

**MÉTROPOLE
AIX-MARSEILLE-PROVENCE**

CONSEIL DE LA MÉTROPOLE

**Séance publique
du jeudi 19 octobre 2017 à 9h30
Hémicycle du Pharo – Marseille**

In extenso

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Christian AMIRATY - Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Loïc BARAT - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Odile BONTHOUX - Jacques BOUDON - Michel BOULAN - Christian BURLE - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Philippe CHARRIN - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Robert DAGORNE - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Sophie DEGIOANNI - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Nouriaty DJAMBAE - Pierre DJIANE - Marie-France DROPY- OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Gilbert FERRARI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY- VLASTO - Olivier FREGEAC - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Philippe GRANGE - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Dany LAMY - Michel LAN - Eric LE DISSÈS - Stéphane LE RUDULIER - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Jean-Marie LEONARDIS - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Jean-Pierre MAGGI - Antoine MAGGIO - Irène MALAUZAT - Richard MALLIÉ - Joël MANCEL - Rémi MARCENGO - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Florence MASSE - Marcel MAUNIER - Roger MEI - Danielle MENET - Patrick MENNUCCI - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Yves MESNARD - Marie-Claude MICHEL - Danielle MILON - Pierre MINGAUD - Richard MIRON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Stéphane PAOLI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Chrystiane PAUL - Serge PEROTTINO - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Henri PONS - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Emmanuelle SINOPOLI - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Josette VENTRE - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Patrick VILORIA - Yves WIGT - David YTIER - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI - Karima ZERKANI-RAYNAL.

ETAIENT ABSENTS ET REPRESENTES :

Mesdames et Messieurs :

Guy BARRET représenté par Olivier GUIROU - Patrick BORÉ représenté par Jean-Pierre SERRUS - Nadia BOULAINSEUR représentée par Roland CAZZOLA - Valérie BOYER représentée par Mireille BALLETTI - Gérard BRAMOULLÉ représenté par Maurice CHAZEAU - Marie-Christine CALATAYUD représentée par Michel AZOULAI - Henri CAMBESSEDES représenté par Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Jean-Louis CANAL représenté par Gaëlle LENFANT - Gaby CHARROUX représenté par Marc POGGIALE - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Bernard JACQUIER - Auguste COLOMB représenté par Henri PONS - Sandra DALBIN représentée par Didier PARAKIAN - Sandrine D'ANGIO représentée par Gisèle LELOUIS - Philippe DE SAINTDO représenté par Irène MALAUZAT - Jean-Claude DELAGE représenté par Yves MORAINÉ - Sylvaine DI CARO représentée par Alexandre GALLESE - Frédéric DOURNAYAN représenté par Marie-Louise LOTA - Claude FILIPPI représenté par Michel BOULAN - Jean-Christophe GROSSI représenté par Jacques BOUDON - Garo HOVSEPIAN représenté par Jean-Claude MONDOLINI - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Jean-Claude FERAUD - Nicole JOULIA représentée par François BERNARDINI - Robert LAGIER représenté par Georges CRISTIANI - Nathalie LAINE représentée par Bernard DESTROST - Albert LAPEYRE représenté par Xavier MERY - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Muriel PRISCO - Laurence LUCCIONI représentée par Virginie MONNET-CORTI - Bernard MARANDAT représenté par Jeanne MARTI - Bernard MARTY représenté par Gérard POLIZZI - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Pascal MONTECOT représenté par Roland GIBERTI - Roger PELLENC représenté par Robert DAGORNE - Christian PELLICANI représenté par Michel ILLAC - Roger PIZOT représenté par Jean-David CIOT - Bernard RAMOND représenté par Olivier FREGEAC - Julien RAVIER représenté par Isabelle SAVON - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Richard MIRON - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Eliane ISIDORE - Guy TEISSIER représenté par Lionel ROYER-PERREAUT - Maxime TOMMASINI représenté par Monique DAUBET-GRUNDLER.

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

Mesdames et Messieurs :

Serge ANDREONI - Jean-Louis BONAN - Frédéric BOUSQUET - Laurent COMAS - Eric DIARD - Hélène GENTE-CEAGLIO - Georges MAURY - Michel MILLE - Patrick PIN - Roland POVINELLI - Eric SCOTTO - Martine VASSAL - Philippe VERAN - Karim ZERIBI.

La séance est ouverte à 9 H 30,
sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude GAUDIN,
Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence,
Ancien Ministre,
Vice-Président honoraire du Sénat,
Maire de Marseille,

Monsieur LE PRESIDENT.- Mes chers collègues, si vous voulez bien prendre place. Nous allons procéder à l'appel.

(Mme Pustorino procède à l'appel nominal des membres du Conseil de la Métropole.)

Monsieur LE PRESIDENT.- Mes chers collègues, le quorum est atteint, vous savez qu'il n'est vérifié qu'une fois par séance.

I – INSTALLATION DE MADAME MONIQUE SLISSA

Monsieur LE PRESIDENT.- Nous accueillons et nous installons Mme Monique Slissa, nouveau Maire des Pennes Mirabeau.

(Applaudissements)

II – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 18 MAI 2017

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix le procès-verbal de la précédente séance. Y a-t-il des observations ?

Monsieur POGGIALE.- En réponse à notre question orale sur l'article 38 du règlement intérieur, vous avez bien dit Monsieur le Président « *être sensible à l'argumentation présentée et souhaité que M. Moraine réunisse le groupe de travail pour voir comment évoluer, afin que chacun puisse avoir les possibilités de s'exprimer dans la vie démocratique comme il le souhaite* ».

Et effectivement, M. Moraine a convoqué pour le 19 septembre une réunion du groupe de travail sur le règlement intérieur.

Mais cette réunion a été annulée 3 jours avant et reportée sine-die.

Depuis, notre ami Henri Cambessédès, membre de ce groupe de travail, et moi-même vous avons, à plusieurs reprises, questionné sur ce report et surtout sur la convocation d'une nouvelle réunion en vue de ce Conseil.

Sans réponse, je me suis permis de vous envoyer, Monsieur le Président, un courriel en date du 5 octobre pour vous poser les mêmes questions et vous proposer d'activer le groupe de travail en vue de cette session. Toujours sans réponse.

Est-ce-à dire que cette question n'est plus d'actualité ? Si tel était le cas, pourquoi ?

Il est évident que des sujets autrement plus brulants sont à traiter pour que la Métropole réponde aux attentes des habitants, des communes et des forces vives de notre Territoire, mais le fonctionnement démocratique de notre institution est aussi une garantie pour construire les meilleures réponses.

Et c'est bien l'objet de notre démarche.

Il y a aujourd'hui dans cette assemblée 62 Conseillers communautaires qui se retrouvent en situation de non-inscrits, sans possibilité d'accéder à la création d'un groupe, alors que seulement 13 d'entre eux avaient fait ce choix avant le règlement intérieur.

Pour ce qui nous concerne : 15 élus, issus d'une population municipale d'un peu plus de 300.000 personnes de 11 communes, dont 10 Maires et un Président de Territoire, des élus dont l'assiduité n'est pas à démontrer et c'est bien cette représentation que vous avez voulue associer à la direction de la Métropole, par un poste de 4^{ème} Vice-président à la concertation territoriale et proximité, ainsi qu'une présidence de la Commission Transports.

Pour l'efficacité du fonctionnement de notre assemblée, il n'est plus possible de rester dans cette situation.

Nous renouvelons en conséquence notre demande de révision de l'article 38, en vue de la session de décembre.

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Poggiale, Monsieur le Président, j'entends cette proposition de rouvrir la discussion mais elle s'articule mal avec la démarche contentieuse que vous avez engagée le 29 août 2016 devant le Tribunal Administratif, visant à l'annulation de la délibération approuvant le Règlement Intérieur.

Le dossier étant actuellement en cours d'instruction devant le Tribunal Administratif, avant de considérer toute demande relative à la réouverture des discussions sur le règlement intérieur, il conviendrait de savoir quelles suites vous souhaitez donner à tout cela.

Monsieur Poggiale, ça, c'est ma réponse officielle mais je vais vous dire, étant partisan de la liberté d'expression, de la liberté de la presse, connaissant les difficultés du journal qui vous soutient et qui m'attaque tous les jours, il me semble qu'aussi bien Mme la Présidente du Conseil départemental et que moi-même à la Métropole et à la Ville de Marseille, nous avons fait des gestes significatifs. Je ne sais pas si, à l'inverse, j'aurais reçu ces mêmes gestes. En tout cas, moi, je les ai faits.

Je mets aux voix le procès-verbal de la précédente séance.

(Pas d'observation)

Le procès-verbal de la séance du 13 juillet 2017 est approuvé à l'unanimité.

III – COMPTE RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix le compte rendu des décisions du Président. Y a-t-il des observations ?

(Pas d'observation)

S'il n'y a aucune observation, nous le considérons comme adopté.

IV – COMPTE RENDU DES DECISIONS DU BUREAU DU 13 JUILLET 2017

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix le compte rendu des décisions du Bureau du 13 juillet 2017. Y a-t-il des observations ?

(Pas d'observation)

S'il n'y a aucune observation, nous le considérons comme adopté.

V – COMPTE RENDU DES DECISIONS DES CONSEILS DE TERRITOIRES

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix le compte rendu des décisions des Conseils de Territoire. Y a-t-il des observations ?

Madame PIGAMO.- Monsieur le Président, mes chers collègues, permettez-moi un tout petit instant de vous interpeller sur ce qui s'est produit pas plus tard qu'hier. Faute de quorum nous n'avons pu délibérer sur plus de 120 rapports. Nos Conseils se réunissant la veille du Conseil métropolitain, nous voilà dans une situation que vous refusez vous-même, Monsieur le Président, puisque vous ne souhaitez pas que les débats des Conseils de Territoire soient redondants avec ceux de la Métropole.

Or, si aujourd'hui la volonté est de vider de tout son sens un organe de déconcentration de la Métropole à qui vous avez délégué 90% des compétences, pouvez-vous me dire, Monsieur le Président, à quel moment nous pouvons exercer le mandat pour lequel nous avons été élus ?

Ce mandat nous oblige et doit nous amener à rendre des comptes de manière régulière à nos concitoyens.

Il me semble que de manière sournoise s'installe un climat de défaitisme et une envie de baisser les bras pour certains d'entre nous. Comme si la bataille culturelle de la machine Métropole était gagnée.

Alors, même si la loi est scrupuleusement respectée, avec l'envoi systématique des dossiers 7 jours avant, des questions se posent quant au fonctionnement démocratique. Entendons nous, l'idée n'est pas d'accabler les services mais de pouvoir faire nous élus notre travail correctement, en tout cas ceux qui le souhaitent.

Il nous faut prendre un peu de recul sur ce que nous sommes : de simples femmes et de simples hommes, et ce que nous voulons : construire l'avenir d'un territoire de 1 700 000 personnes.

Comme beaucoup d'élus présents, j'ai une vie de famille, un travail et un mandat que j'entends respecter et mener à bien.

Or, Monsieur le Président, pouvez-me dire :

- Comment pouvons-nous être efficaces sur des dossiers que nous ne recevons qu'une semaine avant de les voter et que ces mêmes dossiers sont, en fait, toujours inaccessibles au moment où je vous parle ?
- Comment pouvons-nous appréhender les dossiers des autres Territoires en aussi peu de temps et ainsi avoir une vision politique métropolitaine de ce que nous faisons ?
- Comment pouvons-nous avoir, dans les conditions du fonctionnement actuel, un avis tranché sur des rapports annuels de délégataire qui font parfois 300 pages et qui engagent de manière importante le budget de notre institution ?
- Pourquoi alors que nous recevons les dossiers de nos Commissions respectives bien avant les conseils, nous ne recevons pas tous les dossiers en même temps ?

Cette désorganisation empêche les élus de faire correctement leur travail d'autant que vous apparaissiez dernièrement ouvert à la création de groupe avec un seuil inférieur et qu'aujourd'hui plus d'un quart des élus n'ont pas de groupe.

Cette désorganisation fatigue les agents aussi qui ont dernièrement exprimé leur désarroi par le biais de l'intersyndicale.

Je voudrais alerter les élus.

Nous ne pouvons accepter que la Métropole soit gérée comme votre Conseil municipal. Nous ne pouvons accepter que la démocratie soit autant bafouée.

Hier...

(Huées, brouhaha)

Désolée de dire la vérité, ça fait toujours très mal la vérité, je le sais,...

On perd du temps ! Attention vous allez partir !

Hier, des élus sont venus siéger 1 heure uniquement pour élire des Vice-présidents, qui pour certains candidats n'étaient même pas présents, comment est-ce possible ! Un petit tour et puis s'en va, faisant fi de dossiers comme le boulevard Schloesing, les dossiers d'urbanisme, l'approbation des programmes d'action, les dossiers sur le contrat de ville, les présentations des rapports des délégués, et j'en passe.

Certains dossiers que nous traitons nous demandent une réflexion approfondie, nous demandent du temps. Avec tout le respect que j'ai pour les Maires et élus de notre territoire, je voudrais que chaque élu ait droit au même degré de respect pour son travail.

Nous le devons à notre territoire, nous le devons à nos habitants, nous le devons à notre Métropole. Nous méritons mieux qu'un débat tronqué.

Je vous remercie.

Monsieur LE PRESIDENT.- Madame Pigamo, voilà votre retour.

La création de la Métropole a été voulue par vos amis politiques et vous savez ce qu'il en est advenu de vos amis politiques. Cela devrait vous inciter à un peu plus de modération. Quant au Conseil municipal, vous ferez des allusions et vous interpellerez le Maire lorsque vous y siégerez, pour l'instant, vous n'y êtes pas et je dirige le Conseil municipal comme je veux.

(Applaudissements)

Ici, s'il faut rappeler que tous les documents doivent arriver dans le temps normal, je demande bien entendu au Directeur Général de veiller effectivement à ce que tout cela se fasse. On multiplie les documents, on multiplie les informations ! Vous savez très bien que vos amis politiques ont décidé que de toute manière, en 2020 ou 2021, les Conseils de Territoire n'existeront plus. D'ici là, ils existent.

La seule chose que je retiens de votre intervention, c'est que nous devons être plus présents dans les Conseils de Territoire, moi le premier. J'aurais dû y être mais je n'étais pas là. Bien entendu, je ferai l'effort d'y être moi-même et nos collègues aussi.

Nos collègues et les vôtres aussi d'ailleurs, ne peuvent pas demander toujours avec insistance d'être candidat aux élections, et lorsque par hasard ils sont élus, ne pas venir siéger. Tous les élus ont des obligations, à droite comme à gauche. Voilà la réponse ma chère amie.

VI – INFORMATIONS AU CONSEIL

- **Rapport d'observations définitives sur la gestion de l'ex Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile (à compter de l'exercice 2009)**
- **Rapport d'observations définitives sur la gestion de l'ex Syndicat d'Agglomération Nouvelle Ouest Provence (à compter de l'exercice 2008)**

Monsieur LE PRESIDENT.- Conformément à la loi, mes chers collègues, je vous communique le rapport comportant les observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile pour les exercices 2009 et suivants.

Conformément à la loi mes chers collègues, je vous communique également le rapport comportant les observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de l'ex Syndicat d'Agglomération Nouvelle Ouest Provence pour les exercices 2008 et suivants.

Y a-t-il des observations ?

(Pas d'observation)

La communication est faite.

Vous avez également reçu :

- **Le tableau des marchés notifiés au 30 septembre 2017**
- **La mise à disposition de personnels**
- **Le Procès-Verbal de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 3 octobre 2017.**

V – EXAMEN DES RAPPORTS

FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

Monsieur LE PRESIDENT.- La Commission Finances et Administration Générale s'est réunie le 17 octobre dernier.

1. **FAG 001-19/10/17 CM - Approbation d'une garantie d'emprunt à la SA HLM Logeo Méditerranée pour le financement de l'opération de construction de 24 logements sociaux "Rue Berthelot" à Marseille 14ème arrondissement**

Monsieur BLUM.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani, G. Lelouis,
L. Barat, M. Catanéo, Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnaïnou, D. Lamy,
S. Ravier, M. Maunier

Abstention de S. Mari

2. **FAG 002-19/10/17 CM - Approbation d'une garantie d'emprunt à la SA HLM Unicil pour le financement de l'opération de réhabilitation de 70 logements sociaux "Résidence Bon Secours" située à Marseille 14ème arrondissement**

Monsieur BLUM.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani, G. Lelouis,
L. Barat, M. Catanéo, Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnaïnou, D. Lamy,
S. Ravier, M. Maunier

3. **FAG 003-19/10/17 CM - Approbation d'une garantie d'emprunt à la SA HLM Unicil pour le financement de l'opération de réhabilitation de 96 logements sociaux "Résidence Le Marignane" située à Marignane**

Monsieur BLUM.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani, G. Lelouis,
L. Barat, M. Catanéo, Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnaïnou, D. Lamy,
S. Ravier, M. Maunier

4. **FAG 004-19/10/17 CM - Approbation d'une garantie d'emprunt à la SA HLM Famille et Provence pour le financement de l'opération de réhabilitation de 245 logements sociaux "Encagnane 2" située à Aix-en-Provence**

Monsieur BLUM.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani, G. Lelouis,
L. Barat, M. Catanéo, Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnaïnou, D. Lamy,
S. Ravier, M. Maunier

5. **FAG 005-19/10/17 CM - Approbation d'une garantie d'emprunt à la SA HLM Unicil pour le financement de l'opération d'acquisition en VEFA (usufruit) de 15 logements sociaux (11 PLUS - 4 PLAI) "Pey Blanc" située Route d'Eguilles à Aix en Provence**

Monsieur BLUM.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani, G. Lelouis,
L. Barat, M. Catanéo, Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnaïnou, D. Lamy,
S. Ravier, M. Maunier

6. **FAG 006-19/10/17 CM - Approbation d'une garantie d'emprunt à la SA HLM Unicil pour le financement de l'opération d'acquisition en VEFA (usufruit) de 8 logements sociaux PLS "Pey Blanc" située Route d'Eguilles à Aix-en-Provence**

Monsieur BLUM.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani, G. Lelouis,
L. Barat, M. Catanéo, Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnaïnou, D. Lamy,
S. Ravier, M. Maunier

7. **FAG 007-19/10/17 CM - Approbation d'une garantie d'emprunt à la SA HLM Unicil pour le financement de l'opération d'acquisition en VEFA de 20 logements sociaux (14 PLUS - 6 PLAI) "Pey Blanc" située Route d'Eguilles à Aix-en-Provence**

Monsieur BLUM.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani, G. Lelouis,
L. Barat, M. Catanéo, Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnaïnou, D. Lamy,
S. Ravier, M. Maunier

8. **FAG 008-19/10/17 CM - Approbation d'une garantie d'emprunt à la SA HLM Unicil pour le financement de l'opération d'acquisition en VEFA de 8 logements sociaux PLS « Pey Blanc » située 2865 Route d'Eguilles à Aix-en-Provence**

Monsieur BLUM.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani, G. Lelouis,
L. Barat, M. Catanéo, Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnaïnou, D. Lamy,
S. Ravier, M. Maunier

9. **FAG 009-19/10/17 CM - Approbation d'une garantie d'emprunt à la SA HLM Famille et Provence pour le financement de l'opération de réhabilitation de 168 logements sociaux "La Pourane" située à Meyrargues**

Monsieur BLUM.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani, G. Lelouis,
L. Barat, M. Catanéo, Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnaïnou, D. Lamy,
S. Ravier, M. Maunier

10. **FAG 010-19/10/17 CM - Approbation d'une garantie d'emprunt à la SA HLM Neolia pour le financement de l'opération de construction de 2 logements sociaux PLUS "Rue des Marguerites" située à Mimet**

Monsieur BLUM.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani, G. Lelouis,
L. Barat, M. Catanéo, Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnaïnou, D. Lamy,
S. Ravier, M. Maunier

11. **FAG 011-19/10/17 CM - Approbation d'une garantie d'emprunt à la SA HLM Neolia pour le financement de l'opération de construction de 19 logements sociaux (14 PLUS - 5 PLAI) "Rue de François" située à Gardanne**

Monsieur BLUM.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani, G. Lelouis,
L. Barat, M. Catanéo, Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnaïnou, D. Lamy,
S. Ravier, M. Maunier

12. **FAG 012-19/10/17 CM - Approbation d'une garantie d'emprunt à la SA HLM SFHE pour le financement de l'opération de réhabilitation de 62 logements sociaux "Résidence L'Agora des Salyens" située à Vitrolles**

Monsieur BLUM.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani, G. Lelouis,
L. Barat, M. Catanéo, Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnaïnou, D. Lamy,
S. Ravier, M. Maunier

13. FAG 013-19/10/17 CM - Approbation d'une garantie d'emprunt à la SA HLM SFHE pour le financement de l'opération de construction de 17 logements sociaux (7 PLUS - 5 PLAI - 5 PLS) "Résidence Versailles" situé Boulevard de l'Egalité à Bouc-Bel-Air

Monsieur BLUM.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Monsieur ROYER-PERREAUT.- Monsieur le Président, je voudrais profiter de ces rapports sur les garanties d'emprunt pour exprimer l'inquiétude des bailleurs sociaux sur l'article 52 de la Loi de Finances 2018 qui prévoit un transfert de charges de la baisse des APL sur les bailleurs sociaux.

Je crois que nous devons tous être bien conscients, nous qui sommes des élus de territoire, des conséquences que cela va avoir sur nos territoires. Il est clair que si cet article est voté en l'état, cela aura des conséquences sur les efforts financiers des bailleurs sociaux dans leur quotidien. Le premier des efforts est que très vraisemblablement, il y aura des conséquences sur la masse salariale des bailleurs sociaux. Cela voudra dire que les Maires auront peut-être moins de gardiens dans leurs cités, mais également moins d'agents de proximité qui pourront gérer la tranquillité ou la mixité.

Deuxième élément, cela voudra dire aussi que les bailleurs sociaux auront moins de capacité d'investissement et d'entretien de leur patrimoine actuel. Pour un bailleur comme *13 Habitat*, qui n'a pas moins de 33 000 logements sociaux qui ont été construits notamment dans la période du Front Populaire en 1936, cela signifie très simplement et très directement que les opérations d'investissement que nous avons programmées pour réhabiliter, pour rénover, risquent d'être lissées dans le temps. Quand on sait parallèlement que nous sommes engagés sur un certain nombre de grands programmes de rénovation urbaine à l'échelle du département, cela aura des conséquences.

En même temps, cela aura des conséquences – mais peut-être que ça n'est pas fait pour nous déplaire non plus – sur la production de logements sociaux. Effectivement, quand on voit les objectifs affichés par le Président de la République de produire 40 000 logements très sociaux à l'échelle du territoire, cela signifie que nous n'aurons sans doute plus les moyens d'assumer cette responsabilité qui nous incombe.

Cela peut avoir aussi des conséquences sur le secteur du bâtiment et de la construction si les grands donneurs d'ordre ne sont plus en capacité de pouvoir assumer leur responsabilité. Je souhaitais le signaler dans cet hémicycle, car c'est quelque chose qui est important, me semble-t-il.

Un certain nombre de Parlementaires siègent ici dans cet hémicycle. C'est aussi un appel que je lance pour être très vigilant et pour défendre les intérêts des bailleurs sociaux à l'échelle des années qui s'annoncent.

Si vous me le permettez, Monsieur le Président, car je ne peux pas ne pas le faire, je souhaiterais dire quelques mots car j'ai entendu tout à l'heure Mme Pigamo.

Mme Pigamo siège dans mon Conseil. J'ai compris qu'elle se faisait, depuis quelques jours, le héraut de la démocratie, qu'elle avait trouvé, semble-t-il, la martingale pour essayer d'exister politiquement... Nous sommes élus depuis 2014. Je pose tout simplement la question – je dis ça, je ne dis rien – à Mme Pigamo : combien de fois est-elle venue au Conseil d'arrondissement ?

Lorsqu'elle nous aura donné la réponse, à ce moment-là, elle aura peut-être le droit de nous donner des leçons de démocratie !

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Je laisse la parole à Mme Fructus sur les questions de logement.

Madame FRUCTUS.- Monsieur le Président, quelques mots en prolongement de l'intervention que vient de faire Lionel Royer-Perreaut en sa qualité de bailleur social, pour vous dire que la Métropole était présente au congrès des HLM qui a eu lieu à Strasbourg. Elle a été complètement solidaire, avec l'ensemble des élus présents, de la position portée par tous les bailleurs sociaux qui sont extrêmement préoccupés (le mot est faible) par les orientations de la nouvelle loi qui impacte sérieusement leurs perspectives d'investissement et de production de logements sociaux. Cela a aussi une incidence majeure pour nous, collectivités, puisqu'on ne peut pas nous demander d'essayer de produire des logements sociaux à un rythme conséquent, d'atteindre 25% de logements sociaux et en même temps, priver ceux qui sont à la manette pour le faire, des moyens nécessaires pour les réaliser. Nous sommes à leurs côtés.

La Métropole est aux côtés de l'association régionale HLM qui a fait une conférence de presse récemment et qui relaie fortement ce message. Nous alertons la Métropole, les pouvoirs publics et le Gouvernement sur les graves conséquences que peut avoir cette loi si elle ne subit pas au moins des amendements et des modifications.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci Madame Fructus. Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani, G. Lelouis,
L. Barat, M. Catanéo, Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnaïnou, D. Lamy,
S. Ravier, M. Maunier

- 14. FAG 014-19/10/17 CM - Approbation d'une garantie d'emprunt à la SA HLM Unicil pour le financement de l'opération d'acquisition en VEFA de 20 logements sociaux (13 PLUS - 7 PLAI) "Domaine de Garance" située Quartier Vesse Nord à Pertuis**

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a-t-il des observations ?

(Pas d'observation)

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani, G. Lelouis,
L. Barat, M. Catanéo, Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnaïnou, D. Lamy,
S. Ravier, M. Maunier

15. **FAG 015-19/10/17 CM - Approbation d'une garantie d'emprunt à la SA HLM Unicil pour le financement de l'opération d'acquisition en VEFA de 4 logements sociaux PLS "Domaine de Garance" située Quartier Vesse Nord à Pertuis**

Monsieur BLUM.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a-t-il des observations ?

(Pas d'observation)

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani, G. Lelouis,
L. Barat, M. Catanéo, Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnaïnou, D. Lamy,
S. Ravier, M. Maunier

16. **FAG 016-19/10/17 CM - Approbation d'une garantie d'emprunt à la SA HLM SFHE pour le financement de l'opération de réhabilitation de 125 logements sociaux "Résidence Les Berges Basses" située à Pertuis**

Monsieur BLUM.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a-t-il des observations ?

(Pas d'observation)

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani, G. Lelouis,
L. Barat, M. Catanéo, Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnaïnou, D. Lamy,
S. Ravier, M. Maunier

Monsieur LE PRESIDENT.- Grâce aux efforts de Mme Fructus, de plusieurs élus et du Président de l'Union des Maires, nous avons obtenu du Préfet qui nous indiquait 42 communes carencées, de faire réduire de moitié ce nombre. Il est clair que lorsque nous nous battons bien et lorsque nous défendons les intérêts des Maires, les représentants de l'Etat sont bien obligés de prendre en compte ce que nous disons.

Je souligne entre nous que la bataille est permanente. Nous ne pouvons pas admettre que ce soit la Préfecture qui désigne les gens qui vont habiter dans des

logements sociaux construits dans une commune. Il faut l'avis du Maire. Nous n'en démordrons pas.

(Applaudissements)

17. FAG 017-19/10/17 CM - Approbation d'une garantie d'emprunt à la SA Promologis pour le financement de l'opération " Les loges de Gaia" située rue de la Cave à Auriol

Monsieur BLUM.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a-t-il des observations ?

(Pas d'observation)

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani, G. Lelouis,
L. Barat, M. Catanéo, Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnaïnou, D. Lamy,
S. Ravier, M. Maunier

18. FAG 018-19/10/17 CM - Approbation d'une garantie d'emprunt à la Société Anonyme d'HLM Grand Delta Habitat pour la construction de 9 logements sociaux "Les Terrasses de l'Ortolan" à Saint-Savournin

Monsieur BLUM.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a-t-il des observations ?

(Pas d'observation)

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani, G. Lelouis,
L. Barat, M. Catanéo, Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnaïnou, D. Lamy,
S. Ravier, M. Maunier

19. FAG 019-19/10/17 CM - Approbation d'une garantie d'emprunt à la Société Anonyme d'HLM Logirem pour l'acquisition en VEFA de 4 logements sociaux "Les Lys" situé à Auriol

Monsieur BLUM.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a-t-il des observations ?

(Pas d'observation)

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani, G. Lelouis,
L. Barat, M. Catanéo, Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnaïnou, D. Lamy,
S. Ravier, M. Maunier

20. **FAG 020-19/10/17 CM - Approbation d'une garantie d'emprunt à la SA Phocéenne d'habitations devenue SA d'HLM UNICIL pour l'acquisition en VEFA de 57 logements à Cuges-les-Pins - ZAC des Vigneaux**

Monsieur BLUM.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a-t-il des observations ?

(Pas d'observation)

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani, G. Lelouis,
L. Barat, M. Catanéo, Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnaïnou, D. Lamy,
S. Ravier, M. Maunier

21. **FAG 021-19/10/17 CM - Approbation d'une garantie d'emprunt à SA d'HLM UNICIL pour l'acquisition en VEFA de 24 logements sociaux situé au lieudit des Vigneaux à Cuges-les-Pins**

Monsieur BLUM.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a-t-il des observations ?

(Pas d'observation)

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani, G. Lelouis,
L. Barat, M. Catanéo, Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnaïnou, D. Lamy,
S. Ravier, M. Maunier

22. **FAG 022-19/10/17 CM - Approbation d'une garantie d'emprunt à la Société Publique Locale "Pôle Aéronautique Istres-Etang de Berre" pour le financement de travaux d'adaptation réglementaire dans le cadre du programme industriel "Stratobus" situé à Istres**

Monsieur BLUM.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a-t-il des observations ?

(Pas d'observation)

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani, G. Lelouis,
L. Barat, M. Catanéo, Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnaïnou, D. Lamy,
S. Ravier, M. Maunier

23. **FAG 023-19/10/17 CM - Candidature de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'appel à manifestation d'intérêt - Territoires d'innovation de grande ambition - lancé dans le cadre du Programme d'Investissements d'avenir 3**

Monsieur ROUX.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a-t-il des observations ?

(Pas d'observation)

Le rapport est adopté à l'unanimité.

N. Pigamo, F. Masse, S. Ghali, J. Furace, N. Djambaé E. Caselli, R. Cazzola,
P. Mennucci et R. Ruzé ne prennent pas part au vote.

24. FAG 024-19/10/17 CM - Budget Principal de la Métropole Aix-Marseille Provence - Adoption de la Décision Modificative n°2 et des Etats Spéciaux de Territoires de l'exercice 2017

Monsieur MONTAGNAC.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a-t-il des observations ?

(Pas d'observation)

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani, G. Lelouis,
L. Barat, M. Catanéo, Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnaïnou, D. Lamy,
S. Ravier, M. Maunier

Abstentions de N. Pigamo, F. Masse, S. Ghali, J. Furace, E. Caselli,
R. Cazzola, P. Mennucci, R. Ruzé

Abstention de N. Djambaé

Abstentions de M. Prisco, M-A. Carlotti

25. FAG 025-19/10/17 CM - Budget annexe des Transports Métropolitains - Adoption de la Décision Modificative n°2 de l'exercice 2017

Monsieur MONTAGNAC.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a-t-il des observations ?

(Pas d'observation)

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani, G. Lelouis,
L. Barat, M. Catanéo, Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnaïnou, D. Lamy,
S. Ravier, M. Maunier

Abstentions de N. Pigamo, F. Masse, S. Ghali, J. Furace, E. Caselli,
R. Cazzola, P. Mennucci, R. Ruzé

Abstention de N. Djambaé

Abstentions de M. Prisco, M-A. Carlotti

26. FAG 026-19/10/17 CM - Budgets annexes de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Adoption de la Décision Modificative n°2 du territoire Marseille Provence de l'exercice 2017

Monsieur MONTAGNAC.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a-t-il des observations ?

(Pas d'observation)

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani, G. Lelouis,
L. Barat, M. Catanéo, Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnainou, D. Lamy,
S. Ravier, M. Maunier

Abstentions de N. Pigamo, F. Masse, S. Ghali, J. Furace, E. Caselli,
R. Cazzola, P. Mennucci, R. Ruzé

Abstention de N. Djambaé

Abstentions de M. Prisco, M-A. Carlotti, S. Mari

27. FAG 027-19/10/17 CM - Adoption de la Décision Modificative n°1 du Budget Annexe de l'Aménagement du Territoire du Pays d'Aix de l'exercice 2017

Monsieur MONTAGNAC.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a-t-il des observations ?

(Pas d'observation)

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani, G. Lelouis,
L. Barat, M. Catanéo, Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnainou, D. Lamy,
S. Ravier, M. Maunier

Abstentions de M. Prisco, M-A. Carlotti

28. FAG 028-19/10/17 CM - Adoption de la Décision Modificative n°2 du Budget Annexe du Service Public d'Elimination des Déchets du Territoire du Pays d'Aix de l'exercice 2017

Monsieur MONTAGNAC.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a-t-il des observations ?

(Pas d'observation)

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani, G. Lelouis,
L. Barat, M. Catanéo, Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnaïnou, D. Lamy,
S. Ravier, M. Maunier

Abstentions de M. Prisco, M-A. Carlotti

29. FAG 029-19/10/17 CM - Adoption de la décision modificative n° 1 des budgets annexes Eau potable-Assainissement et Traitement des déchets du Territoire Istres-Ouest Provence

Monsieur MONTAGNAC.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a-t-il des observations ?

(Pas d'observation)

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani, G. Lelouis,
L. Barat, M. Catanéo, Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnaïnou, D. Lamy,
S. Ravier, M. Maunier

Abstentions de M. Prisco, M-A. Carlotti

30. FAG 030-19/10/17 CM - Budget Annexe de la Métropole Aix-Marseille Provence - Adoption de la décision modificative n°1 Régie des Eaux et Régie d'Assainissement du Territoire du Pays de Martigues de l'exercice 2017

Monsieur MONTAGNAC.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a-t-il des observations ?

(Pas d'observation)

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani, G. Lelouis,
L. Barat, M. Catanéo, Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnaïnou, D. Lamy,
S. Ravier, M. Maunier

Abstentions de M. Prisco, M-A. Carlotti

31. FAG 031-19/10/17 CM - Rapport sur la situation 2017 en matière de développement durable de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Monsieur GALLESE.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a-t-il des observations ?

(Pas d'observation)

Le rapport est adopté à l'unanimité.

32. FAG 032-19/10/17 CM - Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

Monsieur MONTAGNAC.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a-t-il des observations ?

(Pas d'observation)

Le rapport est adopté à l'unanimité.

33. FAG 033-19/10/17 CM - Rapport et débat sur les orientations budgétaires de l'exercice 2018

Monsieur MONTAGNAC.- Chacun a dû recevoir en son temps les documents nécessaires. Je vais simplement faire une synthèse de ce rapport sur les orientations budgétaires.

Tout d'abord, ce débat d'orientations budgétaires est une obligation ; la Métropole Aix-Marseille-Provence doit produire ce rapport. C'est un axe essentiel de la stratégie financière et de l'expression des moyens mis à disposition de l'exercice des politiques publiques. Ce document a ainsi pour objectif de soumettre à l'information et au débat des Conseillers métropolitains, les conditions d'élaboration du budget primitif et les priorités budgétaires et financières pour l'exercice à venir, de communiquer auprès des administrés, de la façon la plus claire et la plus complète possible, sur le cadre financier de ses interventions, l'envergure de ses engagements et les conditions de la soutenabilité, également les contraintes financières issues de la Loi des Finances 2018. Il faut en parler. Le projet de Loi des Finances pour l'année 2018 confirme que la DGF ne devrait pas connaître de diminution en 2018. Mais malgré l'engagement de l'Etat, le financement de la hausse de la péréquation se fera via les variables d'ajustement qui intégreront dorénavant la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle du bloc communal, la baisse serait de près de 8% soit 240 millions d'euros pour cette dotation.

La Métropole Aix-Marseille-Provence, très dépendante de ce produit de 129 millions en 2017 sera la première touchée par cette nouvelle ponction qui aura un impact estimé aujourd'hui d'un peu plus de 10 millions d'euros sur son budget 2018, soit un effort similaire à la contribution au redressement des comptes publics que nous avons fait en 2017.

Par ailleurs, le PLF met en place un nouveau mécanisme de contrainte directe sur les dépenses comme la contribution au redressement des comptes publics. Les collectivités locales devront réaliser 13 milliards d'euros d'économie sur leurs dépenses de fonctionnement d'ici la fin du quinquennat en 2022, au travers de la contractualisation avec l'Etat d'un pacte financier et fiscal. Notamment pour les 319 plus grosses collectivités, le calcul pourrait être réalisé sur la base d'une évolution tendancielle des dépenses de fonctionnement de 1,2% jusqu'en 2022.

L'atteinte des objectifs qui seront ainsi fixés par l'Etat aura des conséquences budgétaires importantes pour les années suivantes, un système de bonus-malus semblant se profiler. Par ailleurs, la fiscalité des collectivités locales devrait être remaniée avec l'allègement de la taxe d'habitation (22 milliards d'euros perçus par le bloc communal) qui ne serait plus acquittée que par 20% des ménages d'ici 2020. Cette réforme s'étalerait sur trois ans, 30% en 2018, 35% en 2019 et 35% en 2020.

Le manque à gagner serait compensé par un dégrèvement, l'Etat se substituant au contribuable local mais sur la base 2018. En 2020, ce ne sera pas sur la base 2020, mais toujours sur 2018. Soit cela perdure, soit ce sera jusqu'à ce que la décision soit contestée.

Avec ce contexte général, nous avons élaboré un débat d'orientations budgétaires qui prépare le budget prévisionnel de 2018. Le rapport sur les orientations revêt une dimension particulière car il s'inscrit pour la troisième année d'existence de notre Métropole créée en janvier 2016, après une première année de mise en place de l'institution et des convergences progressives des modes de gestion des Territoires, puis un deuxième exercice ayant permis à la Métropole de se doter des outils de gouvernance qui lui permettent d'assurer son avenir et sa croissance, dans le cadre d'une trajectoire financière vertueuse intégrée et de proximité. Je rappelle d'ailleurs à ce sujet qu'un pacte financier et fiscal a été voté en juin 2016, pratiquement à la majorité des présents, qui stipulait que nous avons un objectif commun pour la Métropole Aix-Marseille-Provence d'atteindre 1,9 milliard de dette en 2020, et donc de réduire de quelques millions d'euros notre dette et que cette décision prenait également en compte le besoin de lisser aussi bien les engagements pris par les communes et les Territoires que les augmentations ou les diminutions des taux puisque c'était un lissage entre 11 et 13 ans, c'était le maximum que nous pouvions faire.

L'exercice 2018 doit prendre en compte la montée en puissance de l'organisation et de la mise en œuvre de l'exercice des compétences stratégiques d'échelle métropolitaine et de ses projets tout en maintenant une gestion financière rigoureuse.

A ce sujet, Monsieur le Président, permettez-moi de faire une remarque qui est peut-être personnelle mais j'espère beaucoup que mes collègues la partagent aujourd'hui. J'ai l'impression qu'on n'a pas totalement intégré qu'il y a une Métropole aujourd'hui et que dans les réactions, dans les demandes, dans les besoins, il faut automatiquement se référer à la Métropole. On n'est plus une commune seule, on a une Métropole. Je pense que beaucoup de réflexions doivent être menées dans l'intérêt de la Métropole. C'est parfois ce que nous ne constatons pas avec mon éminent collègue Roland Blum quand nous préparons les budgets des années à venir.

Le budget 2018 intégrera les transferts de compétence des communes membres au 1^{er} janvier 2018. La réflexion se poursuit au sein de la Commission Equipements Métropolitains pour envisager le principe de ne transférer aucun nouvel équipement de la Métropole dans l'urgence et de prendre le temps de l'échange autour de l'opportunité du maintien de certains équipements dans le giron métropolitain, voire de donner la possibilité aux Maires de reprendre en gestion certains équipements. Cela a été une volonté de la Commission mise en place par le Président Jean-Claude Gaudin

et présidée par le Président du Territoire de Salon, le Maire de Salon, notre ami M. Isnard.

2018 doit porter la réflexion autour de l'intérêt communautaire pour construire le projet métropolitain sur des bases solides. Ainsi, les orientations budgétaires proposées se fondent sur la nécessité de préserver les grands équilibres financiers fixés par le pacte financier et fiscal, d'être au service de la politique de la mobilité puisque je rappelle que c'est la base de notre programme numéro un que mène notre Vice-président Jean-Pierre Serrus.

La stratégie financière fixée par le PGFF s'appuie globalement sur la volonté de donner à l'autofinancement de la Métropole un caractère pérenne permettant d'assurer une grande partie du financement des dépenses d'équipement et de stabiliser la progression à l'encours de la dette du budget principal d'ici 2020.

Les fortes contraintes pesant sur l'élaboration du budget 2018 et la rigidité des constats économiques et financiers renforcent la nécessité de faire une mise au point avant d'aller plus loin dans les transferts et de combiner les efforts dans l'ensemble des Territoires afin de trouver une marge de manœuvre pérenne pour maintenir et améliorer les équilibres financiers :

- maîtrise de l'évolution des charges de fonctionnement dans le contexte économique actuel,
- un volume de dépenses fixé à 546 millions d'euros pour le budget primitif avec un budget confondu de 400 millions d'euros pour le budget principal Métropole et Territoires,
- pas d'augmentation de la pression fiscale aujourd'hui.

En gros, la Métropole doit répondre à un double objectif : centrer ses actions sur les enjeux stratégiques et fondamentaux, transports et développement économique et comme je le dis souvent, aujourd'hui, nous sommes très performants en ce qui concerne le développement économique et l'implantation des zones économiques dans nos différents Territoires, mais nous ne sommes pas performants, et l'Etat encore moins que nous car il a une part de responsabilité sur les moyens de transport et sur les moyens de communication. Aujourd'hui, des zones importantes s'installent et c'est toujours les mêmes voies d'accès qui vont à ces zones d'activités. C'est un chemin de croix pour les gens qui y travaillent et qui se déplacent pour aller sur leur lieu de travail et retourner ensuite sur leur lieu d'habitation.

Il faut poursuivre notre développement économique tout en assurant la continuité et la gestion des services de proximité des Conseils de Territoire et de ses communes membres.

Monsieur le Président, j'en ai terminé et je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci Monsieur Montagnac.

Monsieur RAVIER.- Monsieur le Président, c'est un constat qu'aujourd'hui plus personne ne conteste : notre territoire souffre d'un retard endémique dans tous les domaines : les transports bien sûr mais pas seulement, le développement économique,

le logement, l'emploi. Certes, on ne peut que se réjouir que la Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille Provence souligne un vent, un léger vent mais quand même, un vent d'optimisme et que la perception par les chefs d'entreprise de leur activité s'améliore notablement. Mais il n'en demeure pas moins que le chômage a augmenté de 3% dans notre Métropole en un an.

Vous nous aviez assuré, Monsieur le Président, que seule la Métropole pouvait mener à bien la réalisation des projets indispensables à la survie et au développement de notre territoire et combler enfin le retard accumulé pendant des dizaines d'années. Je me permets de vous le rappeler, c'est ainsi que vous avez justifié et imposé la création de ce monstre technocratique dont la complexité égare même ceux qui ont en charge de le piloter et dont la grande majorité des élus ne voulait pas.

Or, la lecture de votre rapport pour les orientations budgétaires pour l'exercice 2018 n'est pas de nature à provoquer le moindre enthousiasme pour ces propositions, même si les rédacteurs n'ont pas lésiné sur le choix du vocabulaire pour les rendre plus attrayantes en usant et abusant du mot « ambition » et de l'adjectif « ambitieux » jusqu'au non-sens.

Après deux années de transition et de mise en place de la Métropole, nous étions en droit d'espérer que l'on aborde enfin ce pour quoi elle a été créée : les grands programmes d'investissement et de travaux notamment dans les transports. Malheureusement, il faut une fois de plus déchanter. En effet, loin de découvrir le panorama, le planning et le financement détaillé des réalisations d'envergure que nécessite le renouveau de notre territoire que vous nous avez fait miroiter, que nous espérons tous et dont nos concitoyens attendent avec impatience la concrétisation, vous nous énumérez la liste des soins palliatifs que vous comptez administrer aux finances métropolitaines 2018 pour leur éviter de sombrer. C'est ainsi que l'on note que la Métropole ne pourra se rapprocher le plus possible, on ne parle même plus d'atteindre, des objectifs définis par le pacte de gouvernance qu'à la condition d'optimiser ses ressources et de trouver des marges de manœuvre pérennes pour maintenir et améliorer les équilibres budgétaires. Cela signifie, en langage clair, et puisque la marge de manœuvre fiscale d'AMP est d'une part limitée par le niveau élevé de ses taux d'imposition et d'autre part, que la fiscalité est peu dynamique, qu'il s'agit tout simplement de réduire les dépenses, toutes les dépenses. Vous parlez d'ailleurs d'une réduction renforcée et conséquente de l'ensemble des dépenses de fonctionnement, budget principal, états spéciaux des Territoires, budgets annexes.

Rien n'est sanctuarisé. Les dépenses de personnel doivent se limiter à une augmentation de 1,5 %, les dépenses de gestion du budget principal réduites de 5%, les subventions d'équilibre aux budgets annexes sont gelées et les dotations de fonctionnement inscrites dans les états spéciaux des Territoires diminueront de 10%.

Il s'agit d'une diminution de crédit ambitieuse car elle représente près de 18 millions d'euros des dotations aux Territoires. Mais cette austérité pourtant drastique ne permet même pas de dégager des marges de manœuvre suffisantes pour pouvoir maintenir le niveau d'investissement. La restriction sur les dépenses d'équipement s'élève à 24% en 2018 par rapport à 2017. C'est ce que vous osez appeler « un

ajustement » de la programmation de l'investissement aux capacités financières de la Métropole. Ajustement il y a, à la baisse... et quelle baisse !

Dans ces conditions, une sévère priorisation des investissements a été faite par le comité des investissements, mais curieusement, alors que le débat d'orientations est un temps dans la procédure d'élaboration du budget où l'exécutif se doit d'explicitier les priorités arrêtées dans les choix d'investissement, puisque de ces choix dépendent les orientations proposées et les termes de la lettre de cadrage qui en est l'expression, il n'en est pas dit un traitre mot dans le rapport que vous nous avez remis. C'est dire encore une fois, en quelle estime vous tenez vos conseillers dont certains sont Maires qui ont des comptes à rendre à leur Conseil et surtout à leurs administrés.

Un certain nombre d'entre eux doivent se souvenir de mes paroles lorsque je les ai rencontrés en septembre 2014. Je vous avais prévenu, mes chers collègues. Je vous avais prévenu qu'avec cette Métropole, vos mairies, jusqu'alors souveraines deviendraient des mairies de secteur de la Métropole et qu'elles seraient considérées comme le sont les mairies de secteur à Marseille, c'est-à-dire comme quantité négligeable, négligée et ignorée.

Alors, voilà Monsieur le Président ce que nous aurions aimé trouver dans ce rapport sur les orientations budgétaires : vos priorités, vos éclaircissements, vos explications, voire vos justifications. En réalité, le scénario que vous déroulez aujourd'hui n'est que l'application de celui que vous avez exposé le 7 avril 2016. Il s'agit de gérer la pénurie et uniquement ça. Ce scénario permet de garantir la solvabilité de la Métropole sans augmenter la fiscalité mais limite les dépenses d'équipement à 400 millions d'euros, soit le tiers du coût de la L2 et encore, avec une L2 Nord au rabais et à condition de mettre en œuvre un plan d'économie de fonctionnement drastique. C'est celui de l'austérité budgétaire : diminution des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'équipement.

400 millions d'euros, c'est parfaitement ridicule face au besoin de financement des chantiers des transports publics, urgence parmi les urgences et tellement prioritaire pour le développement économique mais aussi pour le développement durable et tout simplement pour la qualité de vie de nos concitoyens.

Il a été évalué, je vous le rappelle, à 6,5 ou 7 milliards d'euros sur 15 ans. Jusqu'à quand va-t-on encore se moquer du monde ? La Métropole n'est qu'une structure de papier incapable de porter l'avenir et de sortir notre territoire du marasme dans lequel des dizaines d'années d'incurie et de laxisme l'ont plongée et continuent à la maintenir.

Demain, le Premier Ministre vous rendra une visite de courtoisie. Pour financer les projets nécessaires au développement et à l'essor de la Métropole, je vous invite, Monsieur le Président, à obtenir de lui qu'il tienne les engagements que vous ont faits ces deux prédécesseurs, même si nous savons en réalité à qui nous avons affaire : à des responsables irresponsables, pour ne pas dire irrespectueux, qui ne tiennent pas leurs engagements, comme c'est le cas pour le premier d'entre eux puisque le Président de la République lui-même, celui qui clame sans rire qu'il fait ce qu'il dit, s'est engagé devant les Sénateurs et les élus locaux, le 17 juillet dernier, à l'occasion de la Conférence des Territoires, à ne pas raboter les dotations de l'Etat faites aux

communes. Il n'aura fallu que 48 heures à Emmanuel Macron pour renier sa parole en rackettant nos communes de 300 millions d'euros.

Alors, mes chers collègues, quand l'exemple du mépris des élus locaux vient d'en haut, il ne faut pas s'étonner qu'il soit imité plus bas.

(Applaudissements)

Monsieur ILLAC.- Monsieur le Président, mes chers collègues, je souhaite, au nom des 15 élus non-inscrits Métropole à Gauche (puisque tant qu'on n'a pas de groupe, on va s'appeler comme ça) vous dire que nous ne pourrions vous accompagner sur ce rapport qui fixe les orientations budgétaires de notre Métropole.

Nous avons, tous ici, un attachement fort au débat sur les questions financières. Je crois que les premières interventions de Jean Montagnac et celles qui vont suivre le montrent.

Pour les Maires, le rapport d'orientations budgétaires est souvent le moment qui mobilise le plus d'attentions et le plus de débats avec celui du vote du budget. Chacun dans sa commune le sait.

Tout ce rapport est fondé sur un postulat : les orientations s'inscrivent dans le Pacte de Gouvernance Financier et Fiscal voté à l'unanimité.

Cette unanimité, au moins pour le vote des 15 non-inscrits que nous sommes, a été conditionnée à l'engagement d'une réévaluation de ce pacte, au travers d'un engagement pris à l'époque, la clause de revoyure, qui devait se faire dans le 2^{ème} semestre de l'année 2017.

A ce jour, les demandes pour revoir le Pacte sont restées sans réponse. C'est une réalité.

On ne revoit pas le PGFF, mais par contre on revoit à la baisse les plans pluriannuels d'investissements des Territoires, co-construits avec les services financiers, et qui eux aussi ont été votés le plus souvent à l'unanimité. Dans ces conditions il est difficile d'accompagner un tel rapport d'orientations.

La place du PGFF est d'autant plus importante que le rapport nous présente une situation alarmante pour les finances métropolitaines. Néanmoins, vous évoquez une stabilisation des dotations et une seule baisse envisagée : celle de la dotation de compensation de l'ancienne Taxe Professionnelle à hauteur de 10,3 millions d'euros.

Vous savez ce que nous pensons de la réduction des dépenses publiques devenue le prétexte des choix austéritaires.

Mais là, il s'agit aussi de la manière dont vous avez décidé de gérer la Métropole et de ne pas faciliter la délégation aux Territoires, qui nous conduit dans une impasse budgétaire. Il n'est pas possible de continuer à expliquer qu'il va falloir faire mieux avec moins.

Et sauf à penser, que les communes et les Territoires gaspillent l'argent public, il faut trouver ailleurs et autrement pour financer les besoins nouveaux.

Il nous faut des ressources supplémentaires ou bien changer de cap,

changer de méthode de gestion, et pourquoi pas changer de loi... il y a des Parlementaires ici.

Pour avoir des ressources supplémentaires, indispensables pour, ne serait-ce que rattraper les retards considérables en matière de transports, nous avons besoin de l'accompagnement de l'Etat et il faut agir en commun pour obtenir le respect des engagements pris lors des différentes annonces publiques. Cela tombe bien, demain vous rencontrez une haute autorité de l'Etat, vous pourrez peut-être lui en parler.

De la même manière, nous devons avoir le soutien sans ambiguïté du Gouvernement sur le grand chantier des transports ; donc la question du taux du Versement Transport métropolitain, dans la même logique que pour le Grand Paris, doit être réfléchi. Nous nous sommes largement exprimés ces derniers mois et ces dernières années à ce sujet.

Enfin, pour ce qui concerne l'engagement national, au plus haut niveau, nous devons avoir une vraie discussion sur la question de la dette et de son remboursement.

Pas pour savoir qui est responsable, qui doit être pointé du doigt mais bien comment on permet à notre nouvelle Collectivité d'écrire son projet pour les années à venir.

De la même manière, les délégations de service public peuvent, en cas de retour en gestion publique directe, être une source de rentrées financières, je pense aux parkings et plus encore au tunnel du Prado carénage.

Enfin on demande aux Territoires, aux villes, de faire un effort pour réussir la Métropole, nous pensons que cet effort doit être partagé avec les acteurs économiques de la Métropole – c'est une proposition que nous avons faite – par une contribution exceptionnelle du monde économique sur la durée d'investissement de l'agenda métropolitain de la mobilité. Par exemple, comme pour le Grand Paris Express, une contribution additionnelle sur l'immobilier des entreprises, des bureaux et des commerces. Deux contributions de ce genre, l'une pour les bureaux et l'autre pour les entreprises de réseaux assises sur le matériel roulant de la RATP, génèrent chaque année 229 millions d'euros pour le plan de financement du Grand Paris Express.

Si on le ramène en proportion de notre Métropole, cela peut aller jusqu'à 60 millions d'euros

Il faut changer de cap ; cela implique de revoir notre copie sur le PGFF pour nous permettre, d'assouplir les modes de fonctionnements, de s'appuyer sur l'expérience déconcentrée des territoires.

Nous avons fait des propositions en ce sens ; elles n'ont pas été retenues. Remettons-les en débat. Nous y sommes favorables.

On peut aussi commencer à agir pour modifier la loi. Je m'adresse aux Parlementaires. Ou en tous cas, créer les conditions pour essayer de faire changer la loi.

La Métropole doit recentrer ses compétences sur l'essentiel : les transports, le développement économique et l'emploi. Le Président Montagnac parlait des deux premiers mais j'ajoute l'emploi, il va avec. Aux territoires la gestion déconcentrée des

services et des politiques de proximité.

Pour toutes ces raisons, nous ne vous suivrons pas sur des orientations dont personne ne semble en mesure d'apprécier les impacts et qui risquent de nous entraîner vers un recul incontrôlé de nos services publics ou leurs privatisations.

(Applaudissements)

Monsieur VIDAL.- Monsieur le Président, lors du premier débat d'orientations budgétaires, il y a 18 mois, on prenait acte de la construction de ce premier budget qui n'était en fait que l'addition de nos six budgets puisque l'on était en situation.

Lors de ce débat, il y avait eu des critiques sur le fait que notre construction budgétaire ne prenait pas acte d'un projet métropolitain et de financements de projets métropolitains en tout premier la mobilité. Je me souviens qu'un journal avait titré que j'avais dit que la Métropole était en faillite. Ce n'est pas du tout ce que j'avais dit. J'avais dit que s'il n'y avait pas la mise en place d'un plan Marshall, avec une aide de l'Etat très concrète pour rattraper les 40 ans de retard de notre territoire sur des investissements de compétence d'Etat et structurants pour notre territoire, nous risquions d'être en difficulté.

Vous avez également, lors de ce débat, répondu à notre crainte de voir nos communes directement ou indirectement payer ces équipements par des baisses d'attribution de compensation (AC). Vous vous êtes engagés sur pas de hausse d'impôt et pas de baisse de nos AC. Le pacte de gouvernance a acté cet engagement et vous l'avez respecté. Mais ce respect étant tenu, nous constatons, et je partage totalement l'analyse de Jean Montagnac, la situation de ce troisième budget. On évoquait de possibles baisses de 10,3 millions pour les transferts de taxe professionnelle (TP), une stagnation des bases, des frais supplémentaires dus à la mise en place de la Métropole qui entraîne de fait les économies citées qui sont à faire de 10% de fonctionnement.

La problématique est que tout cela ne permet pas, malgré tout, de dégager des fonds nécessaires aux investissements d'équipements en particulier sur la mobilité. J'y vois un principal responsable : c'est que l'Etat n'a pas respecté ses engagements. L'Etat, qui a construit cette Métropole – et on ne va pas revenir sur les méthodes etc. – mettait dans la balance des aides. On pourrait évoquer une visite un peu avant les municipales où l'on nous distribuait des milliards. L'objectif n'était peut-être pas métropolitain mais peu importe... Cela a été un peu confirmé par un autre Premier Ministre. Un autre Ministre, qui est plutôt de mes amis, Jean-Michel Baylet, est venu nous dire : *préparez un projet et si vous avez un projet correct, nous ferons ce qu'il faut pour vous aider.*

Ce projet a été présenté, bravo à l'équipe qui a travaillé, et là on nous sort – et vous savez que je suis en total désaccord – que cette Métropole distribue trop et enrichit nos communes. J'y reviendrai.

Cette situation, Monsieur le Président, doit être portée à la connaissance de l'Etat, cela a été évoqué. Je crois qu'il faut que vous le fassiez mais avec notre soutien et l'accord global car nous sommes tous dans le même bateau. Il faut voir comment

faire pour que l'Etat respecte ses engagements, que ce soit sur les dettes, l'emprunt, peu importe les méthodes.

Le débat sur la loi est dépassé mais la situation que vous évoquez rapidement : le *trop vite, trop loin, trop fort*, nous pose des problèmes que nous voyons régulièrement dans nos Commissions.

Trop vite : le transfert de compétences au 1^{er} janvier pose énormément de problème à la mise en place. Je me pose la question suivante avec toutes ces urgences car c'est à l'ordre du jour : le tourisme fait-il partie des urgences pour que notre Métropole se mette en place ?

Trop loin : de manière anecdotique sur ma place de village, il y a un lampadaire et un banc... est-il vraiment d'intérêt métropolitain ? Surtout avec les risques que cela peut engendrer.

Trop fort (et en plus contre-performant par rapport à la Métropole et par rapport aux communes) : lorsque vous transférez un agent de la voirie, il coûte 25 000 euros à la commune, de fait il va coûter 30 000 euros à la Métropole. On va plomber le fonctionnement. Quand, en 2020, on va transférer plusieurs centaines, voire plusieurs milliers de personnes sur la voirie, cela va encore plomber le budget et pour nos communes, c'est une perte de proximité sur le quotidien.

Je reviens sur le reproche des 65%. Nous sommes dans un département où l'intercommunalité était des plus avancées, encore plus celle dont ma commune faisait partie. Leurs budgets étaient des budgets croisés importants. Mon AC a beaucoup augmenté en 2016 car la mise en place de la Métropole a fait que 19 agents de l'environnement, 20% de mon personnel, sont passés Mairie. Il y a eu le transfert, les salaires transférés, je ne discute pas là-dessus, mais à terme, les augmentations de salaires vont faire que cela va coûter à la commune. Et si on touche les AC, cela correspond de fait à un transfert de compétence sans en donner les moyens.

Je sais que ce n'est pas du tout dans vos intentions et que vous faites ce qu'il faut pour que cela ne se passe pas, mais on commence à entendre parler malgré tout que peut-être s'il faut boucler le budget il va falloir réfléchir à voir comment baisser cette dotation aux communes... Et le Gouvernement en fait presque une condition pour nous aider, chose inacceptable !

J'ai une proposition et une réponse à faire remonter au Gouvernement. Je n'ai aucune carte politique depuis quelques temps mais je dois dire que je suis plutôt proche des idées du Président de la République, en particulier son intervention...

(Brouhaha)

... mais je n'ai aucun problème là-dessus.

Et particulier sur son intervention, je partage son avis. Faut-il être jaloux de ceux qui réussissent ? Faut-il leur jeter la première pierre ? Je vais élargir ce propos. Faut-il être jaloux des communes qui réussissent ? Faut-il leur jeter la première pierre ?

Et ces communes qui, dans notre Métropole, sont des « premiers de cordée », je considère que leur tirer des pierres, c'est faire tomber la cordée. Et faire tomber la cordée, c'est faire tomber la Métropole.

Je souhaite, Monsieur le Président, que cette analyse et cette vision démontrent que nous sommes tous collectivement dans le même bateau et que si les communes se trouvent en difficulté, la Métropole se trouvera en difficulté, l'emploi et le développement économique se trouveront aussi en difficulté.

Monsieur le Président, pour conclure et au nom de mon groupe, nous souhaiterions que l'on rediscute, que vous rediscutiez, et nous serons à vos côtés, avec l'Etat pour revoir comment aider la collectivité.

Il y a eu des engagements pris mais nous savons que nous allons dans le mur. On ne peut pas cumuler six budgets qui étaient ceux qu'ils étaient et qui ne pouvaient pas faire les grands équipements. Même si on arrive à diminuer nos AC largement, cela ne permettra pas de trouver les 7 milliards. On n'arrivera pas au niveau, on ne pourra pas de toute façon réaliser l'opération.

Il faudrait également demander, et je m'appuie sur vos propres propos, de voir comment arrêter, différer, modifier en fonction des situations, le trop vite, le trop loin et le trop fort. Je l'évoquais tout à l'heure mais cela a aussi été évoqué : il faudrait se mettre tous ensemble, avec la Commission du Pacte de Gouvernance, pour en redéfinir ensemble les contours sur la base de ces nouvelles données.

Je suis dans le Groupement d'Intérêt Communal, beaucoup de Maires, à tort ou à raison, se sentent souvent mis à l'écart et ont un sentiment qu'il y a une vraie centralisation qui les écarte de la discussion. Cela a été évoqué parfois. C'est peut-être faux mais il faut justement le redéfinir et le voir avec eux.

Notre groupe, et j'en conclus là, se veut positif, constructif, pour qu'ensemble, notre Métropole soit une vraie terre d'accueil et de réussite. C'est le sens de nos propositions.

(Applaudissements)

Monsieur CASELLI.- Monsieur le Président, chers collègues, le constat qui est fait aujourd'hui, illustre bien, et chez nous particulièrement, l'inquiétant dialogue de sourd que devient le système de relations institutionnelles, administratif et financier, entre l'Etat et les collectivités locales et territoriales.

Beaucoup ont cru, et je faisais partie de ceux-là, à la notion de Métropole conquérante dans le domaine économique, dans le domaine des transports et des grandes infrastructures. Cet espoir était lié à des promesses d'investissement important de l'Etat. Or, à ce jour, il n'en est rien. Et ceci est grave pour le développement d'une Métropole aux faibles recettes fiscales comme Aix-Marseille-Provence, obligée d'évoluer dans un champ de contraintes permanent. Non seulement l'Etat n'aide pas l'investissement alors que les besoins sont immenses, notamment en matière de transports, j'en veux pour preuve le plan ambitieux voté à l'unanimité et développé dans l'Agenda Mobilité qui n'est pas aujourd'hui ou peu finançable.

Mais depuis près de 10 ans, et l'actuel Gouvernement de M. Edouard Philippe accélère encore cette tendance en asséchant encore plus nos recettes avec la baisse continue des dotations mais mieux, nous ajoute des contraintes supplémentaires en matière de normes et en matière financière avec la disparition programmée de la taxe d'habitation, gelée au niveau de 2017, ce qui va avoir deux conséquences

majeures pour les collectivités : premièrement une perte d'autonomie financière puisque nous ne pourrions plus fixer les taux, deuxièmement, une perte d'autonomie politique car notre capacité de décision sera amoindrie. Ceci porte un nom, celui d'une recentralisation jacobine. Cette recentralisation vise à transférer de plus en plus les efforts financiers que l'Etat assurait auparavant vers les collectivités qui, poussées à toujours plus d'économies et à la pression des besoins de la population en matière de service public, de grandes infrastructures et de transports, peuvent être tentées, à moyen terme, d'être conduites à la privatisation de certains services publics et à l'augmentation brutale de la fiscalité ou du peu de fiscalité sur laquelle elles ont encore un levier de décision. On se demande bien si ce n'est pas cela qu'il y a derrière toute cette politique.

D'autre part, pour en revenir à notre Métropole, les compétences obligatoires que lui impose la loi sont beaucoup trop importantes si l'on ne désengorge pas ce maquis de compétences où l'on risque la thrombose à moyen terme.

La Métropole, beaucoup l'ont dit et je le partage, ne doit assurer que les compétences essentielles : transports, grands travaux structurants, développement économique et emploi. Tout ce qui est proximité doit rester aux municipalités et aux Territoires.

Je crois, Monsieur le Président, qu'un moratoire de plusieurs années que vous pourriez proposer au Premier Ministre sur les attributions de compétence, pourrait atténuer les contraintes qui sont actuellement celles de la Métropole jusqu'à des décisions institutionnelles qui sont attendues après 2020. Et puis en attendant aussi, l'Arlésienne, je veux parler de l'apport financier de l'Etat mais là je suis peut-être dans un scénario de science-fiction.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

Monsieur SERRUS. - Monsieur le Président, mes chers collègues, le 13 juillet dernier, je vous avais dit que le débat d'orientations budgétaires était un nouveau rendez-vous pour parler de la mobilité. J'ai entendu toutes les interventions, je crois qu'aucune n'a pas mentionné à plusieurs reprises la mobilité et les transports. Je vais vous donner un éclairage. Evidemment, là, je joue mon rôle de délégué aux transports, je ne vais pas partir sur des réflexions tous azimuts. Réfléchissons sur les transports puisque c'est la politique prioritaire de notre Métropole.

Je vais apporter un éclairage qui va peut-être ne pas satisfaire tout le monde. Quand on regarde les trajectoires qui étaient prévues dans les EPCI précédents, nous aurions eu chacun dans nos EPCI à faire ce débat parce que l'Agenda de la Mobilité Métropolitaine, ce n'est pas 3,5 milliards à l'horizon 2025 de choses qui ont été ajoutées à ce qui fonctionnait avant. Pas du tout. L'Agenda de la Mobilité Métropolitaine a commencé par prendre en compte les projets non financés – il faut bien insister là-dessus – qui étaient lancés, imaginés, parfois imaginés de manière précipitée dans les EPCI précédents. Que ce soit dans le cadre de la Métropole qui nous donne les moyens, c'est vrai, de rajouter le chaînon manquant, celui de la mobilité métropolitaine et sans trop se focaliser comme on le fait depuis des années, sur les mobilités de bassin, bien sûr que la Métropole est une opportunité pour pouvoir enfin répondre à la

demande des populations qui tous les jours sont pris dans les embouteillages. Mais en ce qui concerne l'investissement, les 240 conseillers métropolitains ont rendez-vous avec quelque chose qui était fixé bassin par bassin.

Lorsque les populations disent : *ce qu'on attend de l'intercommunalité, c'est d'abord de traiter la mobilité*, lorsqu'ensuite dans un débat houleux, la Métropole est installée et que malgré ses débats houleux, nous continuons à dire que la mobilité est la politique essentielle et que nous votons à l'unanimité, personne n'est pris en traitre. Nous votons à l'unanimité un Agenda de la Mobilité qui est chiffré. J'ai dit lors du débat d'orientations budgétaires l'année dernière que l'effort d'investissement sur les transports nécessitait trois fois ce qui avait été fait dans les années précédentes. Mais cela aurait été nécessaire dans chacun des EPCI.

Puisque c'est un débat d'orientations budgétaires, on n'est pas là pour trancher, mais nous avons rendez-vous avec cette réalité. L'Etat doit nous aider et merci à ceux qui réitèrent leur solidarité. Je peux vous dire que lorsque le Président Gaudin ou moi-même discutons avec des membres du Gouvernement sur l'aide de l'Etat, on ne lâche pas un centimètre. Mais nous devons, nous, avoir conscience de cette réalité. On ne peut pas concevoir une politique prioritaire et penser que c'est une politique supplémentaire. Elle était prioritaire, elle demeure prioritaire et de toute façon, nous devons faire des efforts de recentrage, de ciblage de nos investissements, si nous voulons résoudre le problème n°1 de 1,8 million de personnes qui sont réparties dans nos différents Conseils de Territoire et qui nous disent jour après jour : *faites quelque chose pour la mobilité*.

Je ne lâcherai pas la négociation avec le Gouvernement. Beaucoup de rendez-vous sont pris et sont en cours en ce moment. On rencontre très souvent les services de l'Etat, mais ici, mes chers collègues, on n'échappera pas à nos responsabilités. En 2020, 2021, je ne sais pas quand auront lieu les élections, on continuera à nous demander si nous n'avons pas réalisé les infrastructures et les services de mobilité, on continuera à nous demander des comptes et je pense que la responsabilité est grande. Je vous remercie.

(Applaudissements)

Monsieur GERARD.- Monsieur le Président, mes chers collègues, je crois que ce débat budgétaire confirme ce qui a été constaté depuis deux ans. On avait souligné déjà cela à Aubagne lors du Conseil de Territoire où l'on se disait : *comment allons-nous faire ?* On voit aujourd'hui que malgré tous les efforts, malgré les lettres de cadrage, on n'arrive pas à évoluer. On a un endettement qui est beaucoup trop lourd, on n'a aucune marge de manœuvre, on a un autofinancement largement insuffisant et celui qui a été dégagé en 2016 l'a été grâce à un emprunt accru sinon on aurait été en déficit. Tout cela nous met dans une situation inquiétante et, malgré les coups de rabot sur les dépenses de fonctionnement, malgré la réduction des dépenses d'investissement, on n'arrive toujours pas à dégager les marges nécessaires pour les politiques prioritaires. C'est là où je crois qu'il faut qu'on ait une action vis-à-vis du Gouvernement, mais aussi un effort collectif de tous, pour essayer d'aller dans le sens de dégager cet autofinancement parce que sinon on va stagner pendant deux ou trois ans, voire plus.

Monsieur MONTAGNAC.- Monsieur le Président, dans le dossier important que les services, Roland Blum et moi-même, avons fait passer sur le rapport d'orientations budgétaires, figure en page 37 un paragraphe important.

Ce paragraphe dit ceci : Après avoir recensé et repris en 2016 l'ensemble des projets d'investissements adoptés par les anciens EPCI, une démarche de priorisation des investissements a été entreprise qui a abouti à l'arbitrage du comité des investissements conformément au pacte de gouvernance financier et fiscal et à la lettre de cadrage 2017. La gestion pluriannuelle des investissements a pris corps dans une gestion homogène déclinée en autorisations de programme et en crédits de paiement, permettant d'ajuster au plus près les besoins annuels de crédits affectés aux opérations dans l'exercice.

L'élaboration du budget primitif 2018 se construit dans le cadre fixé par le pacte de gouvernance financier et fiscal et décliné dans une lettre de cadrage. Cette dernière a pour finalité de mettre en adéquation la programmation des investissements avec la capacité financière de l'ensemble métropolitain tout en respectant les investissements engagés et nécessaires aux Territoires ainsi que son ajustement aux capacités de réalisation par les services.

En dessous de ce paragraphe figure un petit tableau indiquant que pour le budget principal, le compte administratif 2016 s'est élevé à 395 millions. Le budget principal 2017 qui a été voté s'élevait à 521 millions avec une part portée par le budget principal de 123 millions et une dotation d'investissement aux Etats Spéciaux de Territoires de 397 millions.

Or, aujourd'hui, on propose 400 millions, car on s'aperçoit – cela personne ne peut le nier, on le constate dans nos villes souvent et encore plus au niveau des Territoires et de la Métropole – que l'on ne va pas au bout des sommes votées parce qu'il y a les difficultés administratives, les marchés rejetés etc.

Quand on fait le bilan, et je l'ai fait à Carry 2 en présence des Vice-présidents des finances et des Présidents de Territoire, on s'aperçoit que la moyenne se situe entre 45 et 55% réalisés fin septembre 2017. Cela signifie que ce n'est pas la peine d'inscrire des sommes que l'on n'arrivera pas à réaliser.

Quand on a préparé ce débat d'orientations budgétaires et quand on prépare le budget 2018, ce ne sont pas des chiffres en l'air.

Je terminerai Monsieur le Président en reprenant l'expression d'un ami : *ce n'est pas parce qu'on change le thermomètre qu'on va faire baisser la fièvre*. On veut bien faire la revoyure mais c'est une question de définition des objectifs que nous avons fixés pour 2020.

Je vous remercie.

Monsieur LE PRESIDENT.- Mes chers collègues, comme l'a expliqué Jean Montagnac, les conditions du budget 2018 sont difficiles et même de plus en plus difficiles, d'abord parce que le Gouvernement continue sa politique de réduction des concours aux collectivités territoriales. Il ne le fait pas directement cette année mais indirectement avec le même résultat : une diminution probable d'environ 10 millions d'euros. De même, la perspective de la suppression, vous l'avez évoquée, de la taxe

d'habitation est très inquiétante pour les communes et pour les intercommunalités. C'est difficile aussi parce que nous devons construire progressivement notre budget métropolitain, à la fois dans le cadre des grands équilibres du PGFF, et aussi autour de priorités d'action décidées par la Métropole, à commencer par la priorité de la mobilité et par la priorité du développement économique. Il faudra donc, dans l'année 2018, prendre des orientations financières, à réfléchir en commun, pour aller davantage dans le sens d'un budget métropolitain et à part entière. Le budget 2018 sera encore un budget de transition entre celui des anciennes intercommunalités et celui de la nouvelle Métropole.

La nouvelle Métropole, nous ne l'avons mise en place que le 17 mars 2016 mes chers collègues. C'est un temps assez réduit. On a beaucoup évoqué le personnel. Vous savez qu'aussi bien moi-même que les Vice-présidents que vous êtes pour vingt d'entre vous, nous nous sommes très inquiétés du personnel. Il y a des élections bien entendu à l'intérieur de leurs syndicats etc. Mais qu'est-ce qui comptait pour nous avant même le 17 mars 2016, quand nous étions dans l'instabilité institutionnelle ? C'était que les 7200 agents soient bien payés à la fin du mois de janvier 2016. Ils l'ont été et depuis, nous n'avons pas cessé de voter des avantages pour nos 7200 fonctionnaires.

Qu'ils règlent leurs problèmes entre syndicats mais au moins, les engagements que nous avons pris à leur égard ont été tenus.

Monsieur Ravier, oui, la Métropole a pour ambition de réaliser des grands projets en particulier dans le domaine de la mobilité. Il y a d'ailleurs des projets en cours. Dans les rapports soumis au vote aujourd'hui, certains relèvent de cette ambition dans la continuité de l'action des Territoires. Nous investissons 400 millions d'euros sur des investissements priorités sur les Territoires. Nous militerons activement auprès de l'Etat pour que les engagements sur le financement transport en particulier soit effectivement tenus. Jean-Pierre Serrus a rappelé notre détermination et les démarches en cours suite à l'Agenda Mobilité et au rapport de la mission interministérielle qui a été communiqué au Gouvernement.

Il est clair que le Gouvernement précédent nous avait un peu tendu un piège : *Si vous êtes capables en si peu de temps de préparer un dossier sur la mobilité, nous le financerons pour compenser l'aide qu'on donne au Grand Paris et qu'on ne donne pas ailleurs* (et surtout pas ici).

Nous l'avons fait ce dossier de la mobilité. Il est prêt. La preuve, c'est que quatre inspecteurs de l'Etat sont venus passer la radioscopie de ce que nous préparions. Ils arrivent à quoi ? Je le dis pour Yves Vidal. A nous dire : *vous donnez trop aux collectivités locales, aux 92 communes. Il va falloir que vous fassiez des réductions vis-à-vis des communes pour donner plus sur les transports et la mobilité.*

Pourquoi ai-je incité nos financiers ici à donner aux communes ? Par respect de l'engagement pris.

Moi aussi Monsieur Ravier, je suis allé faire le tour avant d'être candidat à la présidence. J'ai vu tous les Maires. Tout d'abord, c'est grâce à moi et à mes amendements que les 92 Maires sont tous présents ici. Ça n'était pas prévu au départ par M. Ayrault et ce sont mes amendements qui ont permis que tous les Maires soient là.

Aujourd'hui, on nous dit : *faites un effort*. On le voit avec le pacte financier, nous ne sommes pas des gens bornés, nous n'agissons pas au nom de l'idéologie. S'il faut être pragmatique, nous serons pragmatiques à condition que l'interlocuteur qu'est l'Etat ait la même intention que ce que nous allons essayer de faire.

Monsieur Ravier, quant à vos habituelles récriminations sur l'inertie, elles relèvent des figures de style que nous écoutons courtoisement mais qui, en réalité, glissent un peu comme l'eau glisse sur les plumes du canard, celui qu'on peut tuer à la chasse.

Monsieur Illac, vous souhaitez que l'on revoie le pacte. Je vous donne volontiers raison, il va falloir revoir le pacte financier et fiscal. Nous ne pourrons pas construire le budget de 2019 en ne revoyant pas le pacte, soit avec des ressources supplémentaires, soit effectivement en diminuant les compensations et contributions aux communes, je viens de l'évoquer. Il faut débattre, il faut remettre les priorités en cohérence avec nos possibilités. Cela ne sera pas seulement de la responsabilité des Vice-présidents aux finances et du budget, ce sera notre responsabilité commune.

Pourquoi avais-je pris cet engagement ? Uniquement parce que l'hostilité à la Métropole était telle que j'ai expliqué au Gouvernement qu'il fallait donner aux communes, aider les communes pour atténuer au moins l'hostilité à la Métropole. Mais ce sont des lois qui ont été votées. A partir de ce moment-là, nous devons les appliquer. On les applique avec souplesse, intelligence et en essayant de ne porter tort à personne et surtout pas aux communes.

Vous évoquez aussi le Grand Paris, je suis tout à fait intéressé par cette comparaison. C'est ce que nous évoquons régulièrement avec le gouvernement. C'est ce que je ferai demain lorsque je pourrai m'entretenir un moment avec le Premier Ministre. Je regrette qu'en étant assez d'accord avec vous, vous ne soyez pas Monsieur Illac davantage en accord avec moi.

Monsieur Vidal, oui, je vous rejoins complètement sur l'impératif besoin d'un plan de rattrapage des investissements soutenus par l'Etat. Non, l'Etat n'a pas encore respecté ses engagements. Je le dirai demain au Premier Ministre. Je vous confirme que nous nous battons – et nous nous battons sans relâche d'ailleurs – pour obtenir ce soutien indispensable à nos priorités à commencer par la mobilité.

Quant à discuter des compétences de la Métropole, tout cela nous pouvons revoir un certain nombre de choses – M. Caselli nous l'a dit plusieurs fois – l'aménagement communal etc. doit dépendre de la commune et pas forcément d'un vote de la Métropole. Mais là encore, il faut que le législateur revoie un peu les articles de la loi.

Je vous rejoins aussi sur la solidarité générale de notre « cordée » des 92 communes et des 240 Conseillers métropolitains. L'année 2018 sera, je le répète un rendez-vous important pour redéfinir les grands équilibres financiers au service de nos priorités. Voilà ce que je voulais dire à Yves Vidal.

Au Président Caselli, je dirais que ce n'est pas simplement au bout de deux ans que l'on peut juger de la réussite de la Métropole lorsque le Président de la République dimanche soir renvoie sa radioscopie à deux ans ou deux ans et demi. Il n'y

a pas encore deux ans que nous avons créé la Métropole. Je reste convaincu que la Métropole ouvre des perspectives positives pour nos Territoires et je reste déterminé et confiant pour la faire réussir, mais c'est difficile et l'environnement financier, sans parler de l'instabilité institutionnelle, ne nous aident pas. Nous devons persévérer pour que l'Etat respecte la parole donnée.

Un jour, autour de l'Etang de Berre, on aidait une entreprise américaine très forte. C'est M. Defferre qui, dans son dernier passage au Gouvernement, avait justement eu cette responsabilité. Pour donner cette subvention à un groupe qui s'appelait *Accor*, il avait fait signer la lettre *Defferre, Ministre du Plan et Bérégofoy, Ministre des Finances*. Quand arrive le changement de Gouvernement, nous sommes sous la présidence de François Mitterrand avec Jacques Chirac Premier Ministre. Un jour M. Balladur, Ministre des Finances me dit : *Jean-Claude, est-ce que vous êtes d'accord que l'on donne autant d'argent que ça à cette entreprise sur l'Etang de Berre ? Est-ce utile dans la condition des finances ?*

Je suis un peu interloqué et l'après-midi, certains disent la providence, chers collègues, fait que dans les couloirs de l'Assemblée Nationale, je tombe face à face avec M. Bérégofoy. Je lui dis : - *Monsieur Bérégofoy, vous souvenez-vous de cet engagement ?* Il me répond : - *Je m'en souviens d'autant plus qu'il n'y a eu que Defferre qui a eu le culot de me faire cosigner une lettre !*

- *Est-ce que cette lettre Monsieur Bérégofoy vous l'auriez encore dans vos archives ?*

- *Si vous me donnez quelques jours, je suis à même de vous la communiquer.*

Quelques jours après, il me communique la lettre d'engagement. Le mardi suivant, au déjeuner chez M. Chirac, avec M. Balladur, ce dernier me dit : *Alors ? Qu'est-ce qu'on fait ?* Je sors de ma poche la lettre cosignée par M. Defferre et M. Bérégofoy et je la tends à Edouard Balladur. Celui-là prend ces lunettes à moitié, avec sa distinction naturelle, il lit, il s'étrangle mais me répond : *la parole de l'Etat sera respectée.*

Voilà ce que nous attendons aujourd'hui, que ceux qui gouvernent et des engagements qui ont été pris, sans doute fort imprudemment d'ailleurs, il y a de cela quelques années déjà.

Jean-Pierre Serrus a raison de dire que le budget de la Métropole est encore largement l'addition des budgets des six anciennes intercommunalités aussi bien pour les recettes que pour les dépenses. Ce qui a changé, c'est que nous avons ouvert des horizons et des espérances et nous devons effectivement recentrer nos actions vers des horizons avec une espérance nouvelle.

Je dis à Jacky Gérard que les grands paramètres financiers, le PGFF adopté à l'unanimité, jusqu'à présent, nous avons tout respecté. Nos frais de fonctionnements sont maîtrisés. L'endettement est maîtrisé aussi. Oui, je vous confirme qu'il faudra définir politiquement un format financier plus ouvert, plus ambitieux et l'aide de l'Etat est indispensable pour cela, je le répète une fois encore. Ils sont dans le brouillard total. J'ai vu le Ministre de l'Intérieur mardi matin. Ils le sont même sur le mode de scrutin qu'ils envisagent. Normalement, et c'était un amendement d'un Parlementaire de Marseille, ils

devaient pour le 1^{er} septembre 2017 faire un rapport sur l'éventualité des élections futures. Rien n'a été fait. Où allons-nous ?

Je vous donne ma conception des choses. On ira vers la proportionnelle et on ira vers un scrutin direct. Nous, nous devons nous battre pour le fléchage, qui est issu de la démocratie. On n'a rien inventé ; aux élections municipales toutes les listes mentionnent ceux qui, en cas de succès, vont à la Métropole. Ça n'est en rien antidémocratique. Il est clair que les amis du Gouvernement, les Députés dits En Marche qui sont hors sol de tout, n'ont qu'une envie, c'est de pénétrer à l'intérieur des collectivités territoriales, non pas pour exercer l'exécutif, ils ne pourront jamais parce que c'est maintenant incompatible mais pour être présents, avoir les documents (même s'ils ont un retard de quelques jours...) et être là pour parler comme certains savent le faire. Voilà ce qui nous attend ! Il faudra bien qu'il y ait un accord général, nous l'avons toujours eu à MPM et sous les différents Présidents, M. Caselli, M. Teissier et Jean Montagnac, c'est pareil, nous sommes pour le fléchage qui est l'émanation du suffrage universel aussi.

Quant à dire : *nous allons mettre des Métropoles supplémentaires*. C'était la dernière idée. La seule fois en quelques semaines où M. le Premier Ministre Cazeneuve nous a convoqués, il a dit : *Vous êtes 15, on en ajoutera 7*. Le Ministre de l'Intérieur m'a dit hier ou avant-hier : *deux peut-être, et pas plus...*

Voilà, mes chers collègues sur un plan politique, je vous garantis que les combats que nous devons mener ne sont pas que financiers, ils sont pour assurer que dans une commune il n'y ait pas plusieurs listes et plusieurs élus qui taperont le Maire volontiers s'ils sont élus car ils seront vite en désaccord avec le Maire de la commune. C'est cela aussi que nous devons éviter. C'est cela contre lequel je me battrai avec mes amis qui sont encore Parlementaires et ont choisi de rester au Parlement, tandis que moi, vous le savez, je m'en suis retiré pour rester ici.

(Applaudissements)

Vous savez que conformément à la loi, il faut quand même que nous votions pour dire que nous avons pris acte du débat.

Par conséquent, je vous propose de prendre acte du débat. Pas d'oppositions ?

(Pas d'opposition)

Dans ce cas, il en est ainsi décidé.

Le Conseil de la Métropole prend acte du débat d'orientations budgétaires.

33 bis FAG 065-19/10/17 CM - Dotations de Gestion 2018 des Territoires – Information

Monsieur MONTAGNAC.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a-t-il des observations ?

(Pas d'observation)

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de N. Pigamo, F. Masse, S. Ghali, J. Furace, E. Caselli,
R. Cazzola, P. Mennucci, R. Ruzé

Abstention de N. Djambaé

**34. FAG 034-19/10/17 CM - Modifications d'AP/CP - Budget Principal
Métropolitain - Territoire du Pays d'Aix**

Monsieur MONTAGNAC.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a-t-il des observations ?

(Pas d'observation)

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani, G. Lelouis,
L. Barat, M. Catanéo, Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnaïnou, D. Lamy,
S. Ravier, M. Maunier

**35. FAG 035-19/10/17 CM - Ouverture et affectation d'AP/CP - Budget Principal
Métropolitain Fractionné (BPMF) - Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile**

Monsieur MONTAGNAC.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a-t-il des observations ?

(Pas d'observation)

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani, G. Lelouis,
L. Barat, M. Catanéo, Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnaïnou, D. Lamy,
S. Ravier, M. Maunier

**36. FAG 036-19/10/17 CM - Approbation de la mise en autorisation de programme
des opérations d'investissement au Budget Principal**

Monsieur MONTAGNAC.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a-t-il des observations ?

(Pas d'observation)

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani, G. Lelouis,
L. Barat, M. Catanéo, Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnaïnou, D. Lamy,
S. Ravier, M. Maunier

37. FAG 037-19/10/17 CM - Approbation de la mise en autorisation de programme des opérations d'investissement - Budget Eau

Monsieur MONTAGNAC.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a-t-il des observations ?

(Pas d'observation)

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani, G. Lelouis,
L. Barat, M. Catanéo, Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnainou, D. Lamy,
S. Ravier, M. Maunier

38. FAG 038-19/10/17 CM - Approbation de la mise en autorisation de programme des opérations d'investissement au Budget Industriel et Commercial

Monsieur MONTAGNAC.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a-t-il des observations ?

(Pas d'observation)

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani, G. Lelouis,
L. Barat, M. Catanéo, Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnainou, D. Lamy,
S. Ravier, M. Maunier

39. FAG 039-19/10/17 CM - Approbation de la mise en autorisation de programme des opérations d'investissement au Budget Assainissement

Monsieur MONTAGNAC.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a-t-il des observations ?

(Pas d'observation)

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani, G. Lelouis,
L. Barat, M. Catanéo, Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnainou, D. Lamy,
S. Ravier, M. Maunier

40. FAG 040-19/10/17 CM - Approbation des autorisations de programme et affectation des opérations d'investissement - Création d'un nouveau champ captant au Ventillon au Budget Eau

Monsieur MONTAGNAC.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a-t-il des observations ?

(Pas d'observation)

Le rapport est adopté à l'unanimité.

41. FAG 041-19/10/17 CM - Création des Budgets Annexes Eau et Assainissement du Territoire du Pays d'Aix

Monsieur MONTAGNAC.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a-t-il des observations ?

(Pas d'observation)

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani, G. Lelouis,
L. Barat, M. Catanéo, Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnainou, D. Lamy,
S. Ravier, M. Maunier

42. FAG 042-19/10/17 CM - Ouverture, modifications d'AP/CP - Budget Annexe du Service Public d'Elimination des Déchets du Territoire du Pays d'Aix

Monsieur MONTAGNAC.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a-t-il des observations ?

(Pas d'observation)

Le rapport est adopté à l'unanimité.

43. FAG 043-19/10/17 CM - Participation du budget principal à l'équilibre du budget annexe Réseau de Chaleur Urbain pour le Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile pour 2017

Monsieur MONTAGNAC.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a-t-il des observations ?

(Pas d'observation)

Le rapport est adopté à l'unanimité.

44. FAG 044-19/10/17 CM - Approbation du principe de compensation financière pour l'occupation de locaux affectés au budget annexe CT5-Entreprises

Monsieur MONTAGNAC.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a-t-il des observations ?

(Pas d'observation)

Le rapport est adopté à l'unanimité.

45. **FAG 045-19/10/17 CM - Participation financière de la Métropole aux dépenses liées à la défense des ports par le bataillon de marins-pompiers de Marseille - Approbation d'une convention**

Monsieur MONTAGNAC.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a-t-il des observations ?

(Pas d'observation)

Le rapport est adopté à l'unanimité.

46. **FAG 046-19/10/17 CM - Assurances - Indemnisation de tiers victimes de dommages matériels**

Monsieur MONTECOT.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a-t-il des observations ?

(Pas d'observation)

Le rapport est adopté à l'unanimité.

47. **FAG 047-19/10/17 CM - Approbation d'une convention d'avance de trésorerie au bénéfice de l'association Fonds de Solidarité et de Promotion du Mouvement Associatif**

Monsieur BLUM.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani, G. Lelouis,
L. Barat, M. Catanéo, Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnaïnou, D. Lamy,
S. Ravier, M. Maunier

48. **FAG 048-19/10/17 CM - Approbation d'un avenant de réaménagement de la dette contractée auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations par la SA HLM Habitat devenue SA HLM Logeo Méditerranée**

Monsieur BLUM.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani, G. Lelouis,
L. Barat, M. Catanéo, Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnaïnou, D. Lamy,
S. Ravier, M. Maunier

49. FAG 049-19/10/17 CM - Approbation du nouveau montant de l'attribution de compensation prévisionnelle de la commune d'Istres suite au transfert du personnel du CEC les Heures Claires et des ludothèques

Monsieur BLUM.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani, G. Lelouis,
L. Barat, M. Catanéo, Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnaïnou, D. Lamy,
S. Ravier, M. Maunier

50. FAG 050-19/10/17 CM - Participation au financement d'équipements et approbation d'une convention avec la commune d'Istres pour la réalisation de plusieurs opérations

Monsieur BLUM.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

51. FAG 051-19/10/17 CM - Participation au financement d'équipements et approbation d'une convention avec la commune de Fos-sur-Mer pour la réalisation de l'opération "travaux de construction des bases nautiques"

Monsieur BLUM.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

52. FAG 052-19/10/17 CM - Rapport d'activités annuel retraçant l'activité de la Métropole en application du I de l'article L. 5218-1 du Code Général des Collectivités Territoriales au titre de l'exercice 2016

Monsieur BLUM.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

53. FAG 053-19/10/17 CM - Désignation des représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein d'organismes extérieurs.

Monsieur BLUM.- Avis favorable.

Monsieur ILLAC.- M. Magro remplace Mme Mattéï pour l'ALE.

Monsieur LE PRESIDENT.- Nous sommes plein de considération pour M. Magro, il a même été mon élève. !

Monsieur ILLAC.- Mais il ne partage pas vos analyses.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani, G. Lelouis,
L. Barat, M. Catanéo, Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnaïnou, D. Lamy,
S. Ravier, M. Maunier

54. FAG 054-19/10/17 CM - Composition du Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence : fixation du nombre de vice-présidents élus au Conseil de la Métropole

Monsieur BLUM.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani, G. Lelouis,
L. Barat, M. Catanéo, Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnaïnou, D. Lamy,
S. Ravier, M. Maunier

55. FAG 055-19/10/17 CM - Mises à jour du tableau des effectifs, définitions des postes dans le cadre du schéma directeur d'organisation des services de la Métropole

Monsieur BLUM.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

56. FAG 056-19/10/17 CM - Définition des taux de promotion pour les avancements de grades des agents métropolitains

Monsieur BLUM.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

57. FAG 057-19/10/17 CM - Dispositif de recrutement par la voie de l'apprentissage ou de l'alternance

Monsieur BLUM.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

58. FAG 058-19/10/17 CM - Dispositif Service civique

Monsieur BLUM.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

59. FAG 059-19/10/17 CM - Approbation des tarifs du court séjour à Andorre et des locations d'appartements pour l'hiver 2017/2018 applicables aux agents, retraités et ayants droit de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour le Territoire Istres-Ouest-Provence

Monsieur BLUM.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

60. FAG 060-19/10/17 CM - Approbation des tarifs relatifs à une journée détente sur l'île de Porquerolles, un séjour enfants en Corse et un séjour jeunes à New-York.

Monsieur BLUM.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

61. FAG 061-19/10/17 CM - Approbation d'une convention de mise à disposition des agents métropolitains auprès de la régie Scènes et Cinés Ouest Provence

Monsieur BLUM.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

62. **FAG 062-19/10/17 CM - Approbation de l'avenant n° 2 à la convention de mise à disposition de personnels au profit de la Régie Culturelle Scènes et Cinés Ouest Provence pour l'exercice 2017**

Monsieur BLUM.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

63. **FAG 063-19/10/17 CM - Création d'un emploi non permanent de non titulaire**

Monsieur BLUM.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

- 63.bis **FAG 064-19/10/17 CM - Modification des délibérations n° HN 008-010/16/CM du 17 mars 2016 et HN 003-030/16/CM du 7 avril 2016 : Mise en œuvre du décret N°2017-85 du 26 janvier 2017 fixant un nouvel indice brut terminal de la fonction publique.**

Monsieur BLUM.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani, G. Lelouis,
L. Barat, M. Catanéo, Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnaïnou, D. Lamy,
S. Ravier, M. Maunier

ECONOMIE, NOUVELLES TECHNOLOGIES, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

64. **ECO 001-19/10/17 CM - Présentation du rapport d'activités 2016 du délégataire de service public Très Haut Débit**

Monsieur LE PRESIDENT.- La Présidente Martine Vassal n'est pas là aujourd'hui, elle est à la réunion annuelle des Présidents de Département. Ils sont réunis à Marseille depuis hier et jusqu'à demain.

Madame Aliphat ?

Monsieur ALIPHAT.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani, G. Lelouis,
L. Barat, M. Catanéo, Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnaïnou, D. Lamy,
S. Ravier, M. Maunier

65. **ECO 002-19/10/17 CM - Rapport annuel 2016 du délégataire de service public Numéricâble pour l'exploitation du réseau câblé de vidéocommunication sur le territoire Istres-Ouest Provence**

Monsieur ALIPHAT.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani, G. Lelouis,
L. Barat, M. Catanéo, Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnaïnou, D. Lamy,
S. Ravier, M. Maunier

66. **ECO 003-19/10/17 CM - Achat des terrains restant à commercialiser dans le cadre du transfert des opérations d'aménagement "Zone d'Activités du Bas Taulet" et "Zone d'Activités des Vignerolles" de la commune de Pélissanne**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani, G. Lelouis,
L. Barat, M. Catanéo, Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnaïnou, D. Lamy,
S. Ravier, M. Maunier

67. **ECO 004-19/10/17 CM - Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité arrêté au 31 décembre 2016. Approbation de l'avenant n°14 à la concession d'aménagement n°98/432 "La Barasse" à Marseille 11ème arrondissement relatif à la prolongation de sa durée de deux ans en portant son échéance au 9 décembre 2019 et modifiant le montant de la participation de la collectivité au coût de l'opération - Annule et remplace la délibération**

Monsieur GAZAY.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

68. **ECO 005-19/10/17 CM - Approbation de la création et de l'affectation d'une opération pour la restructuration du site de l'Anse du Pharo à Marseille 7ème arrondissement**

Monsieur GAZAY.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

69. ECO 006-19/10/17 CM - Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement pour la requalification de bâtiments du campus Saint-Charles Marseille centre dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région 2015-2020

Monsieur COLLART.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

70. ECO 007-19/10/17 CM - Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement pour le projet de recherche IHUBIOTK à "Méditerranée Infection" dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région 2015-2020

Monsieur COLLART.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

71. ECO 008-19/10/17 CM - Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement pour "l'Acquisition d'équipements scientifiques dans le cadre du projet Marseille Immunopôle" - Contrat de Plan Etat Région 2015-2020.

Monsieur COLLART.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

72. ECO 009-19/10/17 CM - Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement n°2017100400 relative au projet de création du Centre d'Immunologie Intégrative (C2I) dans le cadre de Marseille Immunopôle

Monsieur COLLART.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

73. ECO 010-19/10/17 CM - Approbation de la création et de l'affectation de l'autorisation de programme relative à la réalisation du Technocentre Henri Fabre sur la ZAC des Florides à Marignane - Opération 2016

Monsieur COLLART.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

74. ECO 011-19/10/17 CM - Approbation du principe de soutien au commerce de proximité et de développement des centre-villes de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Monsieur COLLART.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

74.bis ECO 012-19/10/17 CM - Adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence au Groupement d'Intérêt Public - Grand Prix de France-Le Castellet - Approbation de la convention et désignation des représentants

Monsieur COLLART.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention du Groupe d'Intérêt Communal

Abstentions de S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani, G. Lelouis,
L. Barat, M. Catanéo, Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnaïnou, D. Lamy,
S. Ravier, M. Maunier

Monsieur LE PRESIDENT.- Nous allons examiner les rapports Tourisme et Voirie avant de reprendre l'ordre du jour.

TOURISME, VALORISATION DU PATRIMOINE

182. TVP 001-19/10/17 CM - Orientations de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur les compétences liées au tourisme

Monsieur LE PRESIDENT.- Sur le rapport 182, Madame Milon ?

Madame MILON.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- De toute manière, Cassis en tant que ville touristique reste maître de son tourisme.

Madame MILON.- C'est gentil merci.

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Guy Albert a déposé un amendement.

Monsieur ALBERT.- Monsieur le Président, mes chers collègues, juste un petit amendement à ce rapport sur le tourisme qui n'est peut-être pas d'intérêt métropolitain mais qui rapporte pas mal en ce qui concerne nos revenus bien bas.

La délibération portée par Danielle Milon est le fruit de nombreux débats et réflexions issus du groupe de travail tourisme de la Conférence des Maires au sein duquel nous avons été nombreux à participer à plusieurs reprises depuis un an.

Je tiens d'ailleurs à remercier Danielle Milon, Hélène Garidel, l'ensemble des fonctionnaires, mais aussi tous les élus qui ont permis ces échanges et d'aboutir à ce document.

Je ne reviendrai pas sur les nombreux aspects positifs de ce rapport, ils ont été abordés, et nous en sommes pour la plupart satisfaits. Toutefois, je porte à votre attention que par plusieurs délibérations du Conseil de Métropole du 28 avril 2016 a été approuvée la délégation aux Conseils de Territoire de l'exercice de la compétence promotion du tourisme dont la création d'office du tourisme, en strict conformité avec les missions de compétences exercées à l'échelon métropolitain. Il revient donc bien au Conseil de Territoire de garder la main sur cette compétence de tourisme et plus particulièrement sur la gestion des offices de tourisme.

De fait, et parce que la délibération dont nous débattons aujourd'hui ne mentionne en aucun cas la compétence légale des Conseils de Territoire en matière de tourisme, il apparaît indispensable de préciser que ces derniers devront, en parfaite concertation avec les Maires, animer, piloter et gérer les offices de tourisme.

En effet, même s'il n'a pas été créé un seul et unique office de tourisme métropolitain et que vous nous avez garanti que les offices de tourisme perdureraient dans les communes, les agents ne seront plus communaux mais bien métropolitains. Il s'agit donc de garantir un lien de proximité entre les communes, les Territoires et les agents de ces offices de tourisme.

Je vous lis donc cet amendement :

Au 4. Quelle ambition métropolitaine ?/ « Axe 3 : Coordonner l'offre touristique des communes ainsi que les Offices de Tourisme dans un objectif de croissance de l'activité touristique et de développement durable ». Il faudrait compléter la phrase : « La Métropole maintiendra les Offices de Tourisme existants et qui seront transférés au 1er janvier 2018 avec leurs moyens et leurs équipements.», par « Ils seront animés, pilotés et gérés par les Conseils de Territoires, en concertation avec les Maires.

Leur financement, à l'issue du transfert de charges constaté par la CLECT, sera inscrit dans les états spéciaux du territoire, en application des délibérations du Conseil de Métropole des 28 avril et 30 juin 2016, portant délégation de compétences du Conseil de Métropole aux Conseils de Territoires.»

Je sais pouvoir compter sur l'appui des élus au-delà du Groupe d'Intérêt Communal puisque tous les élus du Pays d'Aix à l'exception des socialistes de la Ville d'Aix se sont montrés favorables à cette mesure lors du dernier Conseil de Territoire. Je pense à des Maires du groupe EPIC ou du groupe socialiste donc j'espère qu'ils reproduiront leur vote dans cette Assemblée aujourd'hui.

Enfin, un élu de notre groupe ne votera pas cet amendement au regard de sa situation très particulière dans son Territoire. Ces raisons, l'ensemble du groupe le comprend parfaitement. Que René Raimondi soit assuré que nous sommes et resteront solidaires dans sa démarche et ses combats au sein de son Territoire.

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je veux dire à Guy Albert que je suis très favorable à cet amendement. Je rappelle simplement les choses : la Métropole est la seule institution à disposer de la personnalité juridique et morale et elle s'entend comme un tout avec ses services, ses élus et ses Conseils de Territoire. Ainsi, parler d'un pilotage des destinations touristiques par la Métropole en lien avec Bouches-du-Rhône Tourisme et les Offices du Tourisme doit s'entendre aussi comme les services des Territoires de la Métropole.

Par délibération d'avril 2016, le Conseil de la Métropole a déjà délégué l'exercice de la compétence tourisme aux Conseils de Territoire. Ils seront donc les premiers concernés par ce pilotage de la Métropole car, agissant en son nom et par délégation.

Enfin, concernant l'association des Maires, ce rapport a été établi en travaillant avec les Maires au sein du groupe de travail tourisme de la Conférence Métropolitaine des Maires. Vous connaissez mon engagement à ce sujet et je suis très attentif. Le travail est fait avec eux. Par conséquent, cet amendement confirme des engagements que nous avons toujours tenus, les Maires seront toujours consultés et les Conseils de Territoire sont déjà pris en compte par une délibération d'avril 2016 pour exercer au nom de la Métropole le travail quotidien sur le terrain et la compétence tourisme, et on peut ajouter la phrase que Guy Albert souhaitait.

Par conséquent, je crois que cette affaire est réglée.

Je mets aux voix. Que ceux qui sont d'avis d'approuver l'amendement de Guy Albert veuillent bien le manifester en levant la main merci.

L'amendement est adopté.

Vote contre de M. Raimondi

Il en est ainsi décidé.

Je mets aux voix le rapport.

Le rapport est adopté.

Abstentions de S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani, G. Lelouis,
L. Barat, M. Catanéo, Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnainou, D. Lamy,
S. Ravier, M. Maunier

Vote contre de L. Talassinou

Monsieur MANCEL.- Merci de me donner la parole, Monsieur le Président. Je voudrais revenir sur un rapport qui est passé très vite au niveau de l'économie, il

s'agit du rapport n°74 bis. Sur ce rapport, notre groupe n'est pas contre tout grand évènement qui peut avoir des retombées économiques sur notre territoire, pour autant et compte tenu des difficultés financières dans lesquelles nous sommes, notre groupe s'abstiendra sur ce rapport.

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur le Président, cher Joël, nous avons signé un accord avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur sur ce que l'on appelle communément un CRET qui porterait sur 120 millions d'euros. La Région pourrait aider la Métropole en passant d'ailleurs par les Conseils de Territoire, c'est bien précisé. En retour, M. Estrosi, lorsqu'il présidait la Région insistait beaucoup sur l'aide et sur ce circuit Paul Ricard. Vous savez bien que moi-même, j'ai eu les mêmes interrogations car ce n'est pas dans la Métropole et ça n'est pas non plus dans le département des Bouches-du-Rhône, même si M. le Maire de La Ciotat par exemple me faisait remarquer que les retombées pouvaient être aussi pour ce bassin démographique.

A partir du moment où l'on fait un accord avec la Région, cher Président Mancel, celle-ci insiste. Nous avons déjà fait diminuer la contribution et je me suis assuré que Mme la Présidente du Conseil départemental en faisait une aussi. Je souhaite qu'on le vote, d'ailleurs on l'a voté. Je suis plus favorable à la discussion et aux accords. Les accords ne sont jamais faciles à faire mais au moins, quand il y a le jeu collectif – et vous employez souvent cette expression – de temps à autre, il faut faire donnant donnant à condition que tout le monde y trouve son compte.

Sur le plan touristique et les retombées économiques, il semblerait que ce soit profitable pour conduire toutes ces voitures à grande vitesse. Demandez à Jean Roatta, il a conduit ça quand il était jeune. Moi, j'étais toujours beaucoup plus prudent.

Madame Milon demande la parole.

Madame MILON.- Merci Monsieur le Président, chers collègues, j'étais très contente d'entendre Guy Albert nous remercier du travail accompli et merci d'avoir voté cet amendement sur les orientations touristiques que je vais tout de même vous présenter maintenant.

Monsieur le Président, mes chers collègues, je suis particulièrement heureuse et fière de pouvoir ce jour présenter au vote du Conseil Métropolitain, une délibération cadre qui porte sur les orientations de la Métropole Aix-Marseille Provence sur les compétences liées au tourisme.

(Brouhaha)

J'aimerais bien que vous m'écoutez car c'est très pénible, je m'excuse, de parler avec des voix qui parlent dans votre dos.

Cette délibération propose en quelques lignes la synthèse du projet majeur sur lequel nous travaillons depuis plus d'un an, dans le cadre du Groupe de Travail Tourisme de la Conférence des Maires que j'ai l'honneur d'animer.

Mais avant d'entrer dans le vif du sujet, j'aimerais vous dire quelques mots sur l'esprit dans lequel s'est organisé ce travail. A commencer par l'enthousiasme et l'implication de tous les élus venus très nombreux à chaque Commission et qui ont été parfaitement associés au projet. Je les remercie chaleureusement.

Vous le savez : cette Métropole, je fais partie des quelques-uns qui l'ont souhaitée et qui ont été défenseurs même dans les étapes périlleuses de sa construction. On peut se demander pourquoi en vous écoutant un peu tous aujourd'hui. Et bien pour une raison simple : j'ai une conviction profonde, c'est autour des grandes métropoles que s'organisent aujourd'hui à travers le monde, le développement économique, la recherche, l'innovation, la création de richesses et donc la création d'emploi...

Mais ce développement, il ne se produit pas de fait, par une simple organisation institutionnelle. Il ne se décrète pas non plus ! Il se construit pas à pas, en tenant compte de l'ADN du territoire. Il se construit en tenant compte de ses forces indéniables. Il se construit en s'appuyant sur ce que le territoire a de meilleur, en corrigeant ce qui doit l'être et en optimisant objectivement sur les ressources qui sont à notre disposition. Il se construit à partir d'une vision collective car un projet de territoire ne se conçoit pas, ne s'élabore pas dans un lieu clos et à l'abri de la lumière. Il se discute sur le terrain avec les élus et tous les socio-professionnels concernés, en s'appuyant sur l'intelligence collective qui dans notre beau territoire, n'est pas un vain mot.

Alors oui ! C'est bien cette vision portée par un collectif d'élus et d'acteurs engagés, passionnés, soucieux de répondre aux besoins impérieux du territoire et de ses habitants, et résolument tournés vers la réussite, car nous y sommes obligés, de notre Métropole que l'on nous a poussés à construire mais que nous devons maintenant souhaiter construire.

Il ne peut pas en être autrement !

Monsieur le Président, mes chers collègues, c'est ce fil rouge qui a guidé mon action dans le cadre du mandat que vous m'avez confié. C'est aussi ce fil rouge que j'ai tâché de dérouler à chaque étape des travaux d'élaboration de cet agenda touristique métropolitain. Nous sommes dans la première phase.

Les grands principes d'organisation que nous avons posés ensemble sont finalement simples.

Premier principe : Pas de strate supplémentaire c'est à dire pas de création d'un office de tourisme métropolitain. Ce n'est pas moi qui le dis ! C'est un de vos engagements Monsieur le Président, largement salué par les acteurs que nous avons rencontrés sur le terrain. Pas parce qu'ils ne veulent pas de la Métropole. Mais bien au contraire : parce qu'ils veulent qu'elle puisse gagner du temps et faire des économies, devenir forte parce qu'enrichie de la dynamique formidable qui existe déjà sur ce territoire et sur laquelle nous pouvons tous nous appuyer.

Second principe : Une organisation qui s'envisage autour de grandes destinations. Notre Métropole en matière de tourisme, est différente des autres Métropoles. Sur notre territoire, tous les pôles urbains sont de vrais pôles avec leurs identités touristiques et leurs richesses d'offres. Ils sont en interaction entre eux, et qui plus est encadrés par des espaces naturels d'exception.

Partout ailleurs, à Lyon par exemple, la ville « centre » rayonne et fait profiter les communes en périphérie des flux qu'elle reçoit. Ici, l'attractivité s'appuie sur une

richesse d'offres exceptionnelles proposées par des villes et des sites reconnus, sans commune mesure avec ce qui est proposé ailleurs : Aix en Provence et l'élégance de son cœur de ville, Aubagne et les collines de Pagnol, Salon de Provence avec Nostradamus et la Patrouille de France, La Ciotat berceau du Cinéma, Sainte Victoire et Cézanne, Carry le Rouet et ses activités nautiques, Cassis et son vignoble... Je n'ai malheureusement pas le temps de citer toutes les pépites que renferme notre belle Métropole.

Enfin dernier principe : Une organisation qui s'envisage, comme vous l'avez rappelé Monsieur le Président dans votre courrier du 12 juillet dernier, avec le maintien partout sur le territoire des Offices de Tourisme structurés et experts dans leur domaine qui animeront comme des chefs de file, des grandes filières thématiques pour l'ensemble du territoire métropolitain.

Encore une fois, ce choix est le résultat d'un constat simple : lorsqu'à Lyon ou à Toulouse, on se concentre sur les séjours urbains, les congrès ou le tourisme d'affaire, ici notre richesse d'offres permet de multiples formes de tourisme et donc la possibilité de s'adresser à des cibles de clientèles très différentes selon les espaces.

J'aimerai aussi préciser que notre projet Tourisme s'inscrit pleinement dans les orientations fixées par l'Agenda du Développement Economique de la Métropole voté au mois de mars 2017.

Mais passons à présent au projet en lui-même.

(Brouhaha)

Il fallait bien une introduction, vous ne m'écoutez jamais, c'est la première fois que je prends la parole !

Comme dans tout projet, nous sommes partis d'un diagnostic solide qui peut se résumer en quelques mots :

Ce territoire dispose de grands atouts et d'un grand potentiel d'un point de vue touristique :

- Une offre particulièrement riche ;
- Des marques puissantes dont certaines sont de notoriété internationales ;
- Un leadership en termes d'activité touristique par rapport aux autres Métropoles françaises : notre Métropole enregistre une intensité touristique de 8,1%. Elle est nettement supérieure à celles des autres grandes Métropoles françaises (ex grand Lyon 6,7%).
- Enfin, la chance en termes d'organisation, d'être une Métropole en construction et donc porteuse de perspectives très positives

Mais du point de vue touristique la Métropole doit aussi faire face à des faiblesses et des menaces pour son développement :

- Une mobilité qu'il faut fluidifier,

- Une image souvent mise à mal à travers les médias,
- Un positionnement marketing qui mérite d'être revu suite au tournant majeur qu'a constitué pour notre territoire « Marseille Provence 2013 Capitale Européenne de la Culture »,
- Et enfin, cette Métropole représente aussi une menace car la loi lui impose un temps très court pour se construire et s'organiser.

Elle doit au contraire s'appuyer sur des dynamiques qui ont fait leurs preuves et autour desquelles nous pouvons renforcer le projet métropolitain.

Parmi elles, la richesse des 5 grandes destinations métropolitaines :

Autour de Salon, dans les collines salonaises qui renferment nombre d'exploitations agricoles, nous développerons l'agrotourisme.

Sur l'Etang de Berre, dans ce bassin dont le cœur est le premier étang salé d'Europe nous structurerons les filières Aéronautique, Cinéma, mais aussi le Balnéaire.

Dans le Pays d'Aix, auquel nous rattacherons bien sûr les communes historiques du Conseil de Territoire, nous valoriserons les grands événements culturels mais aussi une certaine idée de l'Art de Vivre.

Dans le Pays de l'Etoile, le Garlaban, les Calanques, nous déclinerons tous les loisirs de pleine nature.

Et à Marseille bien sûr, battra le cœur du tourisme urbain, du port et des croisières, de tourisme d'affaires et des congrès...

Ce projet s'organise en 4 grandes orientations que je vais brièvement vous présenter :

(Brouhaha)

Je suis contente que vous fassiez *ah* comme ça.

Monsieur le Maire, on m'a donné 10 minutes.

Monsieur LE PRESIDENT.- Ce n'est sûrement pas moi qui vous les ai données mais continuez.

(Rires)

Madame MILON.- Ce sont les services, Monsieur le Maire.

(Applaudissements)

Première orientation : Renforcer l'attractivité de la Métropole en développant par le levier du Tourisme, la visibilité et l'excellence de la destination.

Pour ce faire trois leviers :

- Soutenir le rayonnement international de la marque touristique Provence
- Capitaliser sur nos marques fortes.

- Promouvoir une offre de proximité.

Autre levier d'attractivité : La croisière

La croisière maritime bien sûr, mais la croisière fluviale aussi est un enjeu majeur. Etat, Région, Département et Métropole sont aujourd'hui partenaire d'un vaste projet de développement du fluvial sur le Rhône avec les grands opérateurs que sont les « Voies Navigables de France » et la « Compagnie Nationale du Rhône ».

Enfin il faudra aussi travailler sur l'offre hôtelière métropolitaine

Seconde orientation : susciter la tenue de grands événements de type congrès et salons, et plus largement soutenir la filière tourisme d'affaires

Nous nous appuierons sur deux grands leviers.

D'abord pour adapter notre offre d'équipement de congrès et dynamiser sa commercialisation mais il faudra aussi assurer une veille marketing.

La Troisième grande orientation : Capitaliser sur les identités et les filières d'excellence à fortes valeurs

Enfin, il faudra organiser et coordonner le travail collectif pour structurer et promouvoir ces filières autour de « chefs de file ». Les grands Offices de Tourisme des communes stations classées qui sont structurés pourraient jouer ce rôle.

La dernière grande orientation de cet agenda du développement du tourisme métropolitain concerne le lien du tourisme aux autres politiques portées par la Métropole.

Comme vous le savez, le tourisme est une compétence transversale !

Il dépendra :

- de la politique des transports,
- de l'avenir du port et des infrastructures,
- de la politique foncière,
- des grands aménagements.

Autant de problématiques qu'il nous faudra partager au sein de la Métropole

Mes chers collègues, avant de conclure, j'aimerais insister sur un point qui me tient à cœur. Ce projet, nous l'avons construit ensemble, pas parce que nous y avons été contraints mais parce que cela était une évidence, parce que le tourisme ici ne ressemble à nulle part ailleurs, parce que c'est un territoire très peuplé et très grand, parce que les offres touristiques sont plus nombreuses et plus riches, parce qu'il y a une forte intensité touristique plus importante qu'ailleurs en France, parce que nous avons un caractère de villégiature plus affirmé, des sites nombreux connus et reconnus, une synergie des acteurs qui fonctionne depuis très longtemps, avec des organismes de tourisme reconnus parmi les plus compétents en France

Bref ce territoire, en termes d'activité touristique est devenu et a su rester leader en jouant la carte de la complémentarité et la synergie des organismes de tourisme autour d'objectifs partagés.

Notre mission n'est pas terminée.

Aussi, je vous propose d'abord, de mobiliser à nouveau dans les semaines qui viennent, le Groupe de Travail Tourisme de la Conférence des Maires très important, ensuite, de reconduire administrativement pour un an, la convention qui lie la Métropole à Provence Tourisme pour tout le travail qui est fait en collaboration

Enfin, j'ai bien entendu la volonté des élus du Conseil de Territoire du Pays d'Aix et je tiens à les rassurer : nous tiendrons compte, Monsieur le Président vous l'a confirmé, des remarques exprimées et l'organisation que nous mettrons en place continuera de s'appuyer sur les Conseils de Territoire qui ont reçu en avril 2016, délégation pour l'exercice de la compétence « Promotion du Tourisme ».

Je vous fais confiance. Je vous remercie d'avoir été si patients et de m'avoir écouté avec un formidable enthousiasme. Merci beaucoup chers collègues.

(Applaudissements)

Monsieur MEI.- Lorsque nous avons participé à la rencontre à Saint Victoret, vous aviez accepté de comprendre dans le tourisme, le tourisme industriel. Vous n'avez pas cité un seul mot sur cela et j'insiste pour que l'engagement qui avait été pris collectivement soit inscrit dans les propositions que vous êtes en train de présenter.

Monsieur LE PRESIDENT.- M. Roger Méi est venu me parler justement de son intention sur le tourisme industriel à Gardanne. C'est quelque chose de très intéressant. C'est, pour l'instant, le manque d'argent qui nous fait un peu retarder cela. Si nos finances sont un peu plus confortables, il est clair que la proposition sera prise en compte volontiers parce qu'elle est intéressante.

Madame FERNANDEZ-PEDINIELLI.- Chers collègues, bonjour à toutes et à tous. Tout d'abord, je tenais à féliciter Mme Milon de nous avoir fait partager tout le travail réalisé par les Maires en Conférence des Maires et les groupes de travail parce que si aujourd'hui, certains collègues se languissent que le Conseil métropolitain se termine, je me félicite que le travail effectué en proximité dans les communes soit rapporté à l'ensemble de l'hémicycle. Et j'ai envie de dire, lorsqu'une collègue femme parle, il faut avoir autant de respect sur la parole proposée que certains collègues hommes qui parfois disent des choses qui peuvent ne pas nous aller non plus...

Pour le coup, je trouve que ce qui a été présenté est fort intéressant. Je m'associe dans mon intervention à celle de M. Méi étant donné que nous vous avons reçue chère Danielle et que sur la façade maritime qui prolonge l'Etang de Berre, mais dans l'Etang de Berre aussi, beaucoup de travail effectué au niveau de Marseille Provence Capitale de la Culture depuis 2013, donc sur Port de Bouc depuis 2012 concernait le tourisme industriel. Sur ce côté-là, par rapport à la mine, c'est le tourisme maritime mais je sais que pour d'autres collègues, à Vitrolles et partout dans notre territoire, le caractère industriel est important. C'est en train de faire cas d'école et c'est un sujet très intéressant. Nous continuerons à nous associer à votre travail puisque

nous avons de belles orientations que nous avons forgées ensemble et je vous en remercie.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Je remets aux voix ce rapport pour que tout soit bien clair. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté.

Abstentions de S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani, G. Lelouis,
L. Barat, M. Catanéo, Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnainou, D. Lamy,
S. Ravier, M. Maunier

Vote contre de L. Talassinos

VOIRIE, ESPACES PUBLICS ET GRANDS ÉQUIPEMENTS MÉTROPOLITAINS

183. VOI 001-19/10/17 CM - Réalisation d'une bretelle routière souterraine entre le boulevard Schloesing et l'entrée du tunnel Prado-Carénage à Marseille (8ème et 10ème arrondissements) - Approbation de l'avenant n°2 au contrat de délégation de service public pour la réalisation et l'exploitation du Tunnel Prado Sud de l'avenant n°9 au contrat de délégation de service public pour la réalisation et l'exploitation du tunnel Prado Carénage et d'une convention tripartite avec les deux sociétés concessionnaires.

Monsieur AMALRIC.- Monsieur le Président, je me doute de l'intervention que fera notre collègue Mme Prisco puisqu'elle assiste aux Commissions Voirie.

Cette bretelle Schloesing est une nécessité quand on réfléchit sur les anneaux de desserrement de l'agglomération marseillaise. C'est juste un complément de tout ce qui a déjà été fait. L'utilisation de cet équipement sera gratuite pour permettre la traversée de la place Général Ferrié. En provenance du boulevard Schloesing, cela vous permettra de vous engager vers le tunnel Prado Carénage et rejoindre de l'autoroute A50 et, pour les usagers qui viendront en provenance de l'axe littoral A7, A55, ils prendront le tunnel Joliette, le tunnel Vieux Port, le tunnel Prado Carénage et pourront s'engager vers Schloesing et les quartiers Est et Sud de la ville.

Cette desserte Nord Sud essentielle pour un développement harmonieux du territoire marseillais sera forcément améliorée avec cette bretelle souterraine.

La stratégie globale du schéma multimodal d'infrastructures routières a pour objectif de rétablir les connexions entre le système autoroutier et le réseau local sur des voies adaptées, plutôt que sur des voies urbaines aujourd'hui engorgées. On le voit déjà, l'effet de la L2 Est a déjà bien désengorgé tout l'axe du Jarret et d'autres.

Les flux de circulation ainsi réorientés permettront de requalifier les voies auparavant saturées.

A l'horizon 2023, le PDU prévoit :

- L'achèvement du réseau primaire de contournement de l'agglomération marseillaise (L2 + Boulevard Urbain Sud) puisque la connexion en venant d'Aubagne se fait sur l'échangeur Florian,
- La requalification de la rocade du Jarret en Boulevard Urbain diminuant ainsi la place de la voiture au profit des modes doux, des piétons et de l'environnement,
- La requalification du Cours Lieutaud.

Ainsi le projet de bretelle Schloësing permettra un accès direct à l'autoroute du Littoral depuis le boulevard Schloësing pour permettre l'allègement de la circulation sur le Jarret.

Ce réseau cohérent d'infrastructures viaires hiérarchisées constitue un système performant de protection et d'apaisement de l'hyper-centre. C'est ce qui était recherché principalement.

Si cela vous intéresse, vous pouvez retrouver les caractéristiques techniques dans le rapport.

Néanmoins, il est bon de préciser que si les résultats d'exploitation réels du tunnel se révélaient, dans le futur, supérieurs à ceux du compte d'exploitation prévisionnel annexé à l'avenant n°2, le contrat de concession prévoit une clause de retour à meilleure fortune (redevance de partage des fruits de la concession). Etant donné que c'était une question qui m'avait été posée, je tenais à le préciser.

En conclusion, le dispositif contractuel présenté au conseil à travers ces deux avenants et cette convention tripartite permet de créer une nouvelle bretelle d'accès et de dégagement au tunnel Prado Carénage répondant à la problématique de report au sol de la circulation concernée par la suppression des passerelles de la place du Général Ferrié et au risque majeur d'engorgement du trafic routier.

Par rapport aux avenants et convention tripartite délibérés en décembre 2015, (et M. Blum pourra apporter des compléments financiers et historiques) le dispositif aujourd'hui soumis à la Commission est :

- juridiquement plus solide puisque fondé sur une jurisprudence favorable du Conseil d'Etat rendue en décembre 2016 dans un montage relativement similaire,
- économiquement optimisé avec une durée de prorogation de la concession du Tunnel Prado Carénage de 7 ans et 11 mois à la place de 11 ans et 2 mois.

Madame PRISCO.- Monsieur le Président, mes chers collègues, je voudrais au nom de mon groupe, intervenir sur ce rapport relatif au tunnel Schloësing.

Pour mémoire, en décembre 2015, puis en avril 2016, par la voix d'Annie Levy-Mozziconacci nous nous étions exprimés en Conseil de Territoire sur ce sujet.

Si nous ne contestons pas le projet de fluidification de la circulation dans le sens de circulation Schloësing vers Rabatau), nous remettons en cause le montage

juridique et financier, en particulier l'équilibre économique de celui-ci. Nous dénonçons aussi l'absence de mise en concurrence pour la réalisation d'une telle opération.

Notre position a été suivie par le Préfet qui, lors du contrôle de légalité, n'a pas validé le rapport pour défaut de mise en concurrence.

Nous voilà à nouveau aujourd'hui confrontés à la même problématique en Conseil de Métropole avec, manifestement, une volonté farouche de passer aux forceps le projet.

Un projet certes relooké, mais dont le montage juridique reste tout autant contestable (on réduit juste la durée de la DSP du Tunnel Prado Carénage de 11ans et 2 mois à 7 ans et 11 mois).

Je crois savoir que les services de l'Etat, et peut être même la Commission européenne, ont été saisis du sujet.

Or, nous constatons que leur position sur la conformité du montage n'a été ni mentionné dans l'exposé des motifs ni joint au projet de délibération.

Aussi en l'absence de ces avis, nous ne pouvons approuver ce projet de délibération.

Monsieur le Président, mes chers collègues, je vous remercie de votre attention.

Monsieur LE PRESIDENT.- Madame Prisco, c'est une affaire très ancienne, très utile, sans doute que le Maire des 9^{ème} et 10^{ème} arrondissements va vouloir s'exprimer. Le Préfet a été très regardant sur le contrôle de légalité. Je dois vous dire qu'à tout moment, le contrôle de légalité s'exerce sur nous à la virgule près. Par conséquent, à cette époque-là, on a repris d'autres dispositions que, sans doute, Lionel Royer-Perreaut connaît mieux que moi.

Il est clair que nous avons besoin de ces grandes infrastructures, nous avons besoin de cela pour alléger la circulation. Regardez tous les tunnels que nous avons faits ! Le jour où un tunnel est fermé parce qu'il y a un accident ou une manifestation, ou que sais-je, vous voyez bien l'engorgement qu'il y a dans cette ville, par conséquent il faut poursuivre.

Monsieur Royer-Perreaut, vous pouvez peut-être rassurer, même si vous l'avez déjà fait, Mme Prisco.

Monsieur ROYER-PERREAUT.- En écoutant les interventions diverses et variées sur ce sujet car effectivement comme vous l'avez fort justement rappelé Monsieur le Président, c'est un dossier qui revient devant nous et qui a déjà été débattu en Conseil de Communauté urbaine et en Conseil de Territoire, je crois que deux sujets perturbent l'opposition. Le premier, c'est la nature du montage financier qui semble en quelque sorte défier l'idéologie qui vous anime car en fait, le véritable sujet, c'est que vous avez du mal à accepter que l'on puisse faire financer un projet de cette nature par le privé. C'est cela le fond du problème et vous n'avez de cesse, Conseil après Conseil de venir défendre ce qui est une de vos idéologies, et je la respecte soit dit en passant,

mais qui n'est pas la nôtre et qui nous permet ici dans cette ville de Marseille et bien au-delà, d'avancer sur un certain nombre de sujets.

Aujourd'hui, vouloir faire obstacle à ce projet uniquement parce qu'il serait financé et porté par le privé, je trouve que c'est faire un mauvais procès à un ouvrage nécessaire au désenclavement, au désengorgement de cette intersection qui, comme chacun le sait, est centrale.

Le deuxième sujet qui semble vous interpellier concerne le montage juridique. Or, vous laissez entendre que le Préfet ou l'Etat ne seraient pas favorables à ce montage juridique. Je rappellerai deux choses. La première est que dans le cadre de ce rapport qui vous est de nouveau proposé, nous nous sommes entourés des garanties nécessaires auprès de la Direction juridique du Ministère des Finances pour bien s'assurer que cela était possible. Cela est possible. Je me permettrai là aussi de vous rappeler que c'est le montage juridique qui a été pensé et fait pour l'allongement de la concession pour le tunnel de Toulon.

Comment a été financé le second tunnel à Toulon ? Il a été financé par les concessionnaires d'autoroute. Les concessionnaires d'autoroute ont obtenu ce montage tout simplement parce qu'ils ont obtenu un allongement de leur durée de concession.

Que dit la loi ? Elle dit simplement que la durée de la concession ou l'extension de concession doivent être raisonnables. 7 ans d'extension de concession est une durée raisonnable qui nous permet de faire financer cet ouvrage par Tunnel Prado Sud avec les montages juridiques que vous avez dans le rapport et qui nous permet d'avoir une solution durable et viable qui traitera de manière efficace la problématique de circulation à cet endroit.

Merci à toutes et à tous.

Monsieur LE PRESIDENT.- Le montage juridique et financier permet mes chers collègues, de réaliser un investissement de presque 50 millions d'euros à financer par le privé au moment où nous venons d'évoquer le manque d'argent public tout azimut !

A partir des observations du contrôle de légalité, nous avons modifié le dispositif juridique tout en restant dans le cadre d'une modification au contrat de concession du Tunnel Prado Carénage. Nous l'avons fait en discussion avec l'organisme qui s'appelle FIN INFRA au Ministère des Finances avec le contrôle de légalité. Je crois même que nous étions, M. Serrus et moi, reçus par M. Bruno Le Maire qui nous a donné son accord. Par conséquent, à partir du moment où l'on fait payer le privé, nous n'avons pas tellement d'autres possibilités donc nous y allons.

Dans ce cas-là, je mets aux voix...

M. Poggiale demande la parole.

Monsieur POGGIALE.- Je suis désolé Monsieur le Président, je l'ai demandé depuis un moment mais vraisemblablement, vous ne m'aviez pas vu.

C'est en 2013 que la Communauté urbaine a adopté un Plan de Déplacements Urbains. L'année dernière nous avons voté un Agenda de la Mobilité Métropolitaine. Dans ces deux documents, on retrouve l'objectif d'un report modal des

modes de déplacements de la voiture vers les transports collectifs et les modes doux, d'au moins 8%.

C'est la raison pour laquelle, ni le PDU de MPM, ni l'Agenda Métropolitain n'ont retenu ce projet de bretelle souterraine routière entre le boulevard Schloesing et le péage du Tunnel Prado Carénage.

Alors d'où vient ce projet du tout-voiture et pourquoi cet entêtement à le représenter aujourd'hui, alors que le montage juridique et financier n'a jamais été validé par les services de l'Union Européenne et qu'à la demande de l'Etat, il a été annulé par délibération de la Métropole le 28 avril 2016 ?

La réponse vous pouvez la lire dans la présentation du rapport d'activité de 2015 de la Société Marseillaise du Tunnel Prado Carénage par Gilbert Saby, Président du Conseil d'Administration – je cite :

« Après plusieurs années de retard, l'Etat a décidé de réaliser la rocade L2... On sait qu'une partie du trafic de transit sera détournée du centre-ville par cette autoroute de contournement de 10 kilomètres, libre de péage. Les effets de cette rocade sur notre perte de trafic seront sensibles... »

Le projet de liaison souterraine entre le boulevard Schloesing qui dessert les quartiers Sud de la ville et le Tunnel Prado Carénage a franchi une étape décisive... l'avenant à notre contrat de concession est le plus important que nous ayons eu depuis la création de notre société en ceci qu'il prolongera la concession accordée à notre société. Même si il reste à obtenir l'accord de la commission européenne sur les modalités, j'ai bon espoir de la concrétisation de ce projet que nous portons depuis plus de cinq ans ».

Tout est dit ou presque ! Car il faudrait ajouter, pour être plus complet, la renégociation d'une clause secrète conclue entre le Président de la Communauté urbaine en février 2008 et les concessionnaires de l'autre Tunnel Prado Sud concernant un report programmé de la réalisation du Boulevard Urbain Sud prolongeant la L2 vers la Pointe Rouge.

Il suffit de se reporter à l'annexe 3 de l'avenant qu'on vous propose d'adopter, pour comprendre l'enjeu de ce nouveau tunnel Schloesing. En effet, le compte d'exploitation prévisionnel engrange sur la période de 7 ans et 11 mois d'allongement de concession, un total de bénéfices nets de 95,6 millions d'euros pouvant être distribués aux actionnaires.

Donc, premier élément d'appréciation : ce n'est pas un projet du PDU MPM ou de l'Agenda de la Mobilité Métropolitaine, c'est un projet des concessionnaires pour accroître la fréquentation automobile du péage et prolonger sa rentabilité pour les actionnaires jusqu'en 2033.

Deuxième élément d'appréciation sur cette délibération.

Le rapport d'aujourd'hui reprend les caractéristiques techniques du projet de tunnel de la précédente délibération annulée, mais introduit deux différences juridiques et financières importantes :

La première justification du projet n'est plus la nécessité de réaménager le carrefour place Ferrié pour pouvoir prolonger le tramway. Elle devient la nécessité :

- *d'améliorer la sécurité du TPC en offrant une sortie libre vers Schloesing*
- *d'éliminer les congestions au péage du TPC pour fluidifier le dispositif de sécurité et de secours*
- *de créer un accès supplémentaire au TPC pour les pompiers*

Or, toutes les études présentées par les services de la Métropole concernant ce projet ne mentionnent pas une déviation de la circulation en surface sur le carrefour Ferrié supérieure à 30%, de ce qui passe actuellement en surface et par les passerelles.

S'il faut déniveler la circulation sur ce carrefour, d'autres solutions plus efficaces et nettement moins coûteuses peuvent exister entre Schloesing et le Jarret.

Je rappelle cependant que le tramway traverse par deux fois le boulevard Sakakini saturé, à Chave et à Vallier, sans dénivellation souterraine de la circulation.

On comprend pourquoi l'impératif technique du réaménagement de la place Ferrié est soudain rétrogradé dans l'ordre des priorités.

Deuxième modification : l'allongement de la concession du TPC contre réalisation de cette bretelle n'est plus de onze ans et deux mois, mais sept ans et onze mois ! C'est-à-dire que pour les mêmes travaux, les mêmes sommes investies (99 millions d'euros) et en ayant perdu deux années pour réaliser le projet, le délégataire amortit et rentabilise en moins de temps !

Quelle explication à cette diminution soudaine de 27 mois de concession ? Si ce n'est que le retour en rentabilité était peut-être un peu trop gros pour le justifier auprès de l'Etat et de l'Europe ?

La raison de ces changements de justifications nous est exposée d'une manière juridique.

Le rapport fait état d'une réunion en préfecture le 28 février 2017 sur le dossier, mais pour l'heure il ne nous communique pas le résultat des expertises juridiques, techniques et financières commandées par le Préfet auprès des services de l'Etat.

Idem concernant l'Europe puisque le rapport fait mention d'un accord préalable pour rendre effectif les conditions de l'avenant.

Donc, toutes les raisons de ce montage restent à valider aujourd'hui.

Par exemple : à quel moment et par qui a été établi l'impérieuse nécessité d'améliorer la réponse à l'évolution du trafic du TPC et la sécurité ?

Dans aucun rapport d'activité annuel du délégataire cette urgence est soulevée.

Même si on prend en compte l'argument développé dans la délibération sur les fermetures partielles des barrières pour assurer une régulation de la circulation, la

réalisation d'une bretelle Schloesing n'apporte rien, dans le sens Aubagne-TPC, puisqu'aucun accès n'est prévu dans ce sens entrant.

Et dans l'autre sens, sortie du péage TPC vers les quartiers Sud, il existe déjà 2 sorties qui peuvent délester les encombrements : la trémie Louis Rège vers le boulevard Périer et le Tunnel Prado Sud vers le rond-point du Prado, qu'il suffirait d'ouvrir en libre circulation en cas de besoins urgents. D'autant que la première partie de la bretelle Schloesing empruntera sur 360 mètres ce TPS.

Le rapport évoque enfin un « axe rouge » prioritaire pour les forces du maintien de l'ordre et pour les secours. Où est l'avis de ces intervenants dans ce qui nous a été présenté, justifiant l'absolue nécessité d'une bretelle ?

J'en viens maintenant au montage financier.

Non, ce n'est pas par idéologie, mais puisqu'on cherche de l'argent dans cette Métropole pour investir on a peut-être l'occasion de passer de la parole aux actes.

Ce projet serait neutre financièrement, puisque tout l'investissement revient au privé.

C'est faux. D'une part, parce que la facture estimée de 99 millions d'euros, consiste d'abord à racheter pour 49,78 millions d'euros les 360 mètres empruntant le Tunnel Prado Sud. Autrement dit : les actionnaires majoritaires de la société du Tunnel Prado Carénage vont racheter pour 49 millions d'euros la partie du Tunnel Prado Sud aux actionnaires qui sont aussi les mêmes !

Résultat : la collectivité, qui a déjà subventionné en 2013 la réalisation du TPS à hauteur de 34,38 millions d'euros pour un coût total de 170 millions d'euros (valeur courante), va supporter une deuxième fois le financement du TPS en incluant les 49 millions d'euros dans la réalisation de la bretelle Schloesing contre 7ans et 11 mois de concession supplémentaire.

Et cela, sans que les conditions tarifaires et la durée de l'autre concession TPS soient réduites en conséquence.

Même avec une perte estimée à 6% des recettes du TPS payant par la concurrence de la bretelle gratuite, le concessionnaire TPS a toujours 47 années d'exploitation pour amortir et rentabiliser son investissement, qui lui ne sera pas réduit de 6% mais de 50% : de 170,2 millions d'euros constatés en 2013 à 86,04 millions d'euros, une fois déduits les 34,38 millions d'euros de subvention MPM et les 49,78 millions d'euros de rachat pour la nouvelle concession.

Un véritable tour de passe-passe sur le dos de notre collectivité et des automobilistes pour qui d'ailleurs les tarifs du péage vont rester inchangés !

D'autre part, notre Assemblée métropolitaine doit savoir que la concession du Tunnel Prado Carénage prend fin en 2025. C'est-à-dire l'année de la deuxième phase de mise en œuvre de l'Agenda de la Mobilité. Cette concession à péage est très rentable, au-dessus de 30% du chiffre d'affaire annuel : entre 10 et 15 millions d'euros de bénéfices nets par an distribuables aux actionnaires. Somme à laquelle viendront s'ajouter 5 millions d'euros par an à partir de 2021, quand la dette de l'emprunt initial sera éteinte.

Donc une ressource financière possible entre 15 et 20 millions d'euros par an, si la Métropole reprend en direct l'exploitation. On conviendra que cette manne serait bienvenue, au moment où la Métropole cherche des financements pour réaliser son Agenda. A mettre en rapport avec la capacité d'investissement pour améliorer les déplacements, qui est de 50 millions d'euros pour 2018.

Chers collègues, on ne peut pas à la fois poursuivre l'objectif de trouver de nouvelles sources de financements pour faire baisser sensiblement le tout automobile et adopter un projet qui fait économiquement et écologiquement le contraire, sans utilité avérée.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Je félicite tout d'abord M. Poggiale d'avoir pris tous ces renseignements et d'avoir bien travaillé pour nous présenter ce document qui ne nous conviendra pas et qui n'arrivera pas à nous convaincre.

M. le Maire du 6/8 a demandé la parole.

Monsieur MORAINÉ.- Monsieur le Président, chers collègues, cette tentative d'obstruction à ce dossier est contraire à l'intérêt général tel que le ressentent les populations sur le terrain. Au-delà des débats tout à fait légitimes sur le meilleur montage juridique et financier – mais la Préfecture, les juridictions administratives, l'Union européenne diront ce qu'il en est en l'analysant, même si on a déjà un certain nombre d'éléments favorables confortant la solidité du dossier que Roland Blum développera – je voudrais quand même rappeler l'objectif de ce dossier, l'objectif opérationnel, de terrain, d'intérêt général pour les populations qui habitent ces différents secteurs.

Monsieur Poggiale, l'objectif, c'est l'inverse du tout-voiture. C'est exactement l'inverse. Tout d'abord, on veut tomber ce *gatchempègue* pour utiliser un terme local, de la passerelle du Général Ferrié qui est une verrue, une abomination esthétique à la frontière des 8^{ème} et 10^{ème} arrondissements.

Deuxièmement, l'objectif est de prolonger le tramway de la place Castellane jusqu'aux hôpitaux en passant en lisière du parc du 26^{ème} Centenaire, vous savez Monsieur Poggiale, ce parc qui a été créé par la municipalité de Jean-Claude Gaudin, alors qu'avec vos amis, vous vouliez construire des centres commerciaux et que vous aviez fait pression à l'époque sur le Ministre communiste des Transports pour essayer de nous empêcher de mener à bien notre projet, mais je ferme la parenthèse.

Nous voulons prolonger le tramway de la place Castellane jusqu'aux hôpitaux Sud, c'est-à-dire créer une ligne qui ira d'Arenc, la tour CMA CGM, jusqu'aux hôpitaux Sud, c'est-à-dire très exactement l'inverse du tout-voiture et en même temps de requalifier l'espace urbain sur toutes ces voies-là, à Castellane, à Cantini, au-delà dans le 10^{ème} arrondissement. Lionel Royer-Perreaut connaît ça mieux que moi.

Au-delà de la difficulté juridique administrative qui sera tranchée par les institutions auxquelles cela revient, c'est un projet utile, absolument indispensable pour les populations de ces secteurs-là, c'est la raison pour laquelle la majorité le soutient fortement.

(Applaudissements)

Monsieur BOULAN.- Monsieur le Président, j'espère que vous excuserez par avance la légèreté de mes propos. J'attire l'attention de toute l'Assemblée sur un phénomène qui vient de se passer il y a exactement 20 minutes avant d'aborder ce sujet très intéressant sur la ville de Marseille. Et je dis cela de loin parce que je viens d'une commune rurale du Pays d'Aix. J'aimerais attirer votre attention sur le fait qu'il faut se méfier toujours des donneurs de leçons. Je ne vais pas vous parler du tunnel Schloesing mais du tunnel Danielle Milon qui nous a asséné pendant 10 minutes avant d'aborder son sujet des banalités sans borne sur la Métropole et la nécessité d'une Métropole, qui a abordé son sujet et qui a quitté la salle tout de suite après.

Elle est partie et les élus courageux dans cette salle, qui sont venus tôt ce matin, qui ont fait une heure et demie de route au moins et qui vont rester jusqu'au bout, méritent d'être félicités pour leur sérieux. Je constate que ce n'est pas le cas de tout le monde.

(Applaudissements)

Monsieur BLUM.- Monsieur le Président, je dirai quelques mots sur Schloesing, tout d'abord pour remercier et féliciter tous les hauts fonctionnaires qui travaillent depuis très longtemps sur ce dossier et qui nous ont présenté ce matin un rapport tout à fait remarquable aux plans juridique, économique et financier. Je ne reviendrai pas sur tout ce qui a été excellemment dit notamment par mes collègues et amis Lionel Royer-Perreaut et Yves Moraine. Je me baserai simplement au plan des finances de notre Métropole.

Voilà qu'il y a à peine quelques minutes, au cours du débat excellemment présenté par mon ami Jean Montagnac, nous nous désolions de l'état des finances de la Métropole. Or, voici qu'on nous présente un dossier qui fait encore l'objet d'un débat quoi qu'en dise M. Poggiale, purement idéologique. J'ai l'impression de me retrouver au Conseil municipal d'il y a 48 heures lorsque nous abordions le problème des GEP et le marché de partenariat. Là, c'est la même chose. On nous présente un dossier qui est important : la réalisation d'une bretelle absolument nécessaire pour améliorer la circulation dans notre ville. Cette bretelle vaut 47 millions d'euros, elle est gratuite moyennant l'allongement du contrat de concession de sept ans onze mois. Je ne vois pas au nom de quoi nous pourrions la refuser, d'autant qu'il y aurait en plus des indemnités à verser qui sont prises en charge.

Je crois qu'aujourd'hui, le temps de l'idéologie est terminé, soyons pragmatiques et avançons sur un dossier qui est nécessaire à la Métropole et à la Ville de Marseille.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Intervenez Madame, que l'on ne dise pas que je ne vous ai pas donné la parole.

Madame DJAMBAE.- Je vous remercie Monsieur le Président de me donner la parole. J'ai été très patiente et contrairement à certains de mes collègues, je vais être très brève et précise.

Monsieur LE PRESIDENT.- Allons rechercher Mme Milon alors.

(Rires)

Madame DJAMBAE.- Je vais revenir sur l'intervention que j'ai faite hier en Conseil de Territoire. Il semble important qu'au-delà des Conseillers de Marseille-Provence, l'ensemble des Conseillers métropolitains soient informés sur la problématique concernant la réalisation de la bretelle (anciennement liaison souterraine) entre le boulevard Schloesing et l'entrée du Tunnel Prado Carénage dans les 8^{ème} et 10^{ème} arrondissements de Marseille.

Heureusement que le quorum était atteint au moment du vote sur ce rapport qui était le plus gros dossier de la séance.

Aujourd'hui, je me passerai des commentaires techniques et environnementaux qui me sont pourtant chers ; je ne reviendrai pas non plus sur l'annulation de la précédente délibération de 2016 à la demande du Préfet de Région qui n'avait pas apprécié le montage financier. Je vais me consacrer au montage proposé qui paraît plus conforme au Code des Marchés Publics et à la jurisprudence. C'est dans ce cadre que nous souhaitons mettre en lumière les conséquences financières liées à cette opération.

En effet, l'annexe 3 de l'avenant nous indique les bénéfices nets qui pourront être distribués au cours de la période de prolongation de la concession entre 2025 (année actuelle de fin de concession) et 2033 (fin de la concession prolongée), ces bénéfices cumulés se montent à plus de 95,6 millions d'euros sur une période de 8 ans.

Rappelons que le coût des travaux de la bretelle est évalué à 47,2 millions d'euros études comprises, et que la partie de la concession du Tunnel Prado Sud transférée à la société du Tunnel Prado Carénage s'élève à 49,8 millions d'euros.

Malgré les nouveaux éléments en matière d'aménagement et de sécurité, rien ne justifie les profits que vont pouvoir se partager les actionnaires. Comme je vous l'ai indiqué hier, ces changements de justification viennent fort à propos permettre de déroger à un appel d'offres en modifiant le contrat initial et en allongeant la durée de la concession.

Un intervenant.- C'est très bref...

Madame DJAMBAE.- Oui, je suis très brève par rapport à hier et par rapport au dossier.

(Brouhaha)

Je vais quand même répondre à M. Amalric et M. Blum. Ils oublient une petite précision concernant la bretelle. Elle est certes gratuite mais on est obligé de l'emprunter pour accéder au tunnel suivant qui est payant. Donc ce serait plus honnête de le dire aussi.

Compte tenu de tout ce qui a été dit, nous voterons contre.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix le rapport présenté par notre collègue Christophe Amalric. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter veuillent bien le manifester en levant la main. Avis contraire ?

Le rapport est adopté.

Votes contre de N. Pigamo, F. Masse, S. Ghali, J. Furace, E. Caselli, R. Cazzola, P. Mennucci, R. Ruzé,

Vote contre de L. Talassinios

Vote contre N. Djambaé

Vote contre du Groupe des Elus Socialistes Républicains Démocrates et Apparentés

Abstentions de P. Fernandez-Pedinielli, M. Illac, E. Isodore, A. Jullien, R. Mei, P. Mingaud, A. Molino, M. Poggiale, G. Rosso

Monsieur LE PRESIDENT.- Le rapport est adopté, il en est ainsi décidé.

184. VOI 002-19/10/17 CM - Approbation de la charte des usages dans le cadre de la requalification de la rue Paradis à Marseille entre la place Estrangin et la Canebière à Marseille (1er et 6ème arrondissements)

Monsieur AMALRIC.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

185. VOI 003-19/10/17 CM - Approbation de l'affectation de l'opération d'investissement relative à la requalification du Cours Lieutaud à Marseille (1er et 6ème arrondissements)

Monsieur AMALRIC.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

186. VOI 004-19/10/17 CM - Présentation du rapport annuel 2016 du délégataire de service public pour l'enlèvement des véhicules légers en panne ou accidentés dans les tunnels exploités par la Métropole sur le territoire Marseille-Provence

Monsieur AMALRIC.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

187. VOI 005-19/10/17 CM - Approbation du principe d'une Délégation de Service Public pour l'enlèvement des véhicules légers en panne ou accidentés dans les tunnels exploités par la Métropole Aix-Marseille-Provence sur le territoire Marseille Provence

Monsieur AMALRIC.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

ECONOMIE, NOUVELLES TECHNOLOGIES, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

75. EMP 001-19/10/17 CM - Développement des clauses sociales d'insertion dans les procédures de consultation des marchés publics

Monsieur ALVAREZ.- Monsieur le Président, dans les échanges de ce matin, l'emploi a fait l'objet de nombreuses interventions qui le positionne comme un élément majeur de nos souhaits et je voudrais juste vous présenter les rapports soumis à notre approbation.

La situation de l'emploi apparaît aujourd'hui comme une des faiblesses du territoire métropolitain, et que la Métropole s'en saisisse est légitime.

Au second trimestre 2017, le nombre de demandeurs d'emploi s'établit à un peu plus de 121.000 personnes, dont 80.000 chômeurs de longue durée. Un chômage également marqué par 15.000 personnes de moins de 25 ans et 30.000 de plus de 50 ans.

Notre Métropole, à son démarrage, apparaît donc comme l'une des plus inégalitaires de France.

Dans ce contexte, la Métropole, dans l'ambition de son développement économique doit impérativement permettre de faciliter l'accès à l'emploi et l'inclusion sociale des populations les plus fragiles.

Il y a en effet le développement économique qui crée de l'emploi mais soyons conscients que l'emploi et l'insertion servent également notre économie. C'est ce travail que nous menons et je sais que le Président de la Commission Emploi Dominique Tian avec qui les membres de la Commission travaillent activement sur cette nécessité d'allier les Territoires sur ces sujets importants fait que la Métropole n'est pas seul dans ce champ de l'emploi et de l'insertion. Dans un objectif d'équilibre territorial, elle est aux côtés de l'Etat, de la Région et surtout du Département. Elle prend appui sur les différentes institutions et acteurs du territoire afin de dynamiser la mobilisation de chacun sur sa sphère de compétence.

Nous avons la chance de disposer sur notre territoire de dispositifs d'accompagnement individualisés vers l'emploi pour un public qui n'accède pas spontanément au marché du travail. Il s'agit des PLIE. Il y en a 6, couvrant 63 communes de notre Métropole.

Avec l'ensemble de ces PLIE du territoire métropolitain, ce sont, jusqu'en 2020, un peu plus de 13 000 personnes qui vont être individuellement accompagnées vers l'emploi. De grands enjeux se dessinent pour 2018.

L'Etat est à nos côtés pour les fonds européens à mobiliser, avec une enveloppe pour 2018-2020 d'un peu moins de 17 millions d'euros.

Nous avons la confiance de l'Etat qui s'apprête à nous accréditer organisme intermédiaire pour la gestion et le contrôle des fonds européens.

C'est ce que retrace la délibération présentée aujourd'hui relative à un avis de principe relatif à la désignation en qualité d'Organisme Intermédiaire de gestion et de contrôle du FSE 2018-2020, pour le compte des PLIE du territoire métropolitain.

Le Département est à nos côtés, en tant que chef de file de l'insertion, et dans le pilotage de son plan départemental pour l'insertion. Il nous sollicite pour signer le Pacte Territorial pour l'Insertion, aux côtés de nombreux partenaires publics et privés.

C'est pourquoi est soumise à votre accord la délibération relative à l'approbation et signature du Pacte Territorial pour l'Insertion 2017-2019 avec le Conseil départemental des Bouches du Rhône.

J'oserais dire que la confiance du Département va encore plus loin (je remercie sa Présidente et notre collègue Marine Pustorino) en déléguant une partie de ses fonds pour le financement des PLIE et l'accompagnement des bénéficiaires du RSA jusqu'en 2020 et en accordant chaque année 1 873 000 euros de subvention à l'attention des bénéficiaires des PLIE, nous serons encore plus performants.

Notre Bureau a d'ailleurs adopté une délibération en ce sens ce matin.

Mes chers collègues, vous voyez que le combat que nous menons tous ensemble pour l'emploi nous demande d'être mobilisés et nous impose de nous saisir de l'ensemble des opportunités qui se présentent pour lutter contre ce fléau qu'est le chômage.

Une des opportunités que nous avons à portée de main est interne à nos services de la Métropole et je souhaiterais à cet effet remercier mon collègue Bernard Jacquier Vice-président de notre institution pour son écoute ; il s'agit de la commande publique.

La commande publique de notre établissement représente un véritable levier pour l'emploi et l'insertion ; tous les marchés et contrats de la commande publique de notre établissement ont potentiellement vocation à porter des démarches d'insertion des publics les plus éloignés de l'emploi.

Nous avons fait un bilan en 2016 qui a démontré que pour tout acheteur public confondu sur le territoire métropolitain, ce sont 450 emplois équivalent temps plein qui ont été créés, dont 68 par la commande publique de la Métropole.

Je vous précise également que les agents en charge de cette fonction seront financés sur des fonds européens et que la mobilisation de la clause représente un coût nul pour notre établissement. C'est pourquoi la délibération relative au développement

des clauses sociales d'insertion dans les procédures de consultation des marchés publics est une grande avancée pour notre institution.

Je souhaite aussi vous dire, que nous avons également essayé d'identifier ce que pouvaient être ces fameux freins à l'emploi qu'évoquent beaucoup de partenaires ; un des premiers freins repérés est celui lié aux problèmes de déplacement d'un public qui n'a pas souvent les moyens de se payer un permis de conduire et encore moins un véhicule et pour qui les transports publics restent une difficulté.

En matière de mobilité, donc, et tout en tenant compte de ce qui existe sur certains territoires, nous devons trouver une solution et créer les conditions de travail autour des plateformes mobilité chargées d'accompagner tous les publics en situation de fragilité vers une mobilité durable et autonome en présentant, notamment, des solutions adaptées aux personnes et aux territoires pour que la mobilité ne soit plus un frein à l'insertion professionnelle.

Vous l'aurez compris, le problème du chômage transcende tous les Territoires, certes dans des proportions différentes selon les communes, mais pas un seul Territoire n'est épargné.

Notre action en faveur de l'emploi conduite à l'échelon métropolitain doit servir l'inclusion sociale de nos concitoyens en difficultés qui n'ont que faire des frontières des Territoires.

La question de l'emploi nécessite la mobilisation de l'ensemble des acteurs publics et privés, rassemblé dans une dynamique, pour valoriser les ressources humaines du territoire métropolitain dans sa totalité, dans le but de mobiliser les demandeurs d'emploi sur des emplois à venir mais également sur les secteurs de l'économie où des besoins de main d'œuvre apparaissent comme non satisfaits.

Pour conclure, il est important de voir que la Métropole entend donc jouer son rôle en ce sens. Et pour en faciliter le pilotage institutionnel la priorité sera d'une part de rendre lisible une politique emploi et insertion essentiellement caractérisée actuellement par une multitude d'acteurs, rendant souvent opaque son efficacité et d'autre part de déployer notre action sur les nombreux emplois de notre économie de proximité qui ne sont pas pourvus au bénéfice des personnes en difficultés d'insertion et pour lesquels les risques de délocalisation n'existent pas.

Pour finir, Monsieur le Président, si vous avez fait le choix qu'une délégation et qu'une Direction directement dédiée à l'emploi, l'insertion et l'économie sociale soient actives sur la Métropole, c'est parce que vous avez saisi l'importance de ces sujets, je vous remercie pour votre attention.

(Applaudissements)

Monsieur TIAN.- Merci Monsieur le Président, merci à l'ensemble des membres de la Commission Emploi Formation Professionnelle et à Martial Alvarez. Nous avons tous fait un très grand travail sur les politiques de l'emploi. Elles sont compliquées, complexes, souvent municipalisées et donc très proches du territoire. Il est vrai qu'après un état des lieux assez complet de la Commission, on s'est aperçu que ces PLIE notamment marchaient parfaitement avec l'ensemble des dispositifs qui sont nombreux sur le territoire et remplissent parfaitement leur rôle. D'ailleurs nous avons

noté une implication très forte, à la fois des Maires et des Adjointes sur l'ensemble des dispositifs et leur connaissance parfaite de ce dossier, ce qui est pour nous quelque chose d'important.

Avec Martial Alvarez et les membres de la Commission, nous avons décidé de ne pas déranger ce qui fonctionnait bien évidemment. Néanmoins, un sujet récurrent était posé et ceux qui sont dans les PLIE le savent, c'est le problème du financement et de la trésorerie de ces PLIE parce que les fonds européens que vous connaissez, le FSE notamment, sont versés par l'Etat, par l'administration française, avec un an, deux ans, trois ans de retard, ce qui fragilise les PLIE. C'est maintenant un opérateur comme vous l'indiquiez, qui est la Métropole, qui va intervenir et assurer le portage des dossiers. Il y aura une sorte d'ingénierie à disposition de ces PLIE que nous ne dérangerons pas comme l'ensemble des dispositifs.

Merci une nouvelle fois pour la collaboration des uns et des autres et notamment des services. Je crois que ce travail fait sur le terrain avec les Maires est exactement dans la politique que Jean-Claude Gaudin a décidée. On respecte ce qui fonctionne bien, on l'amplifie, on l'aide et en l'occurrence, on fait de la trésorerie pour ces associations en synthétisant certaines actions. Je crois qu'il faut noter aussi l'aide du Département. C'est 1,9 million d'euros qui seront reversés tous les ans pour aider ces PLIE. Je crois que Métropole, Département et communes ont à travailler ensemble et c'est un satisfecit. C'est un excellent rapport qui aura l'approbation de l'ensemble des membres de cette séance.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

76. EMP 002-19/10/17 CM - Approbation du Pacte Territorial pour l'Insertion (PTI) 2017-2019 avec le Conseil Départemental des Bouches du Rhône

Monsieur ALVAREZ.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani, G. Lelouis,
L. Barat, M. Catanéo, Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnainou, D. Lamy,
S. Ravier, M. Maunier

77. EMP 003-19/10/17 CM - Programme Opérationnel National Fonds Social Européen (PON FSE 2014-2020) Organisme Intermédiaire de Gestion et de Contrôle du FSE pour le compte des Plans Locaux pour l'insertion et l'Emploi du territoire métropolitain (PLIE). Avis de principe relatif à la désignation en qualité d'organisme de contrôle du FSE pour le compte du PLIE du territoire métropolitain

Monsieur ALVAREZ.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani, G. Lelouis,
L. Barat, M. Catanéo, Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnainou, D. Lamy,
S. Ravier, M. Maunier

78. **EMP 004-19/10/17 CM - Demande de remise gracieuse de Mme Tobaruela suite à l'émission d'un titre de recettes dans le cadre d'un Contrat Unique d'Insertion**

Monsieur ALVAREZ.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

79. **EMP 005-19/10/17 CM - Approbation de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille Provence à l'association Europlie**

Monsieur ALVAREZ.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani, G. Lelouis,
L. Barat, M. Catanéo, Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnainou, D. Lamy,
S. Ravier, M. Maunier

80. **EMP 006-19/10/17 CM - Approbation de l'adhésion à l'association Alliance Villes Emploi**

Monsieur ALVAREZ.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani, G. Lelouis,
L. Barat, M. Catanéo, Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnainou, D. Lamy,
S. Ravier, M. Maunier

TRANSPORTS, DÉPLACEMENTS ET ACCESSIBILITÉ

Monsieur SERRUS.- Avant que l'on balaie les 19 rapports, je ferai un commentaire sur deux d'entre eux qui me paraissent particulièrement importants.

Tout d'abord, celui sur le pass métropolitain. Ma conception de la Métropole, c'est que c'est d'abord celle des Métropolitains avant d'être celle des communes et des Territoires. La Métropole des Métropolitains, en ce qui concerne la mobilité, est une urgence. A compter du mois de février, avec une seule carte, on a réglé l'ensemble des problématiques. Avec une seule carte, les Métropolitains pourront circuler sur tous les systèmes de transport de la Métropole. Je veux donner deux exemples. Pour un Métropolitain qui habite à Aix ou à Marseille et qui travaille à Marseille ou à Aix, l'économie sera de 15 euros mensuels. Pour un Métropolitain qui habite à Martigues ou à Aix et qui travaille à Aix ou à Martigues, l'économie sera de 34,50 euros par mois. Je rappelle, pour terminer, que les entreprises aident à l'acquisition de ces titres de transport. Vous voyez que des milliers de Métropolitains, dès le mois de février, pourront accéder à une tarification unique et auront une amélioration de leur pouvoir d'achat.

Deuxième élément sur lequel je voulais insister, c'est cette décision sur une station d'avitaillement au gaz pour les véhicules que nous projetons sur Vitrolles. C'est la première fois que nous nous donnerons les moyens de la transition énergétique parce que vous le savez, nous nous sommes engagés sur le passage à l'électricité des bus en ville et sur le passage au gaz des autocars. Les autocars vont être au cœur de notre Agenda de la Mobilité. Il y en a environ 2000 qui circulent quotidiennement dans la Métropole. Là, nous prenons une décision et nous allons réaliser la première station d'avitaillement qui nous permettra, dans un premier temps de charger avec du gaz les véhicules, et plus tard avec du gaz produit par nos stations d'épuration et nos stations de déchets. Voilà les deux dossiers sur lesquels je voulais insister.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci beaucoup M. Serrus, je crois que cela n'échappe à personne les efforts qui sont faits dans ce domaine.

81. TRA 001-19/10/17 CM - Mise en œuvre de la réforme de la dépenalisation décentralisation du stationnement payant sur voirie au sein des communes de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Monsieur SERRUS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani, G. Lelouis,
L. Barat, M. Catanéo, Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnaïnou, D. Lamy,
S. Ravier, M. Maunier

82. TRA 002-19/10/17 CM - Précisions concernant la consistance de la compétence - parcs et aires de stationnement - transférée à la Métropole Aix-Marseille-Provence

Monsieur SERRUS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

83. TRA 003-19/10/17 CM - Approbation de tarifs promotionnels destinés aux opérations de promotion et de valorisation des réseaux de transport en commun métropolitains

Monsieur SERRUS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

84. TRA 004-19/10/17 CM - Déploiement d'abonnements multimodaux sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Approbation d'une convention et d'un avenant

Monsieur SERRUS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

85. TRA 005-19/10/17 CM - Approbation de produits libre circulation sur les réseaux urbains et interurbains métropolitains pour l'opération « Mobile sans ma voiture 2017 »

Monsieur SERRUS.- Avis favorable.

Madame FERNANDEZ-PEDINIELLI.- Monsieur le Président, bien sûr nous sommes favorables à la création de ce pass, cela fait référence à mon ami Marc Frisicano qui, à l'époque, au sein du Conseil départemental déjà, militait pour que la circulation se fasse à l'échelle du département. Donc bien évidemment, on accueille cette possibilité avec une grande bienveillance et un grand plaisir à ceci près qu'il ne faudrait pas oublier les tarifs sociaux qui sont une obligation mais qui n'apparaissent pas là. Je souhaiterais donc qu'un engagement soit pris et qu'il soit réalisé dans l'enfilade. Merci.

Monsieur SERRUS.- Je pense que vous avez lu avec attention l'Agenda de la Mobilité Métropolitaine. Si vous vous rappelez le petit calendrier, le premier acte concernant la tarification était de commencer par le pass unique mensuel. Evidemment il va en découler maintenant que nous aurons les outils et l'ensemble des moyens, tout un ensemble de tarifications en particulier celles à laquelle vous faites allusion.

Madame PRISCO.- Monsieur le président, mes chers collègues, bien entendu, nous voterons pour ce pass métropolitain car il est le premier acte fort de l'Agenda de la Mobilité.

En 2001, le président de cette Commission, l'actuel Président de la Région, avait pour objectif de créer une carte de transports sur l'ensemble des communes de

MPM à l'image de la carte Orange de l'époque en vigueur en région parisienne. Il aura donc fallu 17 ans pour cette carte voit le jour sous le nom de pass métropolitain.

Monsieur LE PRESIDENT.- C'est nous qui la faisons, ce n'est pas celui qui l'avait initiée.

Madame PRISCO.- Si le tarif semble attractif (n'oublions pas que le législateur a prévu une participation de l'employeur à 50% pour les abonnements de transports), ce n'est pas le seul prix des transports qui va inciter nos concitoyens à les prendre mais l'offre de services qui lui sera proposée.

En son temps, il y a quelques décennies, la voiture a été considérée comme l'instrument de la liberté. Notre défi pour les Métropoles, a fortiori pour la nôtre, c'est de construire le nouvel instrument de liberté : un réseau de transport bien maillé, accessible à tous.

Le chemin est encore long, notre Agenda de la Mobilité est là pour nous le rappeler. Combien parmi nous ont par exemple pris les transports en commun ce matin pour venir dans cette Assemblée ? Pas grand monde je suppose, y compris chez les élus marseillais.

Nous avons donc un ambitieux Agenda de la Mobilité mais nous n'avons pas perçu dans le rapport des orientations budgétaires que les transports constituaient une priorité pour notre Métropole dans les choix d'investissements proposés.

Je sais que nous attendons la manne de l'Etat et notre Vice-président à la Mobilité nous rappelle régulièrement son optimisme quant à l'aide de l'Etat pour nos transports. Il est vrai que nous avons accumulé depuis des décennies un retard considérable par rapport aux autres Métropoles européennes et françaises et que l'Etat se doit de participer largement à combler ce déficit. Cependant nous ne pourrons pas avoir « le beurre et l'argent du beurre » : j'ai souvent entendu dans les enceintes des collectivités locales l'adage « qui paie commande ».

Il faut donc se préparer à ce que l'Etat, comme pour le Grand Paris, prenne une place dans la gouvernance des transports de notre Métropole proportionnelle à son apport.

Merci pour votre attention.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

N. Pigamo, F. Masse, S. Ghali, J. Furace, N. Djambaé E. Caselli, R. Cazzola, P. Mennucci et R. Ruzé ne prennent pas part au vote.

86. TRA 006-19/10/17 CM - Création de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité de la Métropole Aix-Marseille-Provence – Abrogation de la délibération n°TRA 014-2338/17/CM du 13 juillet 2017

Monsieur SERRUS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

87. TRA 007-19/10/17 CM - Approbation d'un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public

Monsieur SERRUS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani, G. Lelouis,
L. Barat, M. Catanéo, Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnainou, D. Lamy,
S. Ravier, M. Maunier

88. TRA 008-19/10/17 CM - Approbation du principe d'une délégation de service public pour la construction et l'exploitation d'une station d'avitaillement Gaz Naturel pour véhicules à l'Anjoly à Vitrolles pour les besoins du dépôt des Bus de l'Etang et ouverte aux professionnels du transport

Monsieur SERRUS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

89. TRA 009-19/10/17 CM - Approbation de l'avenant n°9 à la convention de délégation de service public pour l'exploitation du réseau de transports urbains Aix en Bus

Monsieur SERRUS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

90. TRA 010-19/10/17 CM - Approbation de l'avenant n°2 au contrat d'obligation de service public de la RDT13 avec la Métropole Aix-Marseille-Provence

Monsieur SERRUS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

91. TRA 011-19/10/17 CM - Approbation de l'avenant n°11 au contrat de délégation de service public relatif à l'exploitation de la desserte de l'archipel du Frioul

Monsieur SERRUS.- Avis favorable.

Madame PIGAMO.- Monsieur le Président, ce sera rapide ne vous inquiétez pas. Désolée, on n'a pas pu avoir le débat hier et je voulais tellement vous dire sur ce rapport...

(Exclamations, brouhaha)

Vous avez faim, il est midi et quart ! On va y aller, calmez-vous !

Monsieur LE PRESIDENT.- Celle-là, il faut l'avoir comme candidate.

Madame PIGAMO.- Monsieur le Président, simplement pour vous dire sur ce rapport : enfin ! Enfin ! Permettez-moi en effet d'éprouver de la satisfaction pour tous les usagers du Frioul, pour tous les usagers de cette gare appelée Désirée.

Monsieur LE PRESIDENT.- Désirée Clary.

Madame PIGAMO.- Si vous voulez.

Il me semble que nulle part ailleurs on aura attendu plus de onze ans l'arrivée d'une gare maritime. Rendez-vous compte, pendant onze ans les usagers du Frioul ont payé de 10 à 16 euros une gare chimérique. Il y avait une souillure sur ce bel ouvrage du Vieux Port où l'on passe d'un ouvrage comme l'Ombrière à un ouvrage archaïque fait de bric et de broc pour rejoindre le Frioul.

Vous me direz que c'est un peu, hélas, à l'image de la gestion de cette ville où tout est fait dans l'à peu près. Nous ne pouvons donc que nous réjouir de ce rapport qui embellira notre ville et ce sera surtout beaucoup plus plaisants pour les usagers qui verront enfin l'utilité de leur contribution financière et n'auront plus à attendre leur bateau sous un soleil de plomb.

Mais quand même, permettez-moi de souligner la perte de temps et d'argent d'un dossier bien mal ficelé qui impacte une fois de plus nos finances. Car nous voilà avec une gare dont le montant passe de 800 000 euros à un montant de 1,953 million d'euros. Un million d'euros pour un dossier bien mal préparé !

Sans refaire tout l'historique de ce dossier qui a duré plus de onze ans pour une construction évaluée à douze mois, on peut souhaiter que cela interpelle les élus ici présents pour être beaucoup plus vigilants sur les futurs contrats de délégation de service public.

D'autre part, nous ici présents, ne pouvons que nous féliciter d'avoir plaidé pour une commission consultative des marchés adaptés du Conseil de Territoire Marseille Provence, certes avec l'appui de M. Teissier. On voit bien l'intérêt de contrôler ces contrats publics et ainsi d'éviter des délégataires peu rigoureux car c'est exactement de cela qu'il s'agit dans ce dossier.

Alors oui, Monsieur le Président, je le dis : enfin et bravo au délégataire qui aura réussi le coup de force de gagner des recettes sur un ouvrage non réalisé, mais

qui plus est, de voir son contrat prolongé pour, je cite : « sécuriser la livraison de la gare pendant la durée du contrat ».

Affaire à suivre...

Monsieur LE PRESIDENT.- Vous auriez pu dans votre intervention nous féliciter d'avoir, à l'époque, lorsque la justice s'était mise en ébullition par rapport au transport entre le Vieux Port et les îles du Frioul ou le Château d'If et avait mis tous les bateaux sous séquestre. A ce moment-là, il avait fallu que nous fassions appel à des bateaux qui venaient de la Rochelle et qui avaient de drôles de noms comme *Seznec*. Cela intriguait les Marseillais...

Qu'avons-nous fait ? Nous avons acheté des bateaux qui s'appellent *Espérandieu*, *Edmond Dantès*, et bien d'autres encore.

Cela vous mord la langue de nous féliciter d'avoir acheté ces bateaux et de les mettre à disposition des personnes qui vivent au Frioul ?

(Applaudissements)

Le Frioul a un vrai succès, vous le savez et en plus, puisque vous y êtes, dans vos notes pour la prochaine fois, vous nous félicitez aussi de porter à bout de bras le Centre Léo Lagrange. Sans nous, il y a longtemps qu'il aurait disparu...

(Applaudissements)

Je mets aux voix ce rapport n°91.

Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de N. Pigamo, F. Masse, S. Ghali, J. Furace, E. Caselli,
R. Cazzola, P. Mennucci, R. Ruzé

Abstention de N. Djambaé,

Monsieur ROUX.- Je voudrais que certains élus comprennent qu'il y a d'autres endroits pour faire des débats locaux marseillais. Nous ne sommes pas de Marseille, nous sommes Métropolitains. Revenir régulièrement sur le débat que vous avez eu en Conseil Municipal et que vous avez eu en Conseil de Territoire marseillais, ici, ce n'est pas le lieu, nous parlons de la Métropole.

92. TRA 012-19/10/17 CM - Présentation du rapport d'activité 2016 du délégataire du service public pour le service de transport de véhicules entre Marseille et l'Archipel du Frioul

Monsieur SERRUS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

93. TRA 013-19/10/17 CM - Présentation du rapport annuel 2016 du délégataire du service public pour l'exploitation de la ligne de transport de voyageurs Marseille/Aéroport par autoroute au groupement Transprovence / Kéolis Bouches-du-Rhône

Monsieur SERRUS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

94. TRA 014-19/10/17 CM - Présentation du rapport annuel 2016 du délégataire du réseau de transports urbains "Aix en Bus"

Monsieur SERRUS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

95. TRA 015-19/10/17 CM - Présentation du rapport annuel 2016 du délégataire de service public de transports urbains de voyageurs du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile

Monsieur SERRUS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani, G. Lelouis,
L. Barat, M. Catanéo, Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnaïnou, D. Lamy,
S. Ravier, M. Maunier

96. TRA 016-19/10/17 CM - Présentation du rapport annuel 2016 du délégataire de service public pour l'exploitation du réseau des Bus de l'Etang de la Métropole Aix-Marseille-Provence passée avec la société des Autobus de l'Etang

Monsieur SERRUS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani, G. Lelouis,
L. Barat, M. Catanéo, Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnaïnou, D. Lamy,
S. Ravier, M. Maunier

97. **TRA 017-19/10/17 CM - Participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence au projet de Communauté d'Innovation et de Connaissance Mobilité Urbaine (Knowledge and Innovation Community Urban Community)**

Monsieur SERRUS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani, G. Lelouis,
L. Barat, M. Catanéo, Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnaïnou, D. Lamy,
S. Ravier, M. Maunier

98. **TRA 018-19/10/17 CM - Approbation de la revalorisation et de l'affectation de l'opération d'investissement pour l'étude et le développement des technologies NFC**

Monsieur SERRUS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani, G. Lelouis,
L. Barat, M. Catanéo, Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnaïnou, D. Lamy,
S. Ravier, M. Maunier

99. **TRA 019-19/10/17 CM - Approbation de la revalorisation et de l'affectation de l'opération d'investissement pour le projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) entre Aubagne et Gémenos**

Monsieur SERRUS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani, G. Lelouis,
L. Barat, M. Catanéo, Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnaïnou, D. Lamy,
S. Ravier, M. Maunier

URBANISME ET AMÉNAGEMENT

100. **URB 001-19/10/17 CM - Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité de la concession d'aménagement de la Savine Bas à Marseille 15ème arrondissement établi au 31 décembre 2016 et approbation de l'avenant 5 au contrat de concession**

Monsieur PONS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté.

Votes contre de N. Pigamo, F. Masse, S. Ghali, J. Furace, E. Caselli,
R. Cazzola, P. Mennucci, R. Ruzé

Vote contre de N. Djambaé

Abstentions de S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani, G. Lelouis,
L. Barat, M. Catanéo, Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnaïnou, D. Lamy,
S. Ravier, M. Maunier

Abstention de S. Mari

101. URB 002-19/10/17 CM - Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité établi au 31 décembre 2016 de la concession d'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté du Technopole de Château Gombert à Marseille 13ème arrondissement - participation de la Métropole à l'équilibre du bilan

Monsieur PONS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté.

Votes contre de N. Pigamo, F. Masse, S. Ghali, J. Furace, E. Caselli,
R. Cazzola, P. Mennucci, R. Ruzé

Vote contre de N. Djambaé

Abstentions de S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani, G. Lelouis,
L. Barat, M. Catanéo, Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnaïnou, D. Lamy,
S. Ravier, M. Maunier

Abstention de S. Mari

102. URB 003-19/10/17 CM - Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité de la concession d'aménagement du Vallon de Malpassé à Marseille 13ème arrondissement établi au 31 décembre 2016 et approbation de l'avenant 7 à la convention de concession

Monsieur PONS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani, G. Lelouis,
L. Barat, M. Catanéo, Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnaïnou, D. Lamy,
S. Ravier, M. Maunier

Abstentions de N. Pigamo, F. Masse, S. Ghali, J. Furace, E. Caselli,
R. Cazzola, P. Mennucci, R. Ruzé

Abstention de N. Djambaé

Abstention de S. Mari

103. URB 004-19/10/17 CM - Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité de la concession d'aménagement Mardirossian-Madrague-Plan à Marseille 15ème arrondissement établi au 31 décembre 2016 - approbation de l'avenant 6 à la convention de concession d'aménagement

Monsieur PONS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani, G. Lelouis,
L. Barat, M. Catanéo, Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnainou, D. Lamy,
S. Ravier, M. Maunier

Abstention de S. Mari

104. URB 005-19/10/17 CM - Approbation du Compte Rendu Annuel à la collectivité de la concession d'aménagement concerté des Hauts de Sainte Marthe à Marseille 13ème et 14ème arrondissements établi au 31 décembre 2016

Monsieur PONS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté.

Abstentions de S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani, G. Lelouis,
L. Barat, M. Catanéo, Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnainou, D. Lamy,
S. Ravier, M. Maunier

Votes contre de N. Pigamo, F. Masse, S. Ghali, J. Furace, E. Caselli,
R. Cazzola, P. Mennucci, R. Ruzé

Vote contre de N. Djambaé,

105. URB 006-19/10/17 CM - Approbation du compte rendu annuel à la collectivité au 31 décembre 2016 de la concession d'aménagement opération de restauration immobilière du Centre-Ville de La Ciotat. Approbation de l'avenant N° 15 à la concession d'aménagement conclue avec la SOLEAM

Monsieur PONS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani, G. Lelouis,
L. Barat, M. Catanéo, Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnaïnou, D. Lamy,
S. Ravier, M. Maunier

106. URB 007-19/10/17 CM - Approbation du compte rendu annuel aux collectivités 2016 de la Zone d'Aménagement Concerté de la Chapelle à La Bouilladisse par la SPL Façonéo

Monsieur PONS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani, G. Lelouis,
L. Barat, M. Catanéo, Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnaïnou, D. Lamy,
S. Ravier, M. Maunier

107. URB 008-19/10/17 CM - Approbation du Compte Rendu Annuel à la collectivité 2016 de la Zone d'Aménagement Concerté des Vigneaux à Cuges-les-Pins - SEM Façonéo - Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile

Monsieur PONS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani, G. Lelouis,
L. Barat, M. Catanéo, Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnaïnou, D. Lamy,
S. Ravier, M. Maunier

108. URB 009-19/10/17 CM - Constat des constructions réalisées sur le programme de logements collectifs "Côté Port" à Fos-sur-Mer

Monsieur PONS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani, G. Lelouis,
L. Barat, M. Catanéo, Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnaïnou, D. Lamy,
S. Ravier, M. Maunier

109. URB 010-19/10/17 CM - Constat des constructions réalisées sur le programme de logements individuels et collectifs résidence "Le Domaine Aurélienne" à Grans

Monsieur PONS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani, G. Lelouis,
L. Barat, M. Catanéo, Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnaïnou, D. Lamy,
S. Ravier, M. Maunier

110. URB 011-19/10/17 CM - Constat des constructions réalisées sur le programme de logements collectifs et individuels « Le Clos de l'Olivier » situé sur les parcelles cadastrées section BR n° 431 à n° 435, n°439 à n° 441, n° 443 à n° 449 à Istres

Monsieur PONS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani, G. Lelouis,
L. Barat, M. Catanéo, Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnaïnou, D. Lamy,
S. Ravier, M. Maunier

111. URB 012-19/10/17 CM - Constat des constructions réalisées au sein du programme de logements individuels "Le Plateau des Bolles" à Istres

Monsieur PONS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani, G. Lelouis,
L. Barat, M. Catanéo, Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnaïnou, D. Lamy,
S. Ravier, M. Maunier

112. URB 013-19/10/17 CM - Constat des constructions réalisées sur le programme de logements collectifs "Résidence de l'Etoile 1 et 2" à Istres

Monsieur PONS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani, G. Lelouis,
L. Barat, M. Catanéo, Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnaïnou, D. Lamy,
S. Ravier, M. Maunier

113. URB 014-19/10/17 CM - Budget Métropole - Approbation de l'affectation de l'opération d'investissement relative à la gestion et suivi des SCOT des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Monsieur PONS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

114. URB 015-19/10/17 CM - Budget Métropole - Approbation de l'affectation de l'opération d'investissement relative aux Aires d'accueil des gens du voyage de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Monsieur PONS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

115. URB 016-19/10/17 CM - Budget Métropole - Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement relative à la requalification Trame Mazenod à Marseille

Monsieur PONS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

116. URB 017-19/10/17 CM - Avis sur la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme de Vitrolles (Zone d'Aménagement Concerté Cap Horizon)

Monsieur PONS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

117. URB 018-19/10/17 CM - Plan Local d'Urbanisme de la commune de La Ciotat - Approbation de la modification n°4

Monsieur PONS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

N. Pigamo, F. Masse, S. Ghali, J. Furace, N. Djambaé, E. Caselli, R. Cazzola,
P. Mennucci et R. Ruzé ne prennent pas part au vote.

118. URB 019-19/10/17 CM - Plan Local d'Urbanisme de la commune de Roquefort-la-Bédoule - Approbation de la modification n°3

Monsieur PONS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

N. Pigamo, F. Masse, S. Ghali, J. Furace, N. Djambaé, E. Caselli, R. Cazzola,
P. Mennucci et R. Ruzé ne prennent pas part au vote.

119. URB 020-19/10/17 CM - Avis sur le Plan Local d'Urbanisme de la commune de La Bouilladisse

Monsieur PONS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

120. URB 021-19/10/17 CM - Avis sur le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Belcodène

Monsieur PONS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

121. URB 022-19/10/17 CM - Avis sur le projet le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Martigues

Monsieur PONS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

122. URB 023-19/10/17 CM - Définition de l'intérêt métropolitain pour la définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement mentionnées à l'article L300-1 du Code de l'Urbanisme

Monsieur PONS.- Avis favorable avec un remerciement à mes services pour s'être approchés aussi près de tous les Conseils de Territoire et des Maires afin de faire passer cette définition de l'intérêt métropolitain très important pour le développement de la Métropole.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani, G. Lelouis,
L. Barat, M. Catanéo, Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnaïnou, D. Lamy,
S. Ravier, M. Maunier

123. URB 024-19/10/17 CM - Conditions d'exercice du droit de préemption urbain et du droit de préemption urbain renforcé par la Métropole Aix-Marseille-Provence sur le territoire de la Ville de Marseille

Monsieur PONS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

124. URB 025-19/10/17 CM - Conditions d'exercice du droit de préemption urbain et du droit de préemption urbain renforcé par la Métropole Aix-Marseille-Provence sur le territoire de la Ville de La Ciotat

Monsieur PONS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

125. URB 026-19/10/17 CM - Lancement d'une procédure de Déclaration d'Utilité Publique et d'expropriation sur les ilots "Renan", "Porte des Temps" et la parcelle cadastrée AD 211, dans le centre ancien de La Ciotat, confiée à l'Etablissement Public Foncier PACA

Monsieur PONS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

126. URB 027-19/10/17 CM - Demande d'ouverture conjointe des enquêtes préalables à la déclaration d'utilité publique et parcellaire pour l'aménagement de l'avenue de la Jarre. Projet de rénovation urbaine Soude - Hauts de Mazargues à Marseille 9ème arrondissement

Monsieur PONS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

127. URB 028-19/10/17 CM - Demande d'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et de l'enquête parcellaire conjointe pour la réalisation de l'opération d'aménagement de Malpassé concédée à la Soleam sur le Centre commercial des Cèdres à Marseille 13ème arrondissement - correctif -

Monsieur PONS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani, G. Lelouis,
L. Barat, M. Catanéo, Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnaïnou, D. Lamy,
S. Ravier, M. Maunier

128. URB 029-19/10/17 CM - Approbation de l'avenant n°9 à la convention du 18 décembre 1972 relative à la gestion et à l'extension du Marché d'Intérêt National de Marseille

Monsieur PONS.- Avis favorable surtout pour le MIN de Marseille, c'est une très bonne initiative.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

129. URB 030-19/10/17 CM - Approbation du bilan de la concertation publique portant sur le projet de requalification de la place Jean Jaurès des pôles du secteur de la Plaine à Marseille 1er, 5ème et 6ème arrondissements de l'Opération Grand Centre Ville

Monsieur PONS.- Avis favorable.

Monsieur BESNAÏNOU.- A propos du projet de requalification de la place Jean Jaurès, nul ne peut douter de la nécessité absolue de se pencher sur ce secteur central de la Ville de Marseille laissé dans un état lamentable depuis de nombreuses années comme le sont les quartiers voisins de la Plaine et du Cours Julien.

Pour les élus et Maires qui ne connaissent pas vraiment ce secteur, permettez-moi de faire un constat rapide y ayant vécu 20 ans. Pour beaucoup de Marseillais, il est inconcevable de le traverser ou de venir s'y promener. Une grande place où se déroulent trois marchés principaux par semaine et à l'issue desquels des monticules d'ordures et de sachets volant au vent font ressembler celle-ci aux paysages d'Armageddon. Un parking en surface saturé le reste du temps et le soir venu, des bandes, des trafics, de la prostitution se partagent l'espace entre bagarres, rackets, bruit et saletés.

Cette place Jean Jaurès est la jonction entre les quartiers de la Plaine et du cours Julien où les murs en décrépitude et les commerces fermés ne tiennent que par l'accumulation d'affiches sauvages et les couches de peinture projetées finissant par

camoufler la crasse accumulée ou comment cacher la misère derrière quelques tags en parlant d'art urbain – je n'ai jamais compris – entre saleté chronique, pauvreté, circulation anarchique, incivilités et paupérisation, les habitants, pour la plupart, subissent ce secteur plus qu'ils ne le vivent.

Il faut noter aussi que c'est le paradis des bobos vivant là leur rêve de quartier latin aux accents de Pagnol, et de militants idéologues se côtoyant dans un espace qu'ils ont fait leur, uniquement leur, tous très hostiles à tout changement qui leur ferait perdre leur illusoire rêve d'indépendantistes de quartier.

On ne peut pas, comme je l'ai entendu, se lamenter de l'état du centre-ville, d'un centre-ville qui a la vocation de devenir le cœur de la capitale métropolitaine, constater la fuite des clients et de la fermeture des enseignes sans penser que la renaissance de Marseille passera aussi obligatoirement par un réaménagement complet et tant attendu de ces quartiers emblématiques.

Les critiques exprimées lors de la concertation sont nombreuses. Là où certaines ne voient qu'uniformisation, homogénéisation, aseptisation, je ne vois que remise en état, modernisation, restructuration, nettoyage et entretien de ces quartiers trop longtemps laissés pour compte. Dans la dépossession d'un lieu de vie, cet espace urbain continuera à exister et à vivre pleinement de manière plus sereine pour le bien du plus grand nombre.

Je vous remercie Monsieur le Président.

(Applaudissements)

Monsieur POGGIALE.- Monsieur le Président, je dirai quelques mots.

Que l'on se comprenne bien, mon intervention n'a pas pour objet de remettre en cause un éventuel projet de requalification ou de réorganisation de la place de la Plaine.

Le projet est important au sens où il ne se résume pas à une remise à niveau de l'existant de la plus grande place de Marseille, populaire certes par ses usages et son grand marché. Personne ne conteste non plus la nécessité de mettre à jour les aménagements, les équipements, les fonctionnements et les services d'un espace public très fréquenté.

Ce qui est concocté est une réorientation complète de la voirie, de l'espace public et des usages. D'où la très grande inquiétude manifestée pendant la concertation sur le thème d'une « gentrification » à vocation touristique...

De plus, ce projet piloté par la Soléam, et c'est l'essentiel de ma remarque, à qui MPM a donné mandat, a été concocté et mis en concertation sans que les élu-e-s de Marseille et de la Métropole (qui financera pour environ 10 millions d'euros) n'en soient informés à l'exception des Maires des secteurs concernés, malgré les demandes répétées à Marseille et relayées en Commission par M. Pellicani.

L'intérêt de cette délibération bilan de la concertation est de mettre à jour les craintes et les attentes des intervenants notamment sur une réelle concertation interactive et de dévoiler enfin pour les élus quelques planches sommaires du projet.

Pour marquer la double insatisfaction concernant la manière de concerter et de tenir à l'écart les Conseillers métropolitains et demander un vrai travail ouvert pour faire évoluer le projet, nous allons nous abstenir sur ce rapport.

Monsieur LE PRESIDENT.- M. Chenoz va vous répondre. Il y a eu des réunions.

Monsieur CHENOZ.- *Keep calm.* Gardons notre calme, en français !

(Rires)

Depuis que je fais le séminaire en anglais...

Monsieur LE PRESIDENT.- Pourtant, avec le Brexit, on ne devrait plus parler anglais !

Monsieur CHENOZ.- Depuis 2015, Monsieur Poggiale, 10 ateliers de réflexion et de travail ont eu lieu avec des habitants, des commerçants, des professionnels, des forains, et l'ensemble des usagers du secteur. Une boîte mail est dédiée à cette opération. Un projet final est concerté auprès du grand public et dans les mairies du 4/5, du 1/7 et du 6/8. Il y a eu trois expositions. 155 personnes ont été reçues et je vais vous donner quelques noms que vous connaissez peut-être. On a reçu l'association Un centre-ville pour tous, le groupe Front de Gauche de Marseille et d'Aix en Provence, avec M. Jean-Marc Coppola, Mme Marie-Françoise Palloix (que des éminents collègues) Mme Isabelle Pasquet, M. Christian Pellicani et un certain Marc Poggiale, le Collectif Vélo en Ville, M. Patrick Mennucci, Député de la 4^{ème} circonscription il y a encore quelques temps, l'Assemblée de la Plaine qui m'a accueilli ce matin, le Syndicat des commerçants non sédentaires des Bouches-du-Rhône, l'Association des commerçants Chave Eugène Pierre. On a reçu 108 contributions dont on a tenu compte. Et vous avez eu en annexe dans le rapport, ce recueil de 37 pages qui explique tout ça. Plus clair, je ne peux pas !

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Poggiale, vous décrivez une situation qui ne nous convient pas bien entendu dans cette partie du 6^{ème} arrondissement. Malgré tous les efforts qui ont pu être faits ou les erreurs qui ont été réalisées comme des bassins qui deviennent des dépotoirs alors que la Société des Eaux, à notre demande il y a quelques années pensant bien faire, les avait réalisés.

Monsieur Poggiale, cela ne peut pas continuer comme ça sur la place Jean Jaurès. Ça n'est pas possible ! Il faut de l'ordre. On ne peut pas laisser tout faire par des gens qui ne respectent pas les emplacements publics, par des gens qui veulent tout s'accaparer sans loi ni titre. Il faut à un moment donné prendre un certain nombre de décisions. C'est généralement Mme Lota qui les prend en mon nom. C'est elle qui prend aussi les embruns...

Vous savez, il y a très longtemps, faisant un débat avec Gaston Defferre, il me disait : *vous ne serez pas un bon Maire parce que vous ne saurez pas dire non !*

Il faut mettre de l'ordre. Nous ne pouvons pas tout accepter. Nous sommes la deuxième ville de France et généralement nous nous débrouillons tout seul. Là, il a fallu attendre, pour les ordures ménagères qui s'amoncelaient, que la justice prenne son

temps pour rendre son délibéré. Le Préfet a dit : *je ne bouge pas tant que je n'ai pas l'avis de la justice*. Pendant ce temps, les ordures ménagères s'accumulent et les Marseillais croient que nous ne faisons rien.

A la Plaine en particulier, il faut faire ce que l'on fait sur d'autres marchés, où il y a une organisation qui est respectée, où nos employés municipaux sont là pour faciliter et faire respecter. Nous ne chassons personne mais nous voulons le respect des choses.

M. Moraine a inauguré ces jours-ci, avec Mme Caradec et d'autres élus, le Jardin Michel Levy. Vous vous rappelez que les gens se mettaient dans les arbres pour nous empêcher de faire quelque chose et bloquaient cela alors que nous faisons un jardin public.

Nous sommes des élus et, de temps à autres, il faut prendre des décisions difficiles parce qu'il faut quand même que les choses fonctionnent mieux. J'ai répondu en même temps à M. Besnaïnou.

Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de P. Fernandez-Pedinielli, M. Illac, E. Isodore, A. Jullien, R. Mei, P. Mingaud, A. Molino, M. Poggiale, G. Rosso

Abstentions de N. Pigamo, F. Masse, S. Ghali, J. Furace, E. Caselli, R. Cazzola, P. Mennucci, R. Ruzé

Abstention de N. Djambaé

Abstention de L. Talassinou

Monsieur PONS.- Monsieur le Président, je voudrais approuver ce que vous venez de dire sur le marché de la Plaine parce que même si nous habitons dans le Nord du département, nous savons où ça se trouve puisque nous venons relativement souvent sur Marseille.

Toutefois, la prochaine fois, j'espère que mon Président de Conseil de Territoire qui est derrière moi aura une question à soumettre parce que cela vous fera participer à la problématique du Nord du Département. Je vous garantis que je prendrai la parole et vous allez savoir ce que cela veut dire que de parler d'un problème du Nord du département. Merci

130. URB 031-19/10/17 CM - Concession d'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté de la Campanelle à La Ciotat- Approbation du dossier de réalisation et du programme des équipements publics

Monsieur PONS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani, G. Lelouis,
L. Barat, M. Catanéo, Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnaïnou, D. Lamy,
S. Ravier, M. Maunier

131. URB 032-19/10/17 CM - Approbation d'un périmètre de sursis à statuer - secteur Solidarité/Kallisté/la Granière dans le quartier Notre Dame Limite à Marseille 15ème arrondissement

Monsieur PONS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

132. URB 033-19/10/17 CM - Avis sur le règlement des Zones d'Aménagement Concerté suite à la mise en révision générale du Plan d'Occupation des Sols en forme de Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Fos-sur-Mer

Monsieur PONS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani, G. Lelouis,
L. Barat, M. Catanéo, Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnaïnou, D. Lamy,
S. Ravier, M. Maunier

133. URB 034-19/10/17 CM - Approbation de la modification simplifiée n°3 de la Zone d'Aménagement Concerté du Mazet II de Fos-sur-Mer

Monsieur PONS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani, G. Lelouis,
L. Barat, M. Catanéo, Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnaïnou, D. Lamy,
S. Ravier, M. Maunier

134. URB 035-19/10/17 CM - Opération d'aménagement de Château-Gombert II à Marseille 13ème arrondissement - Projet de création d'une zone d'aménagement concerté - Dispositions concernant les modalités de la concertation publique préalables à la création d'une ZAC

Monsieur PONS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté.

Votes contre de S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani, G. Lelouis,
L. Barat, M. Catanéo, Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnaïnou, D. Lamy,
S. Ravier, M. Maunier

Abstentions de N. Pigamo, F. Masse, S. Ghali, J. Furace, E. Caselli,
R. Cazzola, P. Mennucci, R. Ruzé

Abstention de N. Djambaé

135. URB 036-19/10/17 CM - Opération d'aménagement de l'îlot du stade à Meyrargues - Lancement de la procédure de Zone d'Aménagement Concerté - Définition des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation

Monsieur PONS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani, G. Lelouis,
L. Barat, M. Catanéo, Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnaïnou, D. Lamy,
S. Ravier, M. Maunier

136. URB 037-19/10/17 CM - Approbation du bilan de la concertation publique préalable à la création d'une Zone d'Aménagement Concerté sur le Pôle Flammarion à Marseille 4ème arrondissement

Monsieur PONS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani, G. Lelouis,
L. Barat, M. Catanéo, Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnaïnou, D. Lamy,
S. Ravier, M. Maunier

137. URB 038-19/10/17 CM - Clôture de la Zone d'Aménagement Concerté des Tuileries à Saint-Zacharie - SEM Façonéo

Monsieur PONS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani, G. Lelouis,
L. Barat, M. Catanéo, Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnaïnou, D. Lamy,
S. Ravier, M. Maunier

138. URB 039-19/10/17 CM - Adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à la charte du Groupe National des Demandes de Valeurs Foncières (DVF)

Monsieur PONS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani, G. Lelouis,
L. Barat, M. Catanéo, Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnainou, D. Lamy,
S. Ravier, M. Maunier

139. URB 040-19/10/17 CM - Adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à la charte des utilisateurs d'Urbansimul

Monsieur PONS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani, G. Lelouis,
L. Barat, M. Catanéo, Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnainou, D. Lamy,
S. Ravier, M. Maunier

139.bis URB 041-19/10/17 CM - Modification du Programme des Equipements Publics de la ZAC de la plate-forme de Clesud sur les communes de Grans et Miramas

Monsieur PONS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, LOGEMENT, CENTRES ANCIENS, CONTRAT DE VILLE

140. DEVT 001-19/10/17 CM - Approbation du Protocole de Préfiguration du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) de 9 quartiers d'intérêt national (Centre Nord / Saint-Mauront, Air Bel, Saint-Paul / Malpassé / Oliviers / Lilas / Lauriers, Frais Vallon / La Rose, Flamants / Saint-Barthélemy / Font Vert, Saint-Antoine / Bricarde / Castellane, Solidarité / Kallisté, La Savine et La Cabucelle / Les Crottes) et de 5 quartiers d'intérêt régional (Consolat / Ruisseau Mirabeau, Campagne Lévêque, Résidence les Aygalades, La Maurette et Bassens / Visitation) situés sur la commune de Marseille

Madame FRUCTUS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté.

Votes contre de S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani, G. Lelouis,
L. Barat, M. Catanéo, Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnaïnou, D. Lamy,
S. Ravier, M. Maunier

Votes contre de N. Pigamo, F. Masse, S. Ghali, J. Furace, E. Caselli,
R. Cazzola, P. Mennucci, R. Ruzé

Vote contre de N. Djambaé,

**141. DEVT 002-19/10/17 CM - Nouveau Programme National de Renouveau
Urbain du Pays de Martigues - Approbation de la Charte de relogement**

Madame FRUCTUS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani, G. Lelouis,
L. Barat, M. Catanéo, Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnaïnou, D. Lamy,
S. Ravier, M. Maunier

**142. DEVT 003-19/10/17 CM - Opération de renouvellement urbain du quartier des
Canourgues - Approbation de la charte inter-partenariale de relogement**

Madame FRUCTUS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani, G. Lelouis,
L. Barat, M. Catanéo, Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnaïnou, D. Lamy,
S. Ravier, M. Maunier

**143. DEVT 004-19/10/17 CM - Approbation du dispositif de veille et d'observation
des copropriétés sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence**

Madame FRUCTUS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

N. Pigamo, F. Masse, S. Ghali, J. Furace, N. Djambaé, E. Caselli, R. Cazzola,
P. Mennucci et R. Ruzé ne prennent pas part au vote.

144. DEVT 005-19/10/17 CM - Approbation des travaux de restauration immobilière et du lancement des enquêtes parcellaires dans le cadre de la concession d'aménagement Éradication de l'Habitat Indigne - lot 2 - Opération de restauration immobilière Bon Pasteur - Immeubles sis 24, 26, 28 et 30 rue du Bon Pasteur à Marseille 2ème arrondissement

Madame FRUCTUS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

145. DEVT 006-19/10/17 CM - Présentations des Rapports annuels 2016 du délégataire de service public afférents aux Aires d'Accueil des gens du voyage d'Aix-en-Provence, Le Réaltor, de Fuveau/Meyreuil, Rives Hautes, de Bouc-Bel-Air/Simiane Collongue, La Malle et du Terrain de Grands Passages

Madame FRUCTUS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani, G. Lelouis,
L. Barat, M. Catanéo, Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnaïnou, D. Lamy,
S. Ravier, M. Maunier

146. DEVT 007-19/10/17 CM - Approbation de l'avenant n° 3 à la concession de Renouvellement urbain des centres anciens du Pays d'Aubagne et de l'Etoile

Madame FRUCTUS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani, G. Lelouis,
L. Barat, M. Catanéo, Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnaïnou, D. Lamy,
S. Ravier, M. Maunier

147. DEVT 008-19/10/17 CM - Approbation d'une convention de requalification dans le cadre de la mise en oeuvre de la Politique de la Ville - Résidence du Charrel sise à Aubagne

Madame FRUCTUS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani, G. Lelouis,
L. Barat, M. Catanéo, Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnaïnou, D. Lamy,
S. Ravier, M. Maunier

148. DEVT 009-19/10/17 CM - Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité établi au 31 décembre 2016 de la concession de renouvellement urbain des centres anciens du Territoire d'Aubagne et de l'Etoile

Madame FRUCTUS.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani, G. Lelouis,
L. Barat, M. Catanéo, Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnainou, D. Lamy,
S. Ravier, M. Maunier

ENVIRONNEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE, AGRICULTURE ET FORÊT

149. ENV 001-19/10/17 CM - Généralisation de l'exercice de la compétence milieux forestiers à l'ensemble du territoire métropolitain

Madame GARCIA.- Monsieur le Président, si vous me le permettez, je voudrais prendre la parole pour expliquer la délibération que je vais proposer dans quelques instants.

Les surfaces forestières de la Métropole sont très étendues : 165 hectares. Elles composent environ 52% de la surface métropolitaine. Facteur fort d'attractivité, elles constituent une richesse majeure du Territoire en termes identitaires, paysagers, écologistes, de loisir, économiques. S'il y avait Danielle Milon, je lui dirais que je reviens un peu sur le tourisme.

Toutes les forêts métropolitaines sont soumises à l'aléa feux de forêts avec des espaces dévastés par les incendies au cours des dernières années. Ce sont près d'un million d'euros de travaux que la Métropole a dû financer pour restaurer des terrains incendiés en 2016. Nous continuerons pour ceux de cette année (4000 hectares entre autre, les feux d'Eyguilles, Peynier, Aubagne).

La compétence forêts était une compétence facultative des Communautés d'Agglomération qui l'exerçaient de manière différenciée. A ce jour, seuls quatre des six Territoires exercent la compétence, les Territoires de Marseille-Provence et d'Istres étant couverts par des syndicats mixtes ayant vocation à être dissous au 31 décembre 2017.

Aujourd'hui, avec les menaces qui pèsent sur la forêt métropolitaine, le besoin d'harmonisation des différentes politiques pour la protection de la forêt et sa valorisation, une action publique de mise en cohérence assortie de moyens financiers et humains apparaissent nécessaires. Compte tenu de ces enjeux et de l'image de la Métropole verte et bleue dont elle dispose, la Métropole a décidé de généraliser l'exercice de la compétence forêt.

Les travaux engagés avec les Maires dans le cadre des groupes de travail de la Conférence Métropolitaine des Maires ont permis de définir les conditions d'exercice de la compétence. L'attente exprimée par les élus concernant l'instauration d'une gouvernance équilibrée donnant une place première aux communes dans une logique de pérennité des modes actuels a été prise en compte.

Pour toutes les thématiques, il est ainsi proposé, par massif, la création de comités de gestion qui auront pour mission de définir les besoins, s'agissant des programmes et prévisions d'études, d'actions et d'assurer le suivi des actions qui s'inscrivent dans la continuité des plans de massifs élaborés avant le 1^{er} janvier 2018.

Au-delà des élus des communes sur lesquels s'appuieront ces comités de gestion, l'ensemble des acteurs des massifs sera comme actuellement associé aux travaux (pompiers, agriculteurs, chasseurs, représentants des CCF, techniciens, ONF, scientifiques, la liste n'est pas exhaustive).

Chaque comité sera présidé par un président élu par le collège d'élus membres du comité de gestion étant précisé que chaque commune représentée disposera de trois voix pour cette élection.

Ces comités se réuniront à la demande des élus autant de fois que de besoin. Les études, actions et travaux ou gestion des financements ainsi programmés seront ensuite conduits par les Territoires auxquels sont rattachés les massifs.

La mise en place d'autorisations de programme pluriannuelles permettra de traduire financièrement des perspectives de programmes proposés par les comités de gestion et validés par la Métropole. En tant que de besoin et afin d'assurer une continuité opérationnelle basée sur la connaissance des massifs et à la demande des communes, des conventions de gestion et de mutualisation de moyens pourront être établies entre la Métropole et les communes.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci beaucoup Madame Garcia. Je crois que Christian Burle voulait préciser quelque chose.

Monsieur BURLE.- Si je suis complètement d'accord sur le rapport, en revanche, sur la représentativité et les trois voix par commune, cela me gêne terriblement car je considère qu'une commune, c'est une voix car elle est seule et c'est plus facile, en tout cas pour une commune, de faire entendre sa voix quand elle est seule que lorsqu'il y en a trois dans un conseil d'administration où l'on est noyé par les absents. Je voudrais absolument qu'il n'y ait qu'une voix par commune.

Monsieur LE PRESIDENT.- Comment a-t-on décidé cela ?

Madame GARCIA.- Plusieurs réunions de travail ont eu lieu depuis le début de l'année en Conférence des Maires agriculture paysage, et cette délibération, je tiens à le souligner, a été faite avec tous les élus qui l'ont travaillée, presque phrase par phrase. Ce sont les élus qui ont décidé.

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Burle, nous allons voter ce rapport et nous verrons si cela fonctionne ou si cela ne fonctionne pas. Si cela ne fonctionne pas, nous changerons.

Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstention de C. Burle

150. ENV 002-19/10/17 CM - Création d'un Atlas Métropolitain de la Biodiversité

Madame GARCIA.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

151. ENV 003-19/10/17 CM - Campagne annuelle de lutte contre les moustiques

Madame GARCIA.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

152. ENV 004-19/10/17 CM - Attribution de l'aide exceptionnelle aux communes incendiées en 2016

Madame GARCIA.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

153. ENV 005-19/10/17 CM - Attribution d'une aide exceptionnelle à la commune de Lamanon pour la protection de ses espaces forestiers et périurbains contre les éboulements

Madame GARCIA.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

154. ENV 006-19/10/17 CM - Candidature de la Métropole Aix-Marseille-Provence à la fonction de structure animatrice du Grand Site Sainte-Victoire, sites Natura 2000 FR9301605 "Montagne Sainte-Victoire - Forêt de Peyrolles - Montagne des Ubacs - Montagne d'Artigues" et FR9310067 "Montagne Sainte-Victoire", et à la Présidence du Comité de pilotage du site

Madame GARCIA.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

155. ENV 007-19/10/17 CM - Candidature de la Métropole Aix-Marseille-Provence à la fonction de structure animatrice, des sites Natura 2000 FR9301601 "Côte bleue - chaîne de l'Estaque" et FR9312017 "Falaises de Niolon", et à la Présidence du Comité de pilotage du site

Madame GARCIA.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

156. ENV 008-19/10/17 CM - Candidature de la Métropole Aix-Marseille-Provence à la fonction de structure animatrice des sites Natura 2000 FR9301603 "Chaîne de l'Etoile - massifs du Garlaban" et à la Présidence du Comité de pilotage du site

Madame GARCIA.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Monsieur MEI.- Monsieur le Président, je voudrais intervenir sur un prix que la ville de Gardanne a obtenu à Bordeaux, remis en présence du Ministre. C'est celui-ci sur le puits Morandat qui est un projet extraordinaire : création d'un millier d'emplois, récupération des eaux tièdes de la mine pour chauffer la ville. Le projet que vous avez évoqué et de nombreuses autres avancées montrent que l'on est véritablement dans le cadre d'un développement durable et solidaire. D'ailleurs, vous m'aviez demandé d'y venir, je vous y invite.

Vous nous aviez promis, car il y a un dynamisme et une proximité, de nous laisser aller jusqu'au bout au nom de la Métropole sur ce projet-là et sur l'autre projet qui concerne la mine. Je voudrais rappeler que Gardanne, commune de 21 000 habitants, a 1700 inscrits à Pôle Emploi. Nous sommes dans une région minière défavorisée.

Je voulais vous remercier et vous demander de nous laisser au nom de la Métropole encore une fois aller jusqu'au bout de nos deux projets.

Et si vous le permettez, je viens vous remettre ceci.

(M. Mei s'avance à la tribune pour remettre un document à M. le Président).

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Mille mercis à un de nos doyens des Maires.
Merci Roger.

Je garde des souvenirs. Quand j'étais Président du Conseil régional, le premier lycée que nous avons fait (en 12 ans, nous en avons fait 30) était à Gardanne. J'ai dit à Roger Méi : *J'aimerais qu'on l'appelle Marie-Madeleine Fourcade qui a fait dans la Résistance l'Arche de Noé et qui était Compagnon de la Libération.* Roger m'a

répondu : *Il faut que tu viennes comparaitre devant le Conseil municipal et que tu viennes l'expliquer.*

Un élu de Gardanne m'a dit : *Marie-Madeleine Fourcade, mais elle a été candidate gaulliste ! Je lui ai répondu : Qu'est-ce que cela peut vous faire, elle a été battue ! Il vaut mieux garder d'elle le souvenir de la grande résistante.*

(Rires)

C'est pour cela que le premier lycée que nous avons construit s'appelle Marie-Madeleine Fourcade et il est à Gardanne.

(Applaudissements)

157. ENV 009-19/10/17 CM - Candidature de la Métropole Aix-Marseille-Provence à la fonction de structure animatrice du site Natura 2000 ZPS FR9312015 Etangs entre Istres et Fos et à la Présidence du Comité de Pilotage du site

Madame GARCIA.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

158. ENV 010-19/10/17 CM - Approbation d'une convention d'assistance au renouvellement de la labellisation Grand Site de France pour le Grand Site Sainte-Victoire

Madame GARCIA.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

159. ENV 011-19/10/17 CM - Budget Etat Spécial du Territoire Marseille Provence - Approbation de l'affectation de la revalorisation de l'opération d'investissement relative à la lutte précarité énergétique

Monsieur GALLÈSE.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

N. Pigamo, F. Masse, S. Ghali, J. Furace, N. Djambaé E. Caselli, R. Cazzola, P. Mennucci et R. Ruzé ne prennent pas part au vote.

CADRE DE VIE, TRAITEMENT DES DÉCHETS, EAU ET ASSAINISSEMENT

160. DEA 001-19/10/17 CM - Présentation des rapports annuels 2016 des délégataires des services d'eau potable et d'assainissement collectif du territoire Istres-Ouest Provence

Monsieur GIBERTI.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le Conseil prend acte du rapport.

161. DEA 002-19/10/17 CM - Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) pour 2016 du Territoire du Pays d'Aix

Monsieur GIBERTI.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le Conseil prend acte du rapport.

162. DEA 003-19/10/17 CM - Présentation des rapports annuels 2016 des délégataires de l'eau et de l'assainissement du Territoire Marseille Provence

Monsieur GIBERTI.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le Conseil prend acte du rapport.

163. DEA 004-19/10/17 CM - Approbation du rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement

Monsieur GIBERTI.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani, G. Lelouis,
L. Barat, M. Catanéo, Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnaïnou, D. Lamy,
S. Ravier, M. Maunier

164. DEA 005-19/10/17 CM - Présentation du rapport annuel 2016 du délégataire du service public de l'assainissement du Territoire du Pays Salonais, Agglopolo Provence Assainissement

Monsieur GIBERTI.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le Conseil prend acte du rapport.

165. DEA 006-19/10/17 CM - Présentation du rapport annuel 2016 du délégataire du service public de l'assainissement du Territoire du Pays Salonais, Société des Eaux de Marseille

Monsieur GIBERTI.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le Conseil prend acte du rapport.

166. DEA 007-19/10/17 CM - Présentation du rapport annuel 2016 du délégataire du service public de l'eau potable du Territoire du Pays Salonais, Agglopolé Provence Eau

Monsieur GIBERTI.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le Conseil prend acte du rapport.

167. DEA 008-19/10/17 CM - Approbation des avenants n°1 aux conventions de vente d'eau brute entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et les communes de Bouc-Bel-Air, Gardanne et Cabriès

Monsieur GIBERTI.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani, G. Lelouis,
L. Barat, M. Catanéo, Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnaïnou, D. Lamy,
S. Ravier, M. Maunier

168. DEA 009-19/10/17 CM - Approbation des autorisations de programme et affectation des opérations d'investissement relatives au Schéma directeur AEP - Budget Eau

Monsieur GIBERTI.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani, G. Lelouis,
L. Barat, M. Catanéo, Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnaïnou, D. Lamy,
S. Ravier, M. Maunier

169. DEA 010-19/10/17 CM - Approbation d'une convention de fourniture d'eau potable en secours par la commune de Vitrolles à la Métropole Aix-Marseille-Provence sur le réseau d'eau desservant la commune de Rognac

Monsieur GIBERTI.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

170. DEA 011-19/10/17 CM - Approbation de l'avenant n°1 à la convention pour l'alimentation en eau brute de la station de filtration d'eau potable des Aubes sur la commune de Salon-de-Provence avec la Compagnie de Craponne

Monsieur GIBERTI.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

171. DEA 012-19/10/17 CM - Engagement de la Métropole Aix-Marseille-Provence dans le dispositif d'aides financières de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse pour la réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif - Approbation d'une convention de mandat

Monsieur GIBERTI.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

172. DEA 013-19/10/17 CM - Approbation de la procédure de l'appel à projets 2017 - Mise en œuvre d'un programme de Solidarité et de Coopération Internationale pour l'eau et l'assainissement dans le cadre de la loi Oudin-Santini

Monsieur GIBERTI.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté.

Votes contre de S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani, G. Lelouis,
L. Barat, M. Catanéo, Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnainou, D. Lamy,
S. Ravier, M. Maunier

173. DEA 014-19/10/17 CM - Proposition d'organisation de la compétence GEMAPI au 1er janvier 2018

Monsieur GIBERTI.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani, G. Lelouis,
L. Barat, M. Catanéo, Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnaïnou, D. Lamy,
S. Ravier, M. Maunier

- 174. DEA 015-19/10/17 CM - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour la création d'un système d'assainissement collectif au lieu-dit du Hameau du Pigeonnier sis à La Bouilladisse**

Monsieur GIBERTI.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

- 175. DEA 016-19/10/17 CM - Approbation du rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Métropole Aix-Marseille-Provence**

Monsieur MOUREN.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté.

Votes contre de S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani, G. Lelouis,
L. Barat, M. Catanéo, Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnaïnou, D. Lamy,
S. Ravier, M. Maunier

- 176. DEA 017-19/10/17 CM - Présentation du rapport annuel 2016 du concessionnaire pour la conception, la construction et l'exploitation d'une installation de valorisation électrique de Biogaz de décharge de l'ISDnD de l'Arbois**

Monsieur MOUREN.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

- 177. DEA 018-19/10/17 CM - Approbation des axes principaux du Schéma Métropolitain de Gestion des Déchets**

Monsieur MOUREN.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani, G. Lelouis,
L. Barat, M. Catanéo, Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnaïnou, D. Lamy,
S. Ravier, M. Maunier

- 178. DEA 019-19/10/17 CM - Candidature de la Métropole à l'appel à projet Ecofolio pour l'attribution d'une dotation d'accompagnement au changement pour améliorer le recyclage du papier**

Monsieur MOUREN.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

- 179. DEA 020-19/10/17 CM - Application des nouveaux tarifs aux clients extérieurs pour l'année 2018 sur l'Installation de Stockage de Déchets non Dangereux**

Monsieur MOUREN.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

- 180. DEA 021-19/10/17 CM - Approbation des tarifs de remplacement des bacs individuels de collecte des déchets, sur le territoire de Marseille Provence**

Monsieur MOUREN.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

- 181. DEA 022-19/10/17 CM - Candidature de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'Appel à Projets contre les pertes et gaspillages alimentaires en PACA lancé par la Région PACA, l'ADEME et la DRAAF**

Monsieur MOUREN.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

CULTURE ET SPORT, GRANDS ÉVÈNEMENTS MÉTROPOLITAINS

- 188. CSGE 001-19/10/17 CM - Adhésion de la Métropole 2017 à l'Association pour le Développement des Documents Numériques en Bibliothèques (ADDNB) et paiement de la cotisation 2017 - Désignation d'un représentant**

Monsieur GAGNON.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

189. CSGE 002-19/10/17 CM - Adhésion de la Métropole à l'association Kohala et paiement de la cotisation 2017

Monsieur GAGNON.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani, G. Lelouis,
L. Barat, M. Catanéo, Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnaïnou, D. Lamy,
S. Ravier, M. Maunier

190. CSGE 003-19/10/17 CM - Adhésion de la Métropole à l'association "Réseau Carel" et paiement de la cotisation 2017 - Désignation d'un représentant

Monsieur GAGNON.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani, G. Lelouis,
L. Barat, M. Catanéo, Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnaïnou, D. Lamy,
S. Ravier, M. Maunier

191. CSGE 004-19/10/17 CM - Adhésion de la Métropole à l'Association pour la Coopération des Professionnels de l'Information Musicale (ACIM) et paiement de la cotisation 2017 - Désignation d'un représentant

Monsieur GAGNON.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Abstentions de S. Duguet, M. Ribière, J. Marti, J. Trani, G. Lelouis,
L. Barat, M. Catanéo, Y. Beauval, J-P. Baumann, J. Besnaïnou, D. Lamy,
S. Ravier, M. Maunier

Monsieur LE PRESIDENT.- Nous avons épuisé l'ordre du jour. Chers collègues, mille mercis pour votre attention.

(La séance est levée à 12 heures 46).

